

LES **utopiques** CAHIER DE RÉFLEXIONS

NUMÉRO 4 - FÉVRIER 2017



Union
syndicale
Solidaires

144, BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

LES
utopiques
CAHIER DE RÉFLEXIONS

NUMÉRO 4 - FÉVRIER 2017

Comité éditorial : Gaëlle Differ – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon – Christian Mahieux – Théo Roumier
144, boulevard de la Villette - 75019 Paris
Tél : 01 40 18 44 43
Fax : 01 43 67 62 14
Mail : contact@solidaires.org
Directeur de publication : Julien Gonthier
Février 2017
N° ISSN 2491-2352
Dépôt légal à parution
Couverture : Thierry Renard
Maquette et mise en pages : M-H Klein
Imprimerie : Delta Papiers, Paris

Erratum concernant le numéro 3

Nous avons inversé les signatures des articles écrits par Annie Pourre (« La coalition européenne d'action pour le droit au logement et à la ville ») et Jean-François Tribillon (« Est-il encore possible de penser l'aménagement des villes africaines ? »). Nous leur présentons nos excuses, ainsi qu'à nos lecteurs et lectrices.

Sommaire

- 5** ÉDITO
- 6** ÉCLAIRER LA POLITIQUE ANTISOCIALE DU FN,
POUR MIEUX COMBATTRE L'EXTRÊME-DROITE
- 21** DOSSIER « UNITÉ SYNDICALE »
- 82** LE SEXE DU CERVEAU : AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS
- 84** LA VIOLENCE STRUCTURELLE DU TRAVAIL ET LA VIOLENCE
CONTRE L'AUTOGESTION DES TRAVAILLEURS
- 98** UBER POUR LES ENFANTS DE PROLOS,
LES GRANDES ÉCOLES POUR LES MÔMES DE LA BOURGEOISIE
- 106** L'INTERPROFESSIONNELLE À PROXIMITÉ : DE L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION
DES UNIONS INTERPROFESSIONNELLES LOCALES (UIL) DANS LE PAS-DE-CALAIS
- 116** L'INTERPROFESSIONNELLE À PROXIMITÉ : DÉVELOPPEMENT ET PLACE DES UNIONS
LOCALES DANS SOLIDAIRES À PARTIR DE L'EXEMPLE DE SAINT-DENIS
- 126** RECOURIR AUX TRIBUNAUX POUR S'ATTAQUER AUX SYNDICATS, C'EST CRITIQUABLE.
UTILISER N'IMPORTE QUEL ARGUMENT, C'EST DANGEREUX !
- 132** L'ARMÉE FRANÇAISE EN AFRIQUE
- 140** SOMMAIRES DES NUMÉROS 1, 2, 3 DES CAHIERS LES UTOPIQUES ET ABONNEMENT

Édito

Alors que ce quatrième numéro paraît, la lutte contre la loi Travail et son monde semble bien loin derrière nous et l'attention médiatique est, en France, focalisée sur les processus électoraux (enfin pas tout à fait : celui concernant les très petites entreprises (TPE) et associations par exemple n'a pas intéressé grand monde à part les équipes syndicales engagées dans cette campagne).

Et pourtant les quatre mois de grèves, d'actions, de blocages, d'occupations de places ont créé une envie de résister qui ne s'est pas éteinte sitôt la période des élections arrivée. Des luttes importantes se sont déroulées et se déroulent encore dans le sillage de ces mois de contestation sociale : dans la santé et le social, a la poste, dans le nettoyage, chez les territoriaux, le commerce, ou dans l'éducation prioritaire... et jusque chez les travailleurs et travailleuses exploités-es sous statut « d'auto-entrepreneur ». Quant à l'application concrète de la loi Travail, nul doute qu'elle va également occasionner des résistances dans les entreprises. Tout comme les résistances féministes, antiracistes et antifascistes ne vont pas manquer !

É*duquer, agiter, organiser* : ce numéro des Utopiques est dédié à ce triptyque. Il veut être utile aux équipes syndicales décidées à ne pas baisser les bras dans les mois à venir. Et même au-delà, il peut l'être pour nos camarades et ami-es des mouvements sociaux. **En ouvrant le dossier de l'unité syndicale, y compris avec des**

contributions de militant-es de la CGT, il veut réfléchir à comment dépasser les clivages entretenus qui freinent trop souvent nos luttes, voir jouent contre notre camp. Des propositions concrètes sont ici avancées ; elles ne prétendent nullement clore le débat, mais s'appuient sur les réalités d'aujourd'hui, examinées à l'aune d'expériences passées (l'unité d'action CGT/CFDT entre 1966 et 1979, la « gauche CFDT » au cours du dernier quart du siècle passé, le syndicalisme allemand, l'intersyndicale Femmes...). Une suite à ce dossier est d'ores et déjà prévue pour le numéro 5.

Deux contributions de militants de Solidaires reviennent sur la construction d'**unions locales dans le Pas-de-Calais et à Saint-Denis** et témoignent des possibilités qu'offre un ancrage interprofessionnel de terrain.

Un article nous rappelle que recourir **aux tribunaux pour s'attaquer aux droits des syndicats, c'est critiquable** ; utiliser n'importe quel argument, c'est dangereux. Des camarades nous parlent de **la violence de classe, à l'école comme au travail**.

Largement ouverte aux travaux des commissions de Solidaires, notre revue publie **une contribution sur le neurosexisme** fortement utile alors que le 8 mars 2017 s'annonce particulièrement combatif. Et il n'était pas possible, dans le contexte, de ne pas donner la parole au groupe de travail « Ripostes syndicales face à l'extrême droite » qui revient du coup sur **la politique antisociale du FN**. Mais notre revue est aussi ouverte aux organisations du mouvement social : l'association Survie traite ainsi dans ce numéro de **la place de l'Armée française en Afrique**.

En ce début d'année 2017, *Les Utopiques* continuent donc d'être au service de toutes celles et de tous ceux qui s'organisent et résistent.

ÉCLAIRER LA POLITIQUE ANTI pour mieux comb l'extrême-droite

L'objectif du présent article est de démasquer la posture sociale-nationaliste du Front national, ce qui nécessite au préalable d'opérer un rappel historique des offensives sociales de ce parti. Puis, nous analyserons de manière critique le nouveau programme du FN, établi à l'occasion des présidentielles de 2012, et les contradictions d'un discours caméléon à vocation sociale. Dans un troisième temps, nous éclairerons la réalité de la politique antisociale du FN, au travers du bilan des potentats locaux à la tête, depuis 2014, d'une dizaine de mairies.

1 Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes.

2 Voir le dossier « syndicalisme contre le fascisme », dans le numéro 1 des Cahiers Les utopiques (mai 2015).

3 Organisation d'extrême-droite créée en 1969 dans laquelle militèrent les futurs ministres de la république française, Gérard Longuet et Hervé Novelli. Il prend la suite d'Occident, autre groupe fasciste auquel appartient un autre futur ministre, Alain Madelin.

4 Mouvement réactionnaire, autour de Pierre Poujade, actif essentiellement de 1953 à la fin de la IV^e république.

5 Bien que responsables de nombreuses actions terroristes, de plusieurs massacres et d'un putsch, les membres de l'OAS sont amnistiés par vagues successives à partir de 1964, pour finir par leur amnistie intégrale, le 7 juin 1968, en échange du ralliement à de Gaulle, percuté par le « mouvement de mai ».

Cheminot dans les gares de la banlieue Sud-Est, Sébastien est militant SUD-Rail. Il représente l'Union syndicale Solidaires au sein de Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes.

SOCIALE DU FN, attre

Dans le contexte récent de crise économique, politique et sociale profonde du capitalisme et sur fond de menace terroriste et de guerres qui déstabilisent depuis 2001 le nouvel équilibre issu de la chute du mur de Berlin en 1989, un spectre hante l'Europe : la montée des mouvements d'extrême droite. Cette dynamique se traduit en premier lieu par un réarmement idéologique réactionnaire et xénophobe, ainsi que par une confusion politique qui brouille les repères en particulier à gauche. La victoire inattendue du Brexit et de Trump ont déstabilisé la classe politique et donné des ailes à l'extrême droite en Europe et notamment en France où, avec les élections présidentielles et législatives de 2017, le risque de la présence du Front national au second tour est important.

Convaincue que c'est la responsabilité du mouvement syndical de participer à endiguer la menace fasciste et raciste, une partie importante de celui-ci s'est impliquée dans le combat contre l'extrême droite. L'Union syndicale Solidaires participe activement à cette riposte. Elle est investie depuis plus de vingt ans dans l'association VISA¹, dans la campagne unitaire « contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques »



avec la CGT, la FSU et des organisations de jeunesse, lancée le 29 janvier 2014, et dans ses structures syndicales par des informations, formations et actions antifascistes². L'assassinat de notre jeune camarade Clément Méric en juin 2013 a renforcé notre détermination. Comme le titre le tract Solidaires diffusé à 500 000 exemplaires : « L'extrême droite est un danger mortel. Le FN est son venin. »

LA CONSTRUCTION DU « PROBLÈME » DE L'IMMIGRATION

Impulsé en 1972 par le groupuscule Ordre nouveau³, le Front national permet la synthèse des différents courants historiques de l'extrême droite française : royalistes,



catholiques intégristes, anciens collaborateurs du régime de Vichy, poujadistes⁴, militants de l'Algérie française au sein de l'OAS (Organisation armée secrète⁵), jeunes néofascistes, etc. Jean-Marie Le Pen, lui-même député poujadiste de 1956 à 1962, en devient rapidement le chef autoritaire.

Les orientations économiques du parti sont alors ultralibérales.

Le premier programme économique du FN fut rédigé en 1973 par Gérard Longuet, fondateur d'Occident puis d'Ordre nouveau, tout juste sorti de l'ENA et qui par la suite est devenu ministre de divers gouvernements de droite. La brochure « *Défendre les Français* », dénonçait ainsi « les tentatives de politisations générales conduites dans les lieux d'enseignement comme dans les entreprises ou

Le FN s'inscrit dans la tradition xénophobe de l'extrême droite basée sur la stratégie du bouc émissaire, et sur un discours principalement axé contre les immigrés.

les services communaux », et défendait les PME, les petits commerçants et les « libertés syndicales⁶ ». Quant à Le Pen, il stigmatisait « l'État pléthorique et impuissant », et en 1980, il saluait l'élection de Reagan, à l'époque où anticommunisme et ultralibéralisme étaient deux des marqueurs fondamentaux du FN. Enfin, en 2007, ce qui fut le dernier programme présidentiel de Le Pen en tant que chef du parti dénonçait pêle-mêle le « syndicalisme archaïque », « l'étatisme » et « le mondialisme libéral ».

Le FN s'inscrit également dans la tradition xénophobe de l'extrême droite basée sur la stratégie du bouc émissaire, et sur un discours principalement axé contre les immigrés. Avec le choc pétrolier de 1974 qui met fin à la période dite des « 30 glorieuses » et le coup d'arrêt de la politique d'immigration par Giscard élu président, le FN va participer activement à la construction d'un « problème » de l'immigration. En 1978, à l'occasion de la campagne des législatives, il colle massivement des affiches martelant le slogan : « 1 million de chômeurs, c'est 1 million d'immigrés de trop ! La France et les Français d'abord ! » François Duprat, numéro 2 du parti (décédé peu après dans un attentat à la voiture piégée) déclarait alors : avec ce slogan, « nous allons gagner des voix populaires. Les voix populaires, dans le contexte du risque que la gauche gagne, la droite les voudra pour elle. Elle n'aura donc pas d'autre choix que de valider nos thèses, que de les reprendre en partie, d'ailleurs, l'immigration est officiellement stoppée depuis 1974. À partir de là, si on entend valider une partie de nos thèses dans l'opinion publique, nous ne serons plus les horribles fas-

6 Derrière cette expression, il s'agit de tenter d'imposer des « syndicats » pro-patronaux.

7 Antonio Gramsci, membre fondateur du Parti Communiste Italien, en a été le secrétaire général de 1924 à 1926. Emprisonné par le régime fasciste de Mussolini de 1927 à sa mort en 1937, il a notamment théorisé le concept d'hégémonie culturelle : la bourgeoisie domine par la force, mais aussi à travers l'imposition de ses codes, de ses manières de pensée, de ses priorités, de son langage, etc., qui s'impose aux travailleurs et travailleurs et contribuent à leur soumission. Gramsci appelle le mouvement ouvrier à imposer son hégémonie culturelle.

cistes, nous ne serons plus les méchants anciens de l'OAS, nous ne serons plus les nazis, les collaborateurs, etc., nous serons une droite, une droite musclée, mais une droite qui aura sa place dans le champ politique et une droite pour laquelle on pourra voter ».

L'idée est donc de diviser la classe ouvrière. Il s'agit de manière démagogique de stigmatiser les travailleurs immigrés et de parier sur le poison raciste dans un contexte d'un accroissement inexorable du chômage de masse. Le FN peut alors actualiser son affiche : « 3 millions de chômeurs, ce sont 3 millions d'immigrés en trop ! La France et les Français d'abord ! »

Le Front national opère une captation symbolique en décalant son rassemblement traditionnel au 1^{er} mai. Comme l'avait déjà fait Pétain, en 1941, en déclarant cette journée « fête du travail »...



LA PRÉFÉRENCE NATIONALE ET L'IDENTITÉ

Avec son premier succès électoral à Dreux en 1983, le FN sort de la marginalité politique.

En juin 1984, il opère une percée électorale nationale lors des élections européennes où il obtient 2,2 millions de voix, soit 11 % des suffrages exprimés et donc dix élus au Parlement européen.

À cette époque, des militants opportunistes de la droite parlementaire rejoignent le FN. Parmi eux, Jean-Yves Le Gallou, énarque et membre de l'UDF qui vient de signer pour le Club de l'Horloge un livre *La Préférence nationale : Réponse à l'immigration* (publié en 1985). Avec Patrick Buisson, rédacteur en chef du quotidien *Minute*, ils encouragent alors le haut fonctionnaire Bruno Mégret à rallier le parti, dont il sera rapidement nommé délégué général. C'est donc dans ce cadre, par des hommes politiques issus de la droite traditionnelle, qu'a été élaboré le concept de préférence nationale, pilier programmatique du Front qui, articulé avec la notion d'identité, instaure une véritable ségrégation sociale raciste dans le domaine de l'emploi, du logement, des aides sociales, etc. S'inspirant également de la stratégie dite du « gramscisme de droite », élaborée par le courant de la Nouvelle Droite, « Identité » devient d'ailleurs le nom de la revue interne destinée aux cadres du parti. La volonté est de renouveler le fond idéologique de l'extrême droite, d'explorer des thématiques propres aux adversaires (telles que l'école et l'écologie), et de mener ce que Mégret appelle « la bataille du vocabulaire » ; celle-ci ayant pour but de diaboliser le FN, et de lui permettre de s'imposer sur la scène politique et médiatique en vue de conquérir le pouvoir.

En 1988, le Front national décale au 1^{er} mai son traditionnel rassemblement pour commémorer Jeanne d'Arc. Il opère ainsi une captation symbolique de la date du 1^{er} mai, qui appartient légitimement aux syndicats et aux organisations ouvrières, et une réappropriation tout aussi symbo-

lique de l'instauration par le régime de Vichy de la « Fête du travail » : « Dans les premières décennies de ce siècle, le 1^{er} mai était considéré comme une journée quasi révolutionnaire, où les partis et les syndicats de l'extrême gauche mobilisaient les masses militantes sous une foison de drapeaux rouges et défilaient sur des kilomètres de pavé parisien. En 1941, le maréchal Pétain décida de transformer cette journée d'affrontements sociaux en une fête du travail, officiellement chômée, et une manifestation d'unité française. La gauche et l'extrême gauche s'efforceront de refaire peu à peu du 1^{er} mai leur propre fête partisane et revendicative. Le Front national brise ce monopole syndicalo-gauchiste et parvient à unir symboliquement, dans une même ferveur, l'hommage à Jeanne d'Arc et le salut fraternel à l'ensemble du monde du travail, faisant de cette journée à la fois une manifestation de patriotisme et de solidarité nationale. »⁸

1995 : LA PREMIÈRE OFFENSIVE SOCIALE DU FRONT NATIONAL

Ce n'est toutefois qu'en 1996 que le Front national déclenche une véritable première offensive sociale, sous l'impulsion déterminante de Bruno Mégret. Deux éléments expliquent cette stratégie. Tout d'abord la conquête en 1995 de plusieurs villes (Toulon, Orange, Marignane, puis Vitrolles en 1997), ce qui lui permet d'espérer briser le plafond de verre électoral. En second lieu, les leçons tirées de la grève de novembre-décembre 1995 qui permettent à Bruno Mégret d'adapter son discours, jusqu'au paroxysme de la mauvaise foi en déclarant au *Monde* en février 1996 : « Nous avons parfaitement compris et soutenu

ce mouvement de mécontentement. (...) Nous allons intensifier la présence du Front national dans la société française en renforçant son tissu d'implantation locale et en élargissant son impact dans les milieux professionnels. Après la police, nous allons mener des actions à la RATP et, sans doute, dans les transports en province, ainsi que dans le monde enseignant, où nous serons certainement portés par des actes de violence perpétrés dans les établissements. Enfin, nous voulons être présents aux élections professionnelles des chambres de commerce, des chambres de métiers et aux scrutins prud'homaux. » Quant à Le Pen, il salue lors du 1^{er} mai 1996 : « La longue lutte des travailleurs », tout en dénonçant « l'immigration, fléau central » et un « complot à tonalité maçonnique et New Age » qui tente d'imposer « un nouvel Ordre mondial ». Un tract diffusé par le FN le même jour titrait : « Le FN est le syndicat des Français », assénant « le social, c'est le Front national », et des affiches « Produisons français avec des Français » furent éditées en détournement du slogan du PCF des années 1980⁹.

L'offensive se concrétise par la création de cinq syndicats étiquetés FN : Police, Pénitentiaire, RATP, Transports lyonnais et Transports en Commun. La CGT et la CFDT engagent une bataille juridique. Elle sera gagnée après deux ans de lutte, les structures du FN ne pouvant se prévaloir de la qualité de syndicats professionnels selon la Cour de cassation, qui souligne également que la « préférence nationale » prônée est contraire à la Constitution et aux textes internationaux relatifs aux Droits de

⁸ Les propos sont de deux militants FN, Damien Bariller et Franck Timmermans, 20 ans au Front. *L'histoire vraie du Front national*, Éditions nationales, 1993.

⁹ Au début des années 1980, le Parti communiste français mène une campagne d'ampleur sur les thèmes « Produisons français », « Achetez français », affiches aux couleurs bleu-blanc-rouge à l'appui. C'est aussi l'époque où le maire, PCF, d'Ivry envoie un bulldozer et des centaines de militants locaux détruire un foyer de travailleurs immigrés et en chasser les occupants ; où Robert Hue, alors maire PCF de Montigny-lès-Cormeilles organise une manifestation sous les fenêtres de la famille marocaine d'un jeune accusé de vendre du haschich...





« Produire Français »
Un slogan dangereux
aux relents nationalistes
que le FN exploite sans
vergogne en y ajoutant
« avec des Français ».

l'homme. Par ce biais, les syndicats ont également pu réaffirmer le but du syndicalisme : celui de combattre toute forme de discrimination. Le FN a prolongé son offensive sociale en créant le MEN (Mouvement pour une éducation nationale) en direction des enseignants et enseignantes et par la présentation en 1997 de listes aux élections prud'homales (cFNt ou confédération Française Nationale des travailleurs pour le collège salariés, et Fédération nationale entreprises modernes et libertés pour le collège employeurs) ainsi que par la création d'un FN-Locataires pour les élections HLM. Ces listes ont été judiciairement invalidées. En 1996, la commission syndicale du mouvement antifasciste Ras l'Front a organisé plusieurs rencontres syndicales et mené un travail de fond au long cours, reposant sur l'échange d'informations et la mise en place de contre-offensives. C'est dans ce cadre que sera créé le bulletin d'informations ISA (Informations syndicales antifascistes), qui deviendra autonome sous la forme de VISA. À partir de cette date, des syndicats vont multiplier les actions concrètes dans les

entreprises contre les tentatives d'infiltration, et engager un travail d'information, d'alerte et de formation. Face à la menace fasciste – et suite aux assassinats d'Ibrahim Ali en février 1997 par des colleurs d'affiche du FN à Marseille, et de Brahim Bouarram par des skinheads en marge de la manifestation du FN le 1^{er} mai 1995 – la mobilisation antifasciste va se renforcer. Elle culminera avec la manifestation de Strasbourg durant laquelle 60 000 personnes manifestent contre le congrès du FN. Le 1^{er} mai 1997 sera également un temps fort syndical, unitaire et antifasciste, dans la plupart des villes de France.

Fin 1998, un conflit violent oppose Le Pen et Mégret, une guerre de chefs qui traduit des divergences stratégiques inconciliables. C'est la scission et le départ de nombreux cadres du FN qui suivent Bruno Mégret, et on assiste à une déstructuration de l'appareil militant et un affaiblissement électoral durable. Mégret créera par la suite un parti d'extrême droite (le MNR, Mouvement national républicain) qui ne réussira pas à percer. Paradoxalement, le mouvement antifasciste s'essouffle, son ennemi principal, le FN, paraissant durablement affaibli. Certains journalistes et politiciens iront même jusqu'à pronostiquer sa disparition... La méthode Marine Le Pen, ruptures apparentes et continuités.

Captation d'héritage...

LE FN SUBIT, DE 1999 À 2011, UNE TRAVERSÉE DU DÉSERT.

Le choc du 21 avril 2002 provoqué par la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour est d'autant plus inattendu que le FN n'a quasiment pas mené campagne. Mais l'échec du gouvernement dit de la « gauche plurielle » conduit par Lionel Jospin est flagrant. Et le choix d'une campagne présidentielle marquée par une surenchère sécuritaire illustre le phénomène de lepénisation des esprits de la classe politique et médiatique. À cela, il faut ajouter le changement de paradigme marqué par les attentats du 11 septembre 2001 et les lois d'exception adoptées dans l'urgence. C'est également le début de nouveaux conflits menés en Afghanistan et en Irak au nom de « la guerre contre le terrorisme ». On assiste alors à l'émergence d'une logique de bouc émissaire dans les discours, au travers des thèmes de l'insécurité, de l'immigration, de l'islamophobie. La classe politique peut ainsi escamoter les problèmes sociaux cruciaux tels que le chômage de masse, la précarité grandissante, les difficultés liées au logement, l'accroissement des inégalités, etc.

En réaction, les gens descendent spontanément dans la rue, d'abord de manière inorganisée et éparse, puis par millions durant les manifestations du 1^{er} mai 2002. Cette



mobilisation ne sera toutefois qu'un feu de paille, en raison de l'absence d'un véritable cadre antiraciste et antifasciste et d'une dénonciation purement morale, qui se traduira sur le plan électoral par un vote barrage au Front national.

Quelques années plus tard, en 2007, Sarkozy, conseillé par Patrick Buisson, se fait élire président en captant une partie de l'électorat du FN. Il ouvre alors la boîte de pandore avec notamment la création d'un « ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale » et promeut des discours « décomplexés » c'est-à-dire ouvertement racistes. Nombre de lois et de mesures politiques prises durant son quinquennat démontreront cette volonté de siphonner les voix du FN.

Lors du congrès de Tours en janvier 2011, une bataille de succession s'engage entre Marine Le Pen et Bruno Gollnisch, qui incarnent respectivement le renouvellement du parti et la vieille garde. Au final, la fille Le Pen accède à la tête du FN et met en place une stratégie de dédramatisation et de banalisation de son parti. Il s'agit d'une volonté de rupture apparente, une entreprise de

communication. Elle épure néanmoins le parti en excluant les militants les moins fréquentables, tel Alexandre Gabriac et Yvan Benedetti, dirigeants par ailleurs des Jeunesses nationalistes et de l'Œuvre française – deux organisations dissoutes suite au meurtre de notre camarade Clément Méric en juin 2013. Et les franges les plus radicales ne sont dès lors plus les bienvenues dans les manifestations du FN le 1^{er} mai. La dédramatisation a toutefois ses limites, puisque les réseaux des anciens du GUD (Frédéric Chatillon et Axel Loustau) ou des Identitaires (Philippe Vardon, Damien Rieu) demeurent dans le parti. L'exclusion du « patriarche » Jean-Marie Le Pen en 2015, suite à un interview-règlement de comptes, paru dans Minute, marquera l'aboutissement de la prise de pouvoir de sa fille, Marine.

LA SECONDE OFFENSIVE SOCIALE DU FN EN 2011-2012

En mars 2011, un électrochoc se produit dans le monde syndical : sur les listes cantonales figurent six syndicalistes.

Ces syndicalistes sont choisis pour leur « représentativité » pluri-syndicale. Il s'agit en Moselle de Fabien Engelmann (CGT), Daniel Durand-Decaulin (CFDT) et Thierry Gourlot (CFTC) ; d'Annie Lamahieu (FO) dans le Nord, Robert Demassieux (CFDT) dans le Pas-de-Calais, et Franck Pech (SUD) en Haute-Garonne. Le cas de Fabien Engelmann, militant CGT, issu de l'extrême gauche et passé par le filtre de Riposte Laïque, est emblématique. Il faut également rappeler que nous nous situons juste après la puissante bataille syndicale sur les retraites d'octobre-novembre 2010. Et contrairement à ce qui apparaissait comme l'issue syndicale victorieuse de novembre-décembre 1995, l'échec de ce mouvement va permettre au FN d'expérimenter une stratégie du voutour.

C'est le prolongement de l'expérimentation locale menée par Marine Le Pen avec Steeve Briois et Bruno Bilde à Hénin-Beaumont. En

effet, sur fond de fin de lutte de Metaleurop, de désespoir social et sur fond de corruption locale avec le maire PS pris la main dans le sac, Marine Le Pen et sa garde rapprochée ont labouré le terrain dans cette ville du Pas-de-Calais, longtemps acquise aux socialistes, en adaptant un discours aux tonalités sociales qui puisse conquérir une partie de l'électorat ouvrier.

Face à cette nouvelle offensive sociale du FN, les organisations syndicales CGT, Solidaires, FSU, CFDT et UNSA signent un appel unitaire : « la préférence nationale est incompatible avec les valeurs du syndicalisme » et la plupart des 6 candidats sont exclus par la CGT, Solidaires et la CFDT sur la base de l'incompatibilité avec les valeurs du syndicalisme. FO s'est distinguée en se fondant seulement sur « l'indépendance de FO par rapport aux partis politiques ». La CFTC n'a pas exclu Thierry Gourlot, connu pourtant de longue date pour son appartenance au FN, puisqu'il était membre du comité central et du bureau politique et cofondateur avec Louis Alliot d'une coquille vide, le Cercle national des travailleurs syndiqués (CNTS). Ce n'est pas un hasard si ni FO, ni la CFTC, ni la CGC, pourtant sollicitées, n'ont pas souhaité s'associer à l'appel unitaire.

Marine le Pen va accentuer cette offensive sociale à l'occasion de la présentation de son programme élaboré pour les élections présidentielles de 2012. On note alors une inflexion du discours du FN, qui reprend le concept de « bataille du vocabulaire ». Il y a donc officiellement un abandon d'un certain nombre de thèmes traditionnels de ce courant qui font à présent désordre : un racisme trop visible, l'antisémitisme et le négationnisme, les références trop explicites à l'héritage de l'extrême droite.

En revanche, il y a une élaboration d'une thématique économique et sociale-nationaliste adaptée : la promotion d'un « Etat fort et stratège », des mesures protectionnistes et des taxations aux frontières, une « politique nataliste volontariste », « la

défense du pouvoir d'achat», la valorisation des PME et PMI... Il s'agit à la fois de banaliser le FN et de gagner une partie de l'électorat populaire, au-delà de son électorat traditionnel ancré dans la petite-bourgeoisie (petits agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales...). Cette opération séduction en direction des ouvrier-es et employé-es se traduit également par des lettres ouvertes de Marine Le Pen aux fonctionnaires en février 2011, aux « collègues de France » en mai 2015, aux infirmiers et infirmières en mai 2016...

La création du RBM (Rassemblement Bleu Marine) a permis d'élargir son spectre politique avec des personnalités telles que Gilbert Collard, avocat médiatique devenu depuis député, ou Robert Ménard, ancien président de Reporters sans frontières devenu maire de Béziers. Le ralliement de souverainistes du SIEL (Souveraineté, indépendance et libertés) avec Paul-Marie Couteaux a permis de faire une prise importante avec l'énarque Florian Philippot, qui intègre officiellement le FN en 2011 et devient le principal artisan du « tournant social » du FN.

POUR LA DÉFENSE

D'UN CAPITALISME NATIONAL

Cette posture sociale s'accompagne parallèlement de signaux en direction du patronat des PME et TPE, autre cible privilégiée du FN. Contrairement à certaines analyses hâtives, le FN n'a jamais tenu de discours anticapitaliste. Certes, Marine Le Pen dénonce la « finance internationale », « l'ultralibéralisme » parfois qualifié de « mondialisme » mais promeut un capitalisme national classique. Ainsi, lorsqu'elle a répondu en 2012 à l'invitation du club patronal Ethic de Sophie de Menthon et d'Yves de Kerdrel (devenu depuis directeur de Valeurs actuelles), elle a déclaré d'emblée au parterre composé d'une centaine de chefs d'entreprise : « Je ne suis pas votre ennemie, je suis pour la libre entreprise, pour l'économie de marché, mais avec un Etat arbitre, un



Etat régulateur.» Concernant les mesures phares de son programme, elle répondait sur la sortie de l'euro : « On a l'euro depuis dix ans, pas depuis cinq siècles. C'est juste une parenthèse qu'il faut refermer » ; sur l'Union européenne : « Cette Union européenne vous a bridés, vous a contraints comme jamais. Il n'y a jamais eu autant de règles, autant de normes » ; à propos du protectionnisme national : « Il doit s'accompagner d'un plan de réindustrialisation organisé avec le monde de l'entreprise. Je veux des droits de douane progressifs pour vous laisser le soin de vous mettre en situation de retrouver des parts de marché » ; sur l'augmentation de 200 euros net pour tous les salaires jusqu'à 1,4 fois le Smic : « S'il n'y a plus de pouvoir d'achat, vous ne pourrez plus jamais vendre. Je ne crois pas à une augmentation du Smic, qui repose sur l'entreprise. C'est pourquoi l'État assumera cette hausse en prenant à sa charge une partie des cotisations sociales. »

Concernant les syndicats, le FN appelle à une « grande réforme des syndicats » en jugeant que « des syndicats plus représen-

tatifs (...) seront, en effet, plus à même d'entrer dans des logiques de concertation constructives et moins tentés de recourir à un rapport de forces (grève, manifestations) pour pallier leur manque de légitimité». Ce modèle corporatiste est directement inspiré par le syndicalisme jaune qui a sévi fin XIX^e-début XX^e siècle, financé par le grand patronat et les forces réactionnaires et surtout par la Charte du travail sous le régime de Vichy. Même si le FN, notamment par la voix de Philippot, a nuancé en partie son discours sur la «colère des travailleurs», les syndicats sont toujours stigmatisés en bloc comme complices du «système». Lors des mobilisations contre la loi Travail au printemps 2016, tout en dénonçant le gouvernement et en demandant le retrait de la loi, Philippot déclarait : *«Il faut rétablir l'ordre, faire appliquer la loi, donner des ordres et des soutiens, et des moyens aux forces de l'ordre pour éviter que ça dégénère, parce que ça risque de dégénérer bien plus.»*

À L'ÉPREUVE DU POUVOIR LOCAL

LA POLITIQUE ANTISOCIALE DU FN

Le slogan, «On a tout essayé, sauf le FN», c'est oublier, pour celles et ceux qui ont la mémoire courte, la parenthèse de 1986 à 1988 : 35 député-es FN à l'Assemblée nationale à la faveur d'un scrutin proportionnel. Et surtout, c'est gommer le bilan catastrophique des villes conquises en 1995, et 1997 pour Vitrolles, avec l'exception notable de la ville d'Orange où Bompard a réussi à se maintenir au pouvoir depuis vingt ans grâce à un système clientéliste. C'est pourquoi, il convient de regarder attentivement quelle est la gestion actuelle des villes tenues par l'extrême droite depuis 2014, au prisme de la «charte d'action municipale» du FN qui met l'accent sur les mesures discriminatoires au nom de la «défense de la laïcité» et du «refus du communautarisme». Il faut rappeler que la plupart de ces mairies ont été conquises grâce à des triangulaires voire des quadrangulaires. Avec 11 mairies gérées par le FN, ou

le RBM pour Béziers, et 4 par la Ligue du Sud, présidée par l'ex-FN Jacques Bompard, nous avons un panel relativement complet de ce qui peut se pratiquer depuis deux ans.

Autoritarisme et intimidations

Hénin-Beaumont constitue la vitrine modèle du Front national ; Steeve Brioso a annoncé peu après sa victoire le retrait d'un local jusqu'ici attribué à la Ligue des droits de l'Homme, classée comme adversaire parce qu'elle a pris position contre le FN. C'est également le cas à Mantes-la-Ville où la section locale de la LDH a vu la totalité de ses subventions municipales supprimées en 2015. Cyril Nauth, le maire, a précisé : *«C'est un choix politique et symbolique : nous ne souhaitons plus subventionner cette association très politisée.»* Récemment, la municipalité de Hayange a menacé d'expulser l'antenne locale du Secours populaire à qui elle reproche de mener une «propagande promigrants». Désormais, certaines associations sont dans le collimateur et il existe un autre moyen de pression efficace : le chantage aux subventions qui permet d'étrangler des associations ciblées.

La mise au pas des opposants et opposantes est devenue également une pratique récurrente. Face à une mobilisation locale de parents d'élèves et de personnel enseignant, Stéphane Ravier à Marseille a menacé d'éradiquer les «métastases rouges du quartier». À Hénin-Beaumont, le maire a publiquement traité des membres d'opposition de «manchots», d'«hystériques» et le conseiller communiste David Noël commente le harcèlement judiciaire dont il fait l'objet : *«Ils veulent faire taire les opposants.»* Le maire de Beaucaire avait attaqué «quelques syndicalistes sans éducation, privilégiés, aigris et sectaires, dont le comportement n'a rien à envier à celui de racailles». À Hayange, lors d'une séance du conseil municipal, un opposant animateur du collectif Hayange en résistance a été expulsé manu militari et a dû être transporté aux urgences.

Les municipalités FN, des employeurs despotiques

Le Front national aux affaires est en position de gérer les carrières, rémunérations et conditions de travail de centaines d'employé-es municipaux. La violence antisyn-dicale des élu-es FN n'a d'égale que la régression ou la stagnation sociale qu'ils et elles imposent à leurs employé-es. À Hayange, Engelmann a instauré un système de gestion clientéliste des contrats pré-caires, qui a conduit à une grève des agents d'accueil de la petite enfance en mai 2015. L'élément déclencheur de cette grève a été le non-renouvellement du contrat précaire d'une salariée, auxiliaire de puériculture, âgée de 55 ans. La salariée se prénomme Rachida et la remplaçante pressentie est une militante du FNJ, réputée proche du maire.

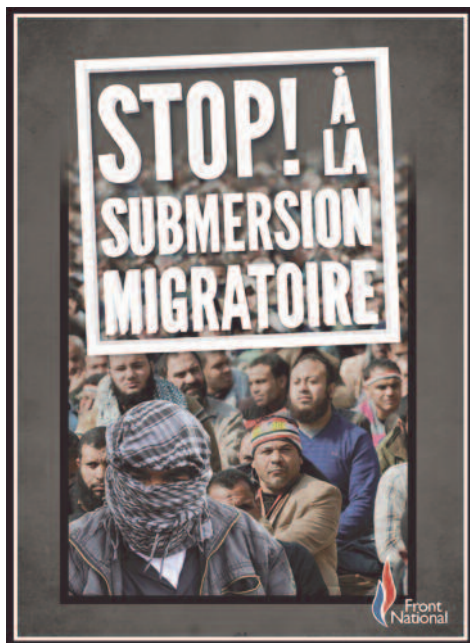
Les pressions et la criminalisation antisyn-dicale s'intensifient car le syndicalisme de lutte reste toujours un ennemi aux yeux de la plupart des maires FN, même si certains tentent d'enrôler certaines équipes locales. À cours des derniers mois de l'année 2015, le conflit entre Fabien Engelmann et la CGT a continué à faire des ravages. La mairie est passée à la contre-attaque et a ciblé Hugues Miller, le secrétaire général du syndicat CGT

des fonctionnaires et agents territoriaux des établissements de la Ville de Hayange. En octobre 2016, suite à la plainte du maire d'Hénin-Beaumont, le secrétaire général du syndicat CGT des Territoriaux a été placé en garde à vue.

Racisme et discriminations

Le vendredi 4 avril 2014, Marine Le Pen avait défrayé la chronique en annonçant que les mairies FN allaient supprimer systématiquement les « repas de substitution » dans les cantines scolaires. Tout en s'abritant derrière la pseudo-défense de la laïcité, il s'agit bien d'une mesure d'exclusion qui cible certains groupes sociaux déterminés. À son tour, le maire de Béziers, Robert Ménard a précisé démagogiquement qu'il entendait écarter « le halal » des cantines scolaires. Ce dernier a récidivé le 4 mai 2015, en affirmant publiquement qu'« il y a 64,6 % d'élèves de confession musulmane dans les écoles publiques de Béziers » et il affirmait alors que la mairie disposait de ses propres statis-

Le Front national exploite les peurs et les fantasmes de « l'invasion » et de la « submersion migratoire ».



tiques en la matière, et qu'il était facile de déduire l'appartenance confessionnelle des enfants « grâce aux noms et prénoms ». Stéphane Ravier, maire du 7^e secteur de Marseille, affirmait pour justifier ainsi son refus de la construction de nouveaux logements sociaux : « *Tant que cette politique-là sera mise en œuvre, en plus de la préférence étrangère de fait, (...) ce sera non pour nous.* » Rappelons que ce même Stéphane Ravier a utilisé à plusieurs reprises la notion raciste et paranoïaque de « grand remplacement ».

À Beaucaire, le maire Julien Sanchez, comme son homologue de Cogolin, souhaitait écarter des commerçants dont bon nombre sont d'origine maghrébine, pour promouvoir un « marché provençal ». Le 23 mars 2015, un certain nombre de forains locaux ont alors manifesté et bloqué les entrées de la ville avec leurs camions, en proclamant sur des banderoles : « Non à la discrimination ! » À Mantes-la-Ville, pour la mairie FN, l'enjeu idéologique consiste surtout à empêcher l'installation d'une salle de prière musulmane dans le quartier des Merisiers. Autorisée par l'ancienne équipe municipale, celle-ci fait l'objet de toutes sortes de tentatives de blocage par la nouvelle municipalité.

À Hayange, le maire est resté très proche de Riposte laïque et éructait : « *La danse orientale est incompatible avec le Front national* » et a fait célébrer la « fête du cochon » en 2014 et 2015. L'extrême droite radicale était présente en 2014 avec le groupuscule L'Œuvre française et quelques skinheads. En 2015, c'est le site Lorraine nationaliste qui a appelé à se rendre à cette « fête du cochon ». Steeve Briois, président de l'association des maires « ma commune sans migrants » exploite depuis septembre 2016 les peurs et les fantasmes de « l'invasion » et de la « submersion migratoire ». C'est l'occasion pour le FN d'organiser des rassemblements locaux anti-migrants. Mais c'est également l'occasion de mobilisations unitaires anti-fascistes et antiracistes locales, souvent bien plus massives.

Mesures antisociales

La ligne du FN a vite été démasquée, puisque, dès leur arrivée, plusieurs maires ont coupé ou diminué drastiquement les subventions à certaines associations. Dans le budget 2015, la baisse des subventions aux associations continuait d'être une quasi-constante des municipalités FN. Elle s'accompagne d'une réorientation des attributions : clubs de football, bibliothèques, associations de quartier et centres sociaux en sont les principales victimes. Les centres sociaux des quartiers populaires ont été les premiers touchés. À Fréjus, dès 2014, le centre social de la Villeneuve voyait sa convention dénoncée, du fait d'un « engagement militant » contre la mairie. À Marseille aussi, Stéphane Ravier et son équipe s'opposent au versement des subventions versées par la mairie centrale à certains centres sociaux de l'arrondissement, en représailles à leur prétendu manque de « neutralité politique » à son égard. Parallèlement, les subventions au centre communal d'action sociale (CCAS) ont continué de baisser en cette année 2015. À Cogolin, le maire, Marc-Etienne Lansade, a diminué la subvention de 46 %. À Béziers comme à Fréjus, le budget du CCAS, baissé respectivement de 10 et 5 % à l'arrivée des maires FN, est maintenu à ce bas niveau. Les mairies FN, en 2015, ont rationné en outre les budgets en direction des écoliers. Au Pontet comme à Beaucaire, la gratuité de la cantine scolaire a été supprimée pour les familles les plus pauvres. À Cogolin, les transports scolaires gratuits sont désormais payants. À Beaucaire, le maire refuse de subventionner la Maison du vivre ensemble, qui assurait l'aide aux devoirs : elle a ainsi dû fermer en janvier 2015. À Béziers, la municipalité s'est illustrée en réservant la participation aux activités périscolaires aux seuls enfants dont il est prouvé qu'un des deux parents travaille. À cela s'ajoute la suppression de l'étude surveillée du matin, remplacée par un simple accueil.

À Mantes-la-Ville, c'est une douzaine d'associations à la fois qui ont été privées d'une subvention accordée par l'ancienne municipalité. Considérant que la mairie bloquait totalement ce dossier, le département des Yvelines s'est substitué à elle, contractant lui-même directement avec les associations concernées. Toujours à Mantes-la-Ville, la municipalité a décidé de frapper fortement le Football Club Mantois, qui compte 880 licenciés, mais est considéré par les dirigeants FN comme trop proche des populations issues de l'immigration. À Beaucaire, la municipalité s'en est également prise à un club de football, le Stade beaucairois, qui existe depuis 1908. À Villers-Cotterêts, les annonces du maire portent essentiellement sur la baisse des impôts, pourtant peu sensible, et qui se fait aux dépens des services et prestations sociales : augmentation du tarif des cantines et des centres de loisirs pour les familles les plus modestes, fin de la gratuité des ateliers de la médiathèque, augmentation de la taxe d'aménagement...

Clientélisme d'extrême droite

Les indemnités des élus qui avaient été augmentées (Villers-Cotterêts, Cogolin, Le Luc) restent au même niveau. Les entreprises liées à l'extrême droite bénéficient de la manne financière que représentent certaines de ces municipalités. L'exemple le plus flagrant est celui de la mairie de Fréjus avec le projet de « Surf Académie ». Elle s'est acoquinée avec une société basée à Hong Kong et dirigée par un ancien néo nazi : Yann Tran Long dont le frère, Minh Tran Long, dirige la société de communication Patrouille de l'événement, qui œuvre aussi pour la ville de Fréjus. Ces deux frères étaient membres de la Fédération d'action nationale et européenne (FANE), groupuscule néo nazi dissous dans les années 80. Les amitiés du maire de Fréjus n'ont peut-être pas été du goût du préfet, alerté par la presse et les associations et le projet a été repoussé.

Autre constante dans les budgets FN : les investissements en matière de « sécurité ». Les restrictions budgétaires ne concernent manifestement pas ce poste : développement de la police municipale par des embauches, souvent d'ailleurs seules embauches dans les villes FN, son équipement à grand renfort de communication comme à Béziers, de nouvelles installations de vidéosurveillance.



Affiche unitaire pour la manifestation antiraciste et antifasciste du 21 mars 2015.



CONCLUSION

En dehors de quelques mesures phares pour faire illusion, la posture sociale du FN consiste en une dénonciation réactionnaire du « système » et à substituer à la lutte des classes une « identité nationale » fantasmée, articulée au concept clé de préférence nationale. Aucune remise en cause des intérêts patronaux, des rapports de domination et d'exploitation ; rien sur les causes réelles des inégalités sociales, sur les logiques patronales, sur les conditions de travail, sur la répartition des richesses, bref sur les solidarités de classe défendues par le syndicalisme de lutte.

Notre rôle est d'opposer au fascisme contemporain notre socle de revendications (anticapitalisme, égalité des droits, solidarité de classe, internationalisme...) et de les faire vivre, de proposer une alternative sociale face aux attaques patronales et aux contre-réformes gouvernementales. Notre volonté est de massifier et de construire, via nos équipes militantes et en lien étroit avec le mouvement social dans son ensemble, une riposte antifasciste articulée aux luttes et aux solidarités concrètes dans le cadre d'un projet de transformation sociale. ■

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES INTERNET

- Alduy Cécile et Wahnich Stéphane, *Marine Le Pen prise aux mots, Décryptage du nouveau discours frontiste*, Le Seuil, 2015.
- Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, *Vers l'extrême : Extension des domaines de la droite*, Éditions Dehors, Bellevaux, 2014.
- Edin Vincent, *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, Éditions de l'Atelier, 2016.
- Gautier Jean-Paul, *De Le Pen à Le Pen, continuité et ruptures*, Syllepse, 2015
- Igounet Valérie, *Le Front national de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*, Le Seuil, Paris, 2014
- Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France*, Fayard, 2007.
- Novak Zvonimir, *Tricolores, une histoire visuelle de la droite et de l'extrême droite*, L'Échappée, Montreuil, 2011.
- VISA, *Lumière sur mairies brunes*, Syllepse, 2015
- *Manières de Voir/Le Monde diplomatique* n° 134, avril-mai 2014 : « Nouveaux visages des extrêmes droites »
- Site de VISA : <http://www.visa-isa.org/>
- Site féministe de lutte et d'arguments contre l'extrême droite : <http://droits-femmescontreextremesdroites.org/>
- Blog Derrière le Front de Valérie Igounet : <http://blog.francetvinfo.fr/derriere-le-front/>
- Site Fragments sur les Temps Présents : <http://tempspresents.com/>
- L'observatoire des droites radicales du quotidien *Libération* : <https://oeilsurlefront-liberation.fr/>
- Site de La horde, avec notamment sa cartographie de l'extrême droite : <http://lahorde.samizdat.net/>

DOSSIER

Unité syn

Installation de l'artiste
plasticien JR sur les docks
du Havre (DR).

Ce dossier comprend 8 textes¹

- **Invoquer l'unité, oui... la faire c'est mieux !
de Théo Roumier et Christian Mahieux**
- **CGT-CFDT, heurs et malheurs de l'unité dans les années 68,
de Théo Roumier**
- **La démocratie ouvrière, garante de l'unité,
extraits d'interventions de Frédo Krumnow**
- **Quand la gauche syndicale se dotait d'outils pour avancer...,
de Michel Desmars**
- **CGT : un retour sur l'histoire pour penser l'avenir,
de Maryse Dumas**
- **Quand le « syndicalisme rassemblé » divise la CGT,
de Jean-Yves Lesage Guillaume Goutte**
- **Allemagne : le syndicat unique ?
de Willi Hajek**
- **20 ans d'intersyndicales femmes,
de Gaëlle Differ**

dicale



INVOQUER L'UNITÉ,

L'unité syndicale, que ce soit sous la forme de l'unité d'action syndicale ou de l'unification organisationnelle, est une question récurrente au sein du mouvement syndical. Elle concerne potentiellement bien d'autres mouvements sociaux aujourd'hui formés en associations mais dont le rôle dans la lutte des classes est au moins aussi, important, voir plus, que certaines organisations syndicales. La question internationale ne peut être évacuée d'une réflexion qui porte sur l'efficacité de nos outils pour une transformation sociale radicale. Tout ceci est à traiter à l'aune des expériences historiques que nous connaissons, qu'il faut se réapproprier tout en les renouvelant, en inventant ce qui correspond aux besoins de notre temps. En tout cela, nous devons garder une priorité, qui d'ailleurs doit être une constante en matière de pratique syndicale : partir de la réalité, même quand elle ne nous plaît pas, ne pas nous contenter d'incantations mais rechercher quels sont les meilleurs moyens de créer le rapport de forces qui permettra les transformations voulues. Aligner les textes se désolant de la division et appelant à l'unité est une chose ; ouvrir les perspectives et créer les conditions pour que ça change en est une autre. Puissent, sans aucun doute très modestement, les quelques réflexions qui suivent y contribuer...

OUI...

Image tirée de Norma Rae,
film américain de Martin Ritt
(1979).



La faire c'est mieux !

Théo Roumier, militant de Sud Éducation, est coanimateur de l'union interprofessionnelle Solidaires Loiret. Christian Mahieux, cheminot retraité, est membre de SUD-Rail et de l'union interprofessionnelle Solidaires Val-de-Marne.

L'aspiration à l'unité syndicale est forte parmi les travailleurs et les travailleuses. Quiconque ayant une petite expérience de la vie dans les entreprises et services le sait... plus encore, celles et ceux qui ont organisé, animé, ou ne serait-ce que tenté d'impulser, des mouvements collectifs revendicatifs dans ce cadre. On pourrait régler la question promptement : « Celles et

ceux qui réclament l'unité syndicale sont les mêmes qui, en réalité, pourraient l'imposer s'ils et elles le décidaient. » Car qui d'autres que les salarié-es décident qu'il y a plusieurs organisations syndicales, qu'il y a des syndicats qui s'affrontent, qu'il y a des polémiques intersyndicales, dès lors qu'on considère que le syndicat est l'outil légitime dont se dotent les travailleurs et les travailleuses ?



Manifestation syndicale en mai 1968. Très souvent, à la base, l'unité s'impose plus facilement.

POURQUOI UNITAIRE ?

Bien sûr, la réalité est plus complexe. La logique interne propre à chaque organisation, la bureaucratie plus ou moins développée¹ en leur sein ou encore la captation de certains outils syndicaux par des groupes politiques, fussent-ils pro-unité², sont parmi les éléments à prendre en compte. Les positionnements des organisations syndicales, et plus largement des courants syndicaux parfois transverses à celles-ci, fluctuent selon les périodes. C'est en partie le fruit de choix tactiques ; mais c'est surtout la conséquence normale d'orientations politiques du syndicat définies en fonction de réalités qui, elles-mêmes, varient.

Au plan national, sur la durée, on constate une alternance entre les périodes où l'unité dominait et celle où elle ne fut le souci que d'une minorité³. Cela se retrouve bien entendu dans les entreprises, services et localités, mais de manière atténuée ; très souvent, à la base, l'unité s'impose plus facilement. Elle est d'autant plus évidente quand elle s'inscrit dans un processus de construction d'un mouvement revendicatif collectif démocratique. Théoriser le refus de l'unité d'action syndicale est facile dans une salle où ne se trouvent que quelques responsables syndicaux ; c'est moins aisé devant des salarié-es réuni-es dans des

assemblées générales où chacun et chacune dispose de tous les éléments d'information à égalité et peut s'exprimer de la même manière. La recherche de l'unité ne peut être détachée de la pratique syndicale. Imposer l'unité au mouvement syndical, de l'extérieur, est voué à l'échec. La solution passe par une pratique démocratique, sur le terrain, au plus près des collectifs de travail et de vie. La création des syndicats SUD s'est réalisée sur la base de ces items : démocratie syndicale et ouvrière d'une part, unité syndicale et ouvrière d'autre part. Ceci tant en 1988 aux PTT après les grèves des « camions jaunes » et en 1989 dans la Santé après celle des infirmières et infirmiers⁴, que pour la vague qui suivit la grève interprofessionnelle de fin 1995. Les syndicats SUD ne sont pas les seuls à se situer sur ce champ, loin s'en faut, mais cette double exigence, unitaire et démocratique, explique en partie pourquoi ces équipes n'ont pas alors rejoint des syndicats préexistants. Pratiquer un syndicalisme unitaire, s'en revendiquer et défendre cette orientation au sein des collectifs syndicaux n'est ni une posture, ni un effet de style. C'est d'abord une réponse à une demande de la masse des salarié-es. C'est également un moyen de faire grandir le rapport de forces en leur faveur. Et c'est aussi l'affirmation de notre volonté

de défendre une classe sociale en tant que telle ; ce qui n'exclut pas des alliances ponctuelles mais ne conduit pas à se dissoudre dans une démarche faussement appelée citoyenne qui passe sous silence les questions essentielles de propriété des moyens de production, d'échanges et de communication, et de pouvoir dans les entreprises, les services et les localités.

ÊTRE UNITAIRE, OUI, MAIS COMMENT ?

Il ne suffit pas de dire, il faut faire. Un des premiers écueils est alors d'articuler l'unité, voire l'unification, et le respect d'orientations divergentes. Avouons-le : ce n'est pas une évidence ! Combien de fois, tout en nous réclamant de l'unité syndicale, ne qualifions-nous pas « les autres » de qualificatifs peu amènes ? Bien sûr, l'âpreté des débats, des choix qui nous paraissent parfois inacceptables, expliquent ces réactions. Mais, ne trouve-t-on pas matière à de tels commentaires au sein de chacune de nos organisations ? Incontestablement, nous gagnerions en efficacité en nous attelant à

améliorer le fonctionnement de chacune de nos organisations, plutôt qu'à commenter ce qui se passe, ou pas, ailleurs.

Nous ne voulons pas « l'unité pour l'unité ». Elle doit servir les intérêts de notre classe sociale, et donc en premier lieu permette d'agir plus efficacement et fortement. La recherche de l'unité syndicale sans exclusive est la première étape. Mais lorsqu'apparaît un constat de désaccords importants et qu'une partie des organisations syndicales refuse l'action, voire s'allie à celles et ceux contre qui nous luttons, pourquoi se mettre à leur remorque ? L'exemple de la grève des cheminots et des cheminotes du printemps 2016 est éclairant de ce point de vue ; la volonté de la fédération CGT de privilégier durant des mois une alliance, jamais concrétisée, avec l'UNSA et la CFDT, a considérablement affaibli le mouvement que CGT, SUD-Rail [Solidaires] et FO soutenaient⁵. Autre exemple dans l'Éducation nationale lors de la lutte en 2013 contre la réforme des rythmes scolaires (réforme qui, rappelons-le, a conduit à plus d'inégalités entre écoles et des conditions de travail dégradées), c'est bien un appel à la grève intersyndical restreint CGT, SUD Éducation [Solidaires] et FO qui a permis d'engager l'action... et obligé le principal syndicat du premier degré, le SNUipp-FSU, à appeler lui aussi à la grève (même sur ses propres bases).

Il ne s'agit pas forcément d'attendre d'être d'accord sur tout pour créer un cadre unitaire. Car celui-ci, par l'accueil que les salariées lui réservent, porte en lui-même une dynamique qui le dépasse. L'appel intersyndical initial contre le projet de loi Travail, le 23 février 2016, était peu enthousiasmant, pour dire les choses aimablement ; il n'appelait d'ailleurs à aucune action. Mais l'unité syndicale nationale ainsi affichée a facilité des appels communs bien plus offensifs dans les départements et certains secteurs professionnels. Ceux-ci, et leur traduction sur le terrain, ont très largement contribué à l'appel intersyndical CGT/-

1 La bureaucratie syndicale ne saurait se limiter à la question des permanents et permanentes. La prise en compte des spécificités liées à ce type de militantisme est indispensable ; des réponses existent : limitation du temps (mais cela n'est pas adapté à la situation rencontrée dans une multitude d'entreprises), dégagements à temps partiel, contrôle des mandats... Mais les pratiques bureaucratiques ne sont pas l'apanage de permanents et permanentes ; loin de là !

2 On oublie souvent de dire que la réunification syndicale de 1936 est permise par la décision de l'Internationale Communiste, appuyée par le Parti Communiste en France qui décide de rompre avec la dénonciation de tous les autres courants pratiquée depuis plus de 10 ans, pour passer provisoirement au « Front unique à la base ». Du jour au lendemain, les syndicalistes de la CGT dûment vilipendés depuis des années, (re)devenaient des frères de classes [et sœurs, mais bien peu...] avec qui l'unité devait se faire. Cette conception d'une unification syndicale décidée à l'extérieur du mouvement syndical porte en elle-même les germes de son échec. La création de la très petite CGT-SR, puis après la guerre celle de la CNT puis de FO, ainsi que le maintien ou le retour dans l'autonomie de nombre de structures (aux impôts, chez les journalistes, dans l'éducation nationale, à la SNCF, etc.) illustrent l'illusion de cette unité imposée de l'extérieur.

3 Nous ne développons pas plus cet aspect historique ici, car diverses contributions publiées dans ce numéro 4 des *Cahiers Les utopiques* donnent de nombreux exemples.

4 À propos de ces deux grèves et de la création de ces deux organisations syndicales, on peut lire un résumé dans le chapitre « brève histoire de l'Union syndicale Solidaires », qu'on retrouve dans le livre *Solidaires, un autre syndicalisme...*, aux éditions Prospero, disponible au siège national et dans les structures membres de l'Union. Également, sur Sud PTT : *Sud, syndicalisme incorrect ; Sud PTT, une aventure collective*, coordonné par Annick Coupé et Anne Marchand aux éditions Syllepse.

5 Voir dans le numéro 3 des *Cahiers Les utopiques* : « la grève de 2016 dans le secteur ferroviaire ».

FO/Solidaires/FSU à agir dès le 9 mars puis le 31 mars. Il y a bien des choses à dire sur ce mouvement, mais notre propos n'est pas ici de faire le bilan des six mois de luttes contre la loi Travail. Nous nous limiterons à ce qui se rapporte au sujet de cet article, l'unité, en affirmant que sans ce communiqué intersyndical de fin février, le mouvement n'eut pas démarré de même façon⁶... notamment grâce aux débats, parfois vifs, qu'il a pu provoquer !

Une fois le lien intersyndical établi, il convient d'en avoir une conception dynamique. Par définition, une intersyndicale n'est pas l'unification des diverses organisations syndicales qui ne formeraient dès lors qu'une seule entité. On peut porter ce projet, y compris, pourquoi pas, au sein de l'intersyndicale, mais elle n'est pas cela. Cela signifie que chaque partie peut et doit continuer de construire sa politique. Certes, il s'agit bien de l'articuler avec le cadre unitaire, donc de ne pas prendre des positions ou mener des actions qui s'y opposent ou sont sources d'éclatement. Cette possibilité est parfois niée ; par exemple, en menaçant d'exclusion de l'intersyndicale les organisations qui agissent ainsi. C'est défendre le principe selon lequel tout le monde doit s'aligner sur la position la moins avancée !

UN « PATRIOTISME D'ORGANISATION » RÉDIBITOIRE ?

Aujourd'hui, ce que nous qualifions souvent de « syndicalisme de lutte » se retrouve au sein de plusieurs organisations syndicales. Nous ne concevons pas le syndicat comme un corps étranger qu'on utilise au gré de ses envies passagères ou en fonction d'intérêts définis en dehors de lui ; il est, ou doit être,

ce qu'en font celles et ceux qui le composent. Des camarades y consacrent du temps, de l'énergie, de l'argent aussi, pour le faire vivre et se développer, pour qu'il soit plus utile pour nos luttes d'aujourd'hui et demain, tant vis-à-vis des revendications immédiates que pour une transformation radicale de la société. Un tel investissement, souvent durant des années, amène bien naturellement un attachement à son organisation. Et c'est une bonne chose ! Tout n'est pas égal et il est sain que les choix d'affiliation qui soient faits renvoient à une volonté de les défendre. Une de nos préoccupations doit être de ne pas tomber dans un « patriotisme d'organisation » qui, inévitablement, mène à la « guerre » intersyndicale.

Deux écueils sont identifiables. Le premier consiste à ignorer toutes nuances dans la caractérisation des autres organisations syndicales, à les considérer comme un tout et les croire totalement monolithique. On croule pourtant sous les exemples qui montrent qu'il n'en n'est rien. L'autogestion est sans aucun doute une valeur forte pour Solidaires, la CNT-SO ou la CNT ; mais ce sont des sections syndicales CGT qui ont

Paris, manifestation contre la loi Travail, juin 2016 (DR).



⁶ Ce qui ne signifie pas qu'il faille passer sous silence les autres initiatives, comme la pétition Internet « Loi Travail : non, merci ! » ou ce qui s'est passé dans les universités.

⁷ En fait, du début à la fin, l'aventure des Fralib, qui autogèrent aujourd'hui SCOP-TI, a été soutenue par une section CGT (majoritaire) et une section CGC.

⁸ Nous parlons de démocratie ouvrière et syndicale lorsque les travailleurs et travailleuses choisissent, selon les modalités qu'ils et elles décident, leurs délégué-es ; ce terme étant là utilisé dans un sens très large : délégué-es du personnel, représentant-es du personnel, secrétaire de syndicat ou section syndicale, etc.

repris Fralib⁷ ou Pilpa/La fabrique du sud, pour ne citer que ces deux exemples. La CGT s'affronte durement à celles et ceux qui nous dirigent et pourtant certaines de ses structures ont depuis des années une pratique ouverte de collaboration avec le patronat de leur secteur. La CFDT a depuis longtemps décidé d'accompagner les politiques des gouvernements en place ; on n'en trouvait pas moins quelques sections locales CFDT dans les manifestations contre la loi Travail. Regardons aussi de notre côté et soyons sincères : les équipes syndicales SUD et Solidaires sont-elles toujours à la pointe de la lutte ? Ne commet-on aucune erreur d'appréciation, jamais ? Le simplisme peut être séduisant car reposant ; rapidement, il s'avère peu payant car ne permettant pas d'analyser avec un minimum de lucidité les rapports de forces, les lignes qui bougent, les perspectives qui se dessinent, les opportunités à saisir, les coups à tenter...

Le second obstacle à éviter est de passer d'une confrontation intersyndicale normale à une volonté de nuire. Coups bas, calomnies, attaques juridiques pour interdire à un autre syndicat de fonctionner, de s'ex-

primer ou même d'exister... Nous connaissons tout cela. Ce n'est pas compatible avec une démarche unitaire sérieuse.

Si l'unité est source d'efficacité pour les travailleurs et les travailleuses, c'est sans surprise qu'on constatera que les classes dirigeantes tentent toujours de créer et entretenir la division. Issue de la démocratie bourgeoise, qui n'est pas faite pour prendre en compte les besoins de celles et ceux qui produisent les richesses de la communauté, la loi leur est un instrument très utile. Ainsi, la loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, en faisant de chaque élection professionnelle un moment déterminant pour la continuité de l'existence d'un syndicat, fragilise les recherches unitaires. La constitution de listes communes pour les élections des délégué-es est maintenant perçue comme peu évidente par nombre d'équipes syndicales ; par la dynamique que cela crée à travers la plateforme commune adoptée, c'est pourtant un vecteur non négligeable d'unité syndicale. D'une manière générale, le détournement de la démocratie ouvrière et syndicale⁸ vers des processus électoraux calqués sur le sys-



tème politique institutionnel ne favorise pas l'unité syndicale ; ni l'unité des travailleurs et travailleuses. Là n'est pas la seule raison, mais l'empressement de nombre d'organisations à tourner la page de la mobilisation contre la loi Travail pour mieux se consacrer à la préparation des élections TPE en témoigne.

UNITÉ « AU SOMMET », UNITÉ « À LA BASE »

Mais l'unité ce n'est pas non plus qu'une histoire « d'appareils ». Précisons que nous utilisons ce terme sans mépris aucun pour les exécutifs d'organisation syndicale, qui, pour l'essentiel, appliquent les décisions élaborées collectivement et selon les règles internes qui leur sont propres (et différentes d'une organisation à une autre). Mais trop souvent l'unité se conçoit et se construit « par en haut ». C'est ainsi que, dans chaque organisation, les débats vont avoir lieu en interne, avant de déboucher sur un mandat qui sera la base de la discussion avec une ou plusieurs autres organisations qui auront eu la même démarche. Encore une fois, c'est important de respecter les rythmes démocratiques de son organisation. Mais cela contribue aussi à créer un décalage frappant : pour faire l'unité dont on sait qu'elle est importante pour les salarié-es afin d'engager l'action sur les lieux de travail même... il faudrait donc d'abord l'élaborer séparément pour pouvoir, qui plus est, la faire « au sommet », c'est-à-dire l'endroit le plus éloigné desdits lieux de travail !

Ce qui nourrit aussi tous les fantasmes sur une « intersyndicale nationale coupée de la base », alors que précisément la manière de construire l'unité, particulièrement sur le plan interprofessionnel, est totalement tributaire de cette démarche centralisée. Une démarche que ne remettent pas souvent en cause les équipes de terrain. Combien de fois n'a-t-on pas pesté pourtant sur l'impossibilité de prendre une décision ou une initiative dans un cadre interpro local « *parce qu'il faut d'abord attendre le national* » ? Bien sûr il existe des cadres intersyndicaux

locaux, lorsque la confiance existe entre organisations, qui ont pris l'habitude de décider de manière autonome de leur calendrier : ce sont bien souvent les plus dynamiques... mais ils sont rares.

Autre écueil : les appels intersyndicaux sont pour l'essentiel conçus comme des plateformes revendicatives qui n'impliquent pas nécessairement de pratiques communes. Cosigner un texte suffirait ? On pourrait, au contraire, imaginer que ce modèle soit inversé – ou tout du moins repensé – et que la préoccupation des moyens à mettre en œuvre pour mobiliser dans l'unité soit un préalable : appels à organiser des AG communes de syndiqué-es, à se répartir des tournées et permanences syndicales pour débattre avec les collègues, voire à les organiser ensemble, même chose pour les heures d'informations, les tractages, les affichages... On pourra rétorquer que ce travail se fait dans les secteurs où existent plusieurs syndicats signataires d'un même appel : d'une part ce n'est pas toujours le cas, ou alors imparfaitement, d'autre part il existe aujourd'hui nombre de déserts syndicaux où il serait particulièrement utile de voir ainsi débarquer une équipe de syndicalistes, soudée autour d'un projet revendicatif commun, à la porte de leur entreprise ou de leur service. Sans même parler des équipes d'organisations différentes mais dans un même bassin d'emploi, ou une même activité sur une région, qui gagneraient à se coordonner.

Mais bien sûr, si l'on ne souhaite pas que l'unité se réduise à des tractations nationales, encore faut-il s'assurer que ce soit un objectif partagé à la base ! Faire naître ce

9 Les appels de 2010 et 2016 sont consultables sur le site www.onbloquetout.org.

10 Voir l'article de Michel Desmars dans ce numéro.

11 Une grande partie de ce chapitre reprend le projet de résolution internationale écrite pour le prochain congrès de l'Union syndicale Solidaires qui aura lieu en juin 2017. Plutôt que de faire semblant, de réécrire différemment quelques phrases, il nous paraît plus juste de reprendre un extrait des contributions que nous avons fournies dans ce cadre.

12 Confédération européenne des syndicats.

sentiment unitaire, faire partager cette volonté de travailler ensemble à la mobilisation de notre classe sociale est parfois un véritable défi. Il faut profiter pour cela des rares moments de mobilisations collectives et unitaires pour tenter de proposer des initiatives unitaires qui engageraient des convergences : co-organisation de rencontres publiques, mise sur pied d'une campagne locale, etc.

Un autre moyen est de lancer, comme cela a été fait en 2010 lors du mouvement pour la défense des retraites et en 2016 contre la loi « travail », des appels de syndicalistes unitaires⁹. D'abord parce que cela peut donner une base concrète (un texte d'appel à signer) pour poser le débat au sein de sa structure syndicale, ensuite parce que cela peut permettre, dans certains endroits de faire se rencontrer des équipes militantes. C'est aussi une manière d'assumer le fait de débattre et d'échanger publiquement entre syndicalistes de lutte, par-delà nos appartenances organisationnelles : une démarche qui peut être tout à fait complémentaire à celle de mener les débats dans son organisation. Les uns pouvant enrichir les autres et permettre une meilleure appréhension des diverses stratégies syndicales... comme de mettre l'accent sur ce qui nous rassemble et sur les « bonnes pratiques » qui pourraient être partagées.

C'est un peu ce qu'ont essayé de porter les syndicalistes qui se sont reconnu-es dans l'appel « On bloque tout ! » en proposant à l'été 2016 de discuter d'un réseau pérenne qui prendrait le relais de l'appel, de manière à ce que les liens tissés pendant plusieurs mois de mobilisation ne se perdent pas. C'est une piste, modeste, mais qui pourrait jouer un rôle similaire, avec des coordonnées politiques et sociales différentes, à celui qu'ont pu jouer les revues Résister puis Collectif¹⁰ dans les années 1980 et 1990. Une des propositions notamment est d'organiser des journées intersyndicales d'échanges sur des problématiques communes. Entre autres questions avancées :

les moyens de mieux organiser les travailleuses et travailleurs précaires, la résistance à la répression syndicale (celle de l'État, mais aussi celle du patronat dans les boîtes), la popularisation et le soutien matériel aux grèves locales. Ce qui permettrait de mieux se connaître sur la base d'échanges de pratiques de terrain, loin des idées reçues sur les un-es et les autres.

ET AU PLAN INTERNATIONAL ?

L'internationalisme (comme l'interprofessionnel) est un des aspects essentiels de notre syndicalisme et non quelque chose qui viendrait « en plus »¹¹. Il existe des modèles syndicaux ne se reconnaissant pas dans cette conception : ce sont ceux qui considèrent que le syndicalisme se limite, au mieux, à la défense des intérêts immédiats des salarié-es. Nous nous réclamons d'un syndicalisme agissant pour une profonde transformation sociale et une rupture avec le système capitaliste ; cela impose une pratique en phase avec cette ambition, donc un engagement internationaliste réel, que ce soit au plan des structures nationales ou des collectifs militantes locaux. Il s'agit donc de définir quelles sont les tâches prioritaires pour le syndicalisme, au plan international, face aux violentes attaques du capitalisme qu'on peut résumer sous le titre générique de « politique d'austérité », tout en sachant qu'elle a de multiples facettes et conséquences : la question économique (bas salaires, chômage, précarité, flexibilité, misère...) en fait partie, mais cela touche aussi à des sujets tels que l'immigration et l'émigration, le colonialisme, le logement, l'égalité femmes/hommes, les droits syndicaux, etc. Comment se donner les moyens de la résistance, mais aussi de la contre-attaque et de l'offensive pour nos revendications et vers l'utopie à construire ?

Comme pour l'ensemble de notre stratégie, nous avons besoin pour cela d'une politique syndicale autonome, c'est-à-dire définie au sein de nos collectifs syndicaux et non à

l'extérieur, définissant et mettant en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation, organisant l'action collective des travailleurs et des travailleuses (qui peut prendre de nombreuses formes). Le mouvement syndical européen incarné par la CES¹² ne correspond pas à notre syndicalisme, il va même souvent à son encontre. C'est en partie inhérent à la construction même de la CES, directement intégrée à l'institution Union européenne ; mais ce qui est en cause, c'est aussi l'orientation et la pratique très majoritaires au sein des organisations syndicales qui composent la CES. Depuis 2008, malgré quelques petites inflexions (mais comment ne pas le faire au vu des conséquences de « la crise » !), jamais la CES n'a essayé d'organiser, à l'échelle nécessaire, une riposte aux politiques d'austérité et aux graves attaques antisociales des patrons, des gouvernements, de l'Union européenne et des institutions liées ; dans plusieurs pays, des organisations membres de la CES sont complices de tous les coups portés par le capitalisme ; pour rester dans une zone géographique proche, on peut citer les Commissions ouvrières et l'UGT qui ont signé plusieurs accords avec le patronat et le gouvernement espagnols allant bien au-delà de ce que la CFDT a fait de pire en France, ou encore les organisations italiennes CGIL, UIL et CISL qui ont aussi accepté de nombreux reculs et signé un accord avec le patronat pour ôter quasiment tout droit syndical aux « syndicats de base » qui refusent d'accepter les conventions collectives plus défavorables aux salariés qu'auparavant. L'Union syndicale Suisse, quant à elle, ne remet nullement en cause la « paix du travail », qui interdit quasiment les grèves et que combattent dans des conditions bien difficiles quelques collectifs syndicaux locaux. On peut aussi citer l'exemple de la Grèce en juillet dernier, où la CES a soutenu son affiliée GSEE dans la bataille pour le « oui » au référendum organisée à propos de l'accord signé par le gouvernement, tandis que l'organisation de la

Fonction publique Adedy ainsi que la très petite organisation anarcho-syndicaliste Rocinante défendaient le « non ».

A contrario de ces exemples, des organisations membres de la CES ont des lignes non capitulardes. Toujours pour rester dans l'Ouest européen, parce que c'est notre zone géographique, les syndicats belges en donnent l'illustration à travers les nombreuses actions nationales interprofessionnelles et professionnelles menées par la FGTB et la CSC ces dernières années ; il en est de même, dans un contexte légal où les conditions de luttes sont très difficiles, pour de nombreuses organisations anglaises membres des TUC. Ce dernier exemple permet de pointer une autre spécificité : au sein des TUC ou encore de la CGTP au Portugal, toutes deux membres de la CES, des fédérations, parmi les plus combatives, sont membres de la FSM, l'internationale syndicale historiquement liée au modèle soviétique et dont les positions sur plusieurs sujets aujourd'hui (soutien aux régimes syrien et iranien par exemple) sont aux antipodes des nôtres. En Italie, parmi les « syndicats de base », USB a aussi fait ce choix ; au Pays basque, LAB est également membre de la FSM¹³.

Cette description permet de comprendre pourquoi l'Union syndicale Solidaires a insisté pour que le Réseau syndical international de solidarité et de luttes¹⁴ créé en

13 Fédération syndicale mondiale.

14 www.laboursolidarity.org

15 Confédération syndicale internationale ; c'est la principale confédération internationale.

16 La Confédération française du travail, a pris le nom de Confédération des syndicats libres en 1977, après l'assassinat d'un militant CGT par un de ses commandos. La CSL se dissout en 2002, certaines de ses sections entrent à FO ou à l'UNSA, d'autres deviennent non affiliées, comme le SIA chez PSA. Il s'agit d'organismes chargés de faire régner l'ordre patronal, pas de syndicats.

17 Qui peuvent conduire à une parlementarisation de la démocratie syndicale, entraînant trop souvent l'inertie.

18 Le syndicalisme a une double besogne : d'une part, il agit pour « la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires », d'autre part « il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ».

19 Syndicat démocratique des employés mécontents, présent dans le groupe d'assurances Allianz.

mars 2013 soit ouvert à toutes les organisations qui le souhaitent, quelle que soit leur affiliation ou leur non-affiliation internationale. La participation au Réseau se fait sur la base d'un appel dont le contenu anticapitaliste, autogestionnaire, anticolonialiste, féministe, antiraciste, écologiste, antisexiste, est très clair. À côté des organisations non affiliées à la CES, la FSM ou la CSI¹⁵ (comme Solidaires et d'autres syndicats « alternatifs » en Europe) il y a des collectifs syndicaux proches dans leurs pratiques et leurs orientations membre de ces organisations internationales préexistantes; nous avons l'ambition de construire ensemble. Nous considérons que c'est une condition essentielle au développement d'un syndicalisme alternatif à l'échelle internationale, et donc européenne.

L'UNIFICATION SYNDICALE EST-ELLE POSSIBLE ?

On ne peut pas évacuer l'objectif de l'unification syndicale. Nombreuses et nombreux sont les salarié-es à bien souvent nous le répéter : « *Pourquoi y a-t-il autant de syndicats ?* » Nous avons expliqué plus haut en quoi cette situation est tributaire à la fois d'histoires, de stratégies, de pratiques différentes... et de la volonté de beaucoup de salarié-es (ce qui peut apparaître contradictoire) à ce qu'un « choix » syndical existe ! Mais étudions tout de même cette hypothèse, celle de l'unification organisationnelle, et essayons, sans tabous, de dessiner une perspective en ce sens.

Tout d'abord, l'unification syndicale ne peut se limiter à une question de forme (rassembler plusieurs organisations), sans aborder le fond (la pratique et les orientations). S'il n'est pas question d'attendre une identité complète de vues pour envisager de se rassembler, il est tout aussi clair que cela ne doit pas se faire en gommant les divergences fondamentales qui existent entre certains types de syndicalisme : évidemment, nous ne saurions envisager une unification avec le « syndicalisme jaune », pro-

patronal, continuateur des CFT et autre CSL¹⁶, car ce n'est pas du syndicalisme ! Mais nous refusons aussi la fable d'une centrale unique qui irait de la CFTC et la CFDT à Solidaires et la CNT. Défendre cela, revient à se satisfaire d'une organisation syndicale fonctionnant sur le plus petit dénominateur commun, dans lequel les syndicalistes de lutte se contentent, le cas échéant grâce à découpage en tendances¹⁷, de se compter. Il y a une ligne de partage inévitable : d'un côté, des syndicats qui défendent les droits acquis et en revendiquent de nouveaux, de l'autre des syndicats qui se satisfont de négocier les reculs imposés par le patronat; d'un côté des syndicats qui s'inscrivent dans un processus de transformation sociale, de l'autre des syndicats qui acceptent le capitalisme comme un système indépassable. Pour prendre une référence historique, disons que notre propos sur l'unification concerne les courants syndicaux qui se retrouvent dans la « double besogne¹⁸ » de la Charte d'Amiens; et ils sont nombreux. Si on préfère une image actuelle, les collectifs syndicaux dont nous parlons sont ceux qui ont lutté contre la loi Travail; ils sont également nombreux et d'affiliations diverses : CGT, Solidaires, CNT-SO, CNT, FO, FSU, LAB, STC, quelques structures UNSA et CFDT, une poignée de syndicats d'entreprise comme le SDEM¹⁹. À partir de cette définition, nous avançons trois propositions qui peuvent apparaître ambitieuses et incertaines mais sont, selon nous, possibles et nécessaires :

→ Le processus d'unification/réunification du mouvement syndical ne se décrètera pas au plan national pour être appliqué ensuite localement. À l'inverse, ça ne fonctionnera pas sans coordination et impulsion nationale. Une fois de plus, c'est d'un mouvement dialectique dont il s'agira : le processus d'unification portera en lui-même des dynamiques qui le transformeront et le feront avancer. Le rôle des collectifs syndicaux soucieux de le voir aboutir sera d'être attentifs à ces évolutions et de les favoriser.

→ Se proclamer pour l'unité, voire une unification, est une chose ; mais ensuite, concrètement ? Dans quelle organisation ? Il y a là un problème qui est loin d'être négligeable. Beaucoup l'éludent et se contentent de réclamer l'unité. Ce peut être satisfaisant s'il s'agit seulement de construire dans le mouvement syndical un courant, une fraction, une tendance, un groupe, se réclamant de l'unité ; ça ne l'est pas pour qui veut la réaliser. On n'avancera pas, tant qu'on fera semblant de croire que pour les syndiqués CGT l'unité pourra se faire en rejoignant la Solidaires ou que pour les militants et militantes Solidaires ça pourra se faire en rejoignant la CNT ou la CGT, ainsi de suite, et réciproquement... Décréter la création d'une nouvelle organisation que chacun et chacune doit rejoindre en sabordant la sienne n'est pas plus crédible. Alors que faire ? Citons, benoît Frachon²⁰ parlant de l'unité chez les cheminots après le congrès de la fédération CGTU en 1934 : « Dans les exemples qui nous sont fournis, les formes de front unique et d'unité sont très variées. Ici, c'est un comité d'unité d'action qui a été constitué, là ce sont les bureaux [des syndicats] qui se réunissent en commun, ailleurs c'est un bureau unique qui a été élu dans une assemblée commune des syndiqués. Les camarades de l'atelier de Vitry, eux, ont constitué leur syndicat unique de la façon suivante : les syndiqués unitaires et confédérés²¹ conservent leurs cartes à leur fédération respective ; ils ont décidé que les non syndiqués qui voudraient adhérer au syndicat unique pourrait le faire s'ils le désiraient, sans adhérer à une [des deux] fédérations. Ils ont ainsi fait plus de cent adhésions dès la création de leur syndicat unique. Dans ce domaine, les camarades doivent faire preuve de la plus large initiative. » Certes, il y a un problème de taille avec ce texte d'un secrétaire confédéral de la CGTU : il a été publié dans *Les cahiers de communisme* de juin 1934, organe du Parti communiste français. Cela rejoint ce que nous expliquons précédemment à propos du rôle du PCF dans cette période²². Mais l'idée mise en avant est inté-

ressante : créer le syndicat unitaire, sans dissoudre d'emblée les organisations préexistantes ; apprendre d'abord à travailler ensemble ; n'imposer à personne de rejoindre « l'autre » mais créer ensemble ; et provoquer l'adhésion de nouveaux syndiqués, conquis par l'élan novateur et le dynamisme d'une telle construction. N'y a-t-il pas la matière à réfléchir pour aujourd'hui, si nous voulons sortir des incantations et avancer dans la voie de l'unification ? Caractéristique importante : une telle démarche met ce qui se passe à la base au cœur du processus.

→ La troisième proposition viserait au dépassement de chacune des organisations existantes à ce jour. Ceci, à travers le processus décrit ci-dessus, mais aussi dans les périmètres mêmes de nos organisations. Depuis des dizaines d'années, un grand nombre d'associations jouent un rôle considérable dans le mouvement social. Quasiment toutes se sont construites parce que le syndicalisme a abandonné certains secteurs : associations de chômeurs et chômeuses, pour le droit au logement, de défense des sans-papiers, coordination de travailleurs et travailleuses précaires, etc. D'autres interviennent sur des sujets qui sont pleinement dans le champ syndical : elles sont féministes, antiracistes, écologistes, antifascistes, antisexistes, etc. Se pose aussi la question du lien avec les travailleurs et travailleuses de la terre, la mouvance que représente partiellement la Confédération paysanne. Il y a aussi les mouvements anticolonialistes, revendiquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, antimilitaristes, pacifistes, etc. Tout cela concerne les intérêts et l'avenir de notre classe sociale et c'est de ce point de vue qu'il faut les traiter. Là non plus, il ne s'agit pas de décret : un « LKP » imposé à tous, une « centrale syndicale et populaire » aux fon-

20 Secrétaire, puis président, de la CGT de 1936.

21 Unitaires : CGTU. Confédérés : CGT.

22 Voir la note 2.

23 Dans un cadre internationaliste.

dements non partagés, une quelconque nouvelle organisation conçue comme une fin en soi, ça ne marchera pas. Mais s'orienter résolument sur la voie d'un dépassement de ce type, qui pourrait être organisationnel comme tenir du « pacte », du « front », de la « plateforme », s'en donner les moyens, prendre le temps nécessaire à le construire, il y a là un projet qui vaut la peine d'être réfléchi... et pourquoi pas tenté ?

Il est certain qu'une telle démarche nécessiterait un aggiornamento stratégique dans un grand nombre de structures syndicales et du mouvement social. Il est tout aussi certain que nous en sommes encore éloignés, même si, de plus en plus, on peut voir des équipes syndicales d'une organisation trouver des points communs avec des équipes d'autres organisations, s'inspirer de pratiques revendicatives, de campagnes, etc. Il ne faut pas sous-estimer du coup ce qu'un tel projet d'unification, mis en débat largement, créerait comme émulation

parmi des centaines, des milliers de collectifs militants. Et ce que cela pourrait dire en termes de regain de combativité, d'inventivité dans la lutte, d'imagination de nouvelles formes et moyens de contestation. On l'aura compris : l'incantation unitaire ne nous intéresse pas ; la recherche effective des moyens d'unifier le mouvement syndical dont nous nous réclamons est complexe. Nous mettons en débat des idées pour y travailler à la base et au plan national²³, pour traiter les questions organisationnelles et les champs d'action, avec l'idée qu'il faut, certes s'appuyer sur les enseignements de l'histoire du mouvement ouvrier, mais pour inventer ce qui correspond aux besoins d'aujourd'hui. Il en va aussi de notre capacité collective à proposer aux exploités-es et aux opprimés-es des formes organisationnelles qui donne confiance dans la possibilité de changer le monde. Ce qui n'est pas rien face aux barbaries qui obscurcissent de plus en plus notre horizon. À suivre donc... avec détermination. ■

Grève de novembre-décembre
1995 (DR).

Théo Roumier, Christian Mahieux



CGT-CFDT HEURS de l'unité des

De 1966 à 1979, les deux principales confédérations syndicales françaises, la CGT et la CFDT, malgré des appréciations parfois différentes des luttes, signent et reconduisent à plusieurs reprises un pacte d'unité d'action. Les années 1980 verront par la suite se distendre les convergences entre les deux organisations.

Affiche de l'atelier populaire
des Beaux-Arts, 1968.

1 André Narritsens, « L'accord d'unité d'action CGT-CFDT », dans *Les Cahiers d'histoire sociale de l'institut CGT* n° 97, mars 2006.

2 Le 17 mai 1966, la première de ces journées est un franc succès ; l'année suivante elle porte sur les ordonnances prises par le gouvernement sur la sécurité sociale (qui supprime notamment l'élection de syndicalistes aux caisses de cet organisme). En 1968, la journée de grève du 17 mai est avancée au 13 mai suite à la Nuit des

3 Pierre Cours-Salies, « La CFDT et l'unité syndicale », contribution à l'ouvrage collectif *L'unité syndicale en France*, Syllepse, 1997.

4 Lire le livre très stimulant de Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Presses universitaires de Rennes, 2008, barricades au quartier Latin.

En 1964, la majorité de la Confédération française des travailleurs chrétiens, la CFTC, fait le choix de se déconfectionnaliser et adopte un nouveau sigle : CFDT pour Confédération française démocratique du travail. La nouvelle organisation est animée par des militantes et des militants bien décidé-es à ancrer leur syndicalisme dans le rapport de force avec le patronat. Au mitan des années 1960, ce dernier est à l'offensive : il faut riposter. Et c'est naturellement que les contacts avec la CGT – bien qu'elle soit alors fortement inféodée au Parti

ET MALHEURS années 68



communiste – vont être recherchés pour cela par la CFDT. En réalité les rapports intersyndicaux « obligent » en quelque sorte les deux organisations à privilégier une entente réciproque : la CGT ne veut rien avoir à faire avec FO depuis la scission de 1947, de même que la CFDT n'est pas en odeur de sainteté (si on peut dire) auprès de la puissante FEN (Fédération de l'Éducation nationale), partenaire cégéto-compatible au demeurant¹.

L'UNITÉ POUR APPUYER LES LUTTES

Ce sera donc un pacte à deux, pragmatique, entre CGT et CFDT qui sera scellé le 10 janvier 1966. Portant sur l'emploi, les salaires, sur la fiscalité et les investissements mais aussi sur les droits syndicaux, l'accord porte aussi sur les conditions de la mobilisation, enjoignant public et privé à agir de concert. Bien sûr, tant côté CGT que CFDT d'ailleurs, il y aura des marges d'ajustement, parfois même des freins dans différentes fédérations. Mais l'essentiel est que l'action commune va entraîner une formidable montée en puissance de la combativité : des journées de grève générale interprofessionnelle sont programmées tous les 17 mai², surtout, le nombre de journées de grève est multiplié par quatre en deux ans seulement (1 million en 1965, un peu plus de 4 millions en 1967) !

L'action touche également de plus en plus d'entreprises (avec parfois un cadre intersyndical élargi aux équipes FO, CFTC et CGC) : ainsi la taille moyenne des établissements en grève passe de 267 salarié-es en 1966 à 91 salarié-es en 1967³. De nombreuses unions départementales et équipes syndicales, tant CGT que CFDT, débattent des occupations d'entreprises. De « nouvelles » formes de lutte, plus dures, plus longues, plus démocratiques, où jeunes, femmes et immigré-es prennent toute leur place, se multiplient préparant un cycle de lutte que l'explosion de 1968 va considérablement amplifier⁴.

DIVERGENCES SUR L'AUTO-ORGANISATION

La grève générale des mois de mai et juin 1968 n'est donc pas totalement arrivée par hasard, même si l'action à la base déborde largement le cadre de l'accord inter-confédéral. La CFDT joue à plein l'immersion dans le mouvement et affirme son projet de transformation sociale : « A la monarchie industrielle et administrative, il faut substituer des structures démocratiques à base d'autogestion », la phrase clé du communiqué confédéral du 16 mai 1968 va marquer la centrale. Ce qui n'est pas sans conséquences sur les rapports syndicaux au sommet.

Au nom de six fédérations CFDT, Frédo Krumnow, secrétaire général de la fédération Habillement-cuir-textile (Hacuitex) prend la parole au meeting de Charléty du 27 mai 68 aux côtés, notamment, de l'UNEF et du PSU, et ce alors que les « accords de Grenelle⁵ », vus comme une tentative d'étouffer le mouvement, font grincer des dents⁶. Ils sont notamment sifflés à Boulogne-Billancourt lorsque Georges Séguy, le secrétaire général de la CGT, vient en présenter le contenu aux salarié-es de Renault.

Plus largement, dans les mois et années qui suivent, la question de l'auto-organisation et de la radicalité des luttes divise les deux centrales. La CGT est globalement plus attachée à des formes « traditionnelles » d'encadrement des luttes quand les équipes CFDT – malgré des dissensions internes qui vont s'accroître dans les années 1970 – ne rechignent pas à un affrontement plus direct et à promouvoir les assemblées générales lors des grèves. Ce qui vaut régulièrement à la CFDT d'être taxée « d'aventuriste », voire (insulte suprême) de « gauchiste » par la CGT. Mais cela n'empêche pas les deux organisations, bien conscientes du poids respectif de chacune, de reconduire leur accord unitaire le 15 décembre 1970 sur trois campagnes revendicatives touchant aux retraites, à la répression et aux droits syndicaux ainsi qu'aux droits des immigré-es.

Edmond Maire et Georges Séguy, secrétaires généraux de la CFDT et de la CGT, en 1975 (DR).

QUEL SOCIALISME ?

Il est aujourd'hui surprenant de voir à quel point les questions d'orientation syndicale pouvaient irriguer le débat public dans les années 1970. En 1971, dépassant le cadre de la seule unité d'action, CGT et CFDT se répondent par de longs textes interposés : « Les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats » pour la première ; « Pour un socialisme démocratique » pour la seconde.

Alors soucieuse de son indépendance syndicale, la CFDT ne souhaite pas tout miser sur la voie gouvernementale à la différence d'une CGT engagée dans la voie du Programme commun d'Union de la gauche (signé en 1972 par le PCF, le PS et les Radicaux de gauche). Quelques années seulement après 68, le changement de régime, si ce n'est de société, est dans toutes les têtes. Le pouvoir patronal est fortement contesté : la grève autogestionnaire des ouvrières et ouvriers de LIP en 1973 est emblématique de cette remise en cause l'organisation sociale⁷. Dans ces luttes, les équipes CFDT sont souvent comme des poissons dans l'eau et sont parfois plus radicales que ne l'est la confédération. C'est aussi l'époque où les luttes sociales sont foison : écologie, antimilitarisme, féminisme... là encore la CFDT y est plus ouverte quand la CGT reste bien frileuse.

Le 26 juin 1974, toutefois, l'accord inter-confédéral est à nouveau reconduit. En décembre 1974 une plate-forme commune sur les femmes salariées est même signée qui ne sera toutefois pas franchement mise en œuvre. La grève continue d'être partout chez elle : en 1976 on décomptera 5 millions de journées de grève. Malgré cela, les enjeux



de « débouché politique⁸ » continuent de surdéterminer les stratégies des deux centrales : la CGT milite plus que jamais en faveur du Programme commun⁹ tandis que la direction de la CFDT, au nom d'une « autonomie engagée », participe non sans critiques internes à l'opération des assises du socialisme de 1974 visant à amener un large pan du PSU (et des militant-es CFDT) à rallier le PS de François Mitterrand¹⁰.

VERS LA RUPTURE

Conséquence de ces engagements électoraux, la rupture du Programme commun en septembre 1977 et la défaite de l'Union de la gauche en mars 1978 désarme stratégiquement de trop nombreux syndicalistes. À l'ouverture du 40^e congrès de la CGT fin 1978, Georges Ségué lui-même dira du soutien au Programme commun qu'il comportait « une vue idéaliste du changement et une certitude en la victoire électorale de la gauche à laquelle tout fut subordonné, y compris, dans une certaine mesure, la satisfaction des principales revendications »¹¹. Pour la direction de la CFDT, la remise en cause prend une toute autre direction avec le choix d'une politique de « recentrage » sur l'action syndicale... mais comprise comme devant être « réaliste », donnant des « résultats » et où la négociation « de tout et à tous niveaux » est désormais la norme¹². Dans ce « recentrage », l'action gréviste et la lutte des classes sont les grandes absentes (ce

qui rencontre l'opposition de nombreuses et nombreux cédétistes attaché-es aux valeurs socialistes autogestionnaires).

La crise frappe, synonyme de désindustrialisation et de licenciements de plus en plus massifs. La combativité est à la décréue, l'année 1978 ne comptabilise que 2,2 millions de journées de grève. La désyndicalisation touche toutes les organisations. Le chômage progresse de 11 % en août 1978 pour atteindre presque 2 millions de privé-es d'emploi. L'année 1979 avec la lutte épique et courageuse des sidérurgistes lorrains fait figure de sursaut. L'unité CGT-CFDT à la base, dans la lutte, est réelle. Mais au niveau national, les divergences se font jour et la CFDT ne soutient pas ses équipes. Dans ce contexte, la signature d'un énième pacte d'unité d'action en septembre 1979 fait surtout figure de rituel non suivi d'effets et la victoire de la gauche de gouvernement en 1981 n'améliorera pas vraiment la situation en inclinant les directions confédérales à freiner les luttes... Il faudra alors attendre le cycle des années 1986-1989 pour voir renaître une combativité et une unité à la base, forgée dans les coordinations de grévistes et les assemblées générales souveraines¹³. ■

Théo Roumier

5 Formellement, il n'y a pas eu d'accords puisque, contrairement aux accords Matignon en 1936, rien n'a été signé à Grenelle. Mais ces négociations ont été présentées et comprises comme telles, et ainsi utilisées pour freiner le mouvement en cours.

6 Frédo Krumnow, CFDT au cœur, Syros, 1977, important recueil de textes de ce syndicaliste représentatif de la « gauche CFDT ».

7 On peut lire une série d'articles sur la grève de LIP sur le site de l'Association Autogestion (www.autogestion.asso.fr).

8 La notion de « débouché politique », est utilisée dans le cadre, restrictif, des institutions du système en place.

9 André Narritsens, « La CGT et le Programme commun (1961-1978) », dans *Les Cahiers d'histoire sociale de l'institut CGT* n°101, mars 2007.

10 François Kraus, *Les Assises du socialisme, ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti*, 12 et 13 octobre 1974, maîtrise d'histoire, 2002.

11 Cité par André Narritsens dans son article de 2007.

12 Michel Pigenet, « Les relations CGT-CFDT en 1979 : l'unité ou comment s'en débarrasser », contribution au livre de Tanguy Perron accompagnant le DVD du film *Le dos au mur* de Jean-Pierre Thorn, éditions SCOPE-Périphérie.

13 Voir le dossier sur les grèves de cheminot-es de 1986-1987 paru dans *Les Utopiques* n°3 de septembre 2016.

LA DÉMOCRATIE OUV garante DE L'UNITÉ

Des grévistes de Pennaroya à Lyon en mars 1972, devant les portes de leur usine fermée. Sur le portail, une grande feuille de papier scotchée : « Les ouvriers occupent l'usine pour leur salaire, leur sécurité, leur santé, leur logement. Ils veulent l'égalité des droits pour les travailleurs français et immigrés. Signé : CFDT Pennaroya. »

Nous présentons ici des extraits d'interventions de Frédo Krumnow sur la démocratie ouvrière. Ils sont tirés de l'ouvrage posthume *CFDT au cœur* publié en mai 1977 aux éditions Syros, rassemblant des textes allant de 1966 à 1973 (la CFDT dont on parle ici est, bien sûr, celle qui se revendiquait alors de l'autogestion et de la lutte des classes...). Pourquoi les relire aujourd'hui ? Au-delà de l'intérêt historique pour un courant syndical dont l'Union syndicale Solidaires est en partie la continuatrice, il s'agit de se pencher sur l'articulation entre démocratie dans les luttes et unité, en lien avec le dossier sur lequel nous avons travaillé pour cette livraison de la revue.

RIÈRE



Si à Solidaires nous promouvons l'auto-organisation des luttes, ce n'est en effet pas par coquetterie : c'est bien parce que l'action discutée, élaborée et partagée collectivement permet d'engager plus fortement et plus largement les travailleuses et les travailleurs dans l'action. La démocratie est bien une condition de l'unité.

Mais quelle démocratie ? Les réflexions de Frédo Krumnow à ce sujet, bien que s'inscrivant dans la période de l'après-Mai 1968, bien différente de celle que nous traversons, restent précieuses. Questionnant le lien entre spontanéité et organisation, elles abordent du coup la place des syndicalistes dans l'animation des contestations. Elles mettent en garde contre les risques de confiscation ou de substitution à la parole et à l'action collective des salarié·es, « pour que les assemblées de travailleurs deviennent autre chose que

des réunions où un leader les informe et où ils approuvent ». Sur le fond, elles nous interpellent aussi, toutes et tous, sur les travers que peut véhiculer l'institutionnalisation de l'action syndicale.

Dans les pages qui suivent, les propos prennent souvent appui sur des exemples de luttes, longues et radicales, des années 68 (sur lesquelles des notes en fin d'article donnent les informations essentielles), témoignant d'un aller/retour constant entre pratique et analyse, les deux se nourrissant l'une de l'autre. Une démarche elle aussi inspirante pour que notre intervention syndicale ne se conçoive pas en dehors ou à côté du mouvement réel des luttes et des résistances. ■

Théo Roumier

INTERVIEW

Frédo Krumnow à la tribune lors du congrès de 1970 de la CFDT (détail de *Syndicalisme hebdo* spécial congrès).



Né en 1927, Frédo Krumnow grandit à Mulhouse dans une famille socialiste et cégétiste. De 1946 à 1951, il est permanent de la Jeunesse ouvrière chrétienne, la JOC. Militant de la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC), il est un chaud partisan de la déconfectionnalisation en 1964 qui aboutit à la création de la CFDT. Également encarté au Parti socialiste unifié (PSU), il est secrétaire général de la fédération Habillement-Cuir-Textile (Hacuitex) de la CFDT à partir de 1960. En 1966, il présente le premier rapport syndical sur l'autogestion dans sa fédération et en 1968 puis les années qui vont suivre, il va incarner la gauche de la CFDT. Il meurt prématurément d'un cancer en 1974.

**Extraits de *CFDT au cœur* (éd. Syros),
ouvrage rassemblant des interventions
de Frédo Krumnow.**

« **EXTRAIT D'UN ENTRETIEN ACCORDÉ À « TRIBUNE SOCIALISTE »,
JOURNAL DU PSU, DU 6 MAI 1971**

Sélection par l'élection ou capacité collective ?

■ **Frédo Krumnow** Il est important que depuis Mai 68 et avant déjà (Saint-Nazaire et Rhodiaceta¹) des grèves d'une nature particulière mettant en œuvre une action de masse, une discussion collective, l'occupation d'usine, nous aient fait réfléchir sur l'action syndicale elle-même. Elle est le résultat d'un rapport de forces qui a donné un certain nombre d'institutions sociales. C'est à travers des institutions sociales comme les délégué-es du personnel, les comités d'entreprise, les délégué-es syndicaux, que nous avons acquis un minimum de liberté absolument indispensable. Ce sont des instruments utiles. Pourtant cette liberté est confinée à un certain niveau : celui de la sélection par l'élection.

La structure syndicale s'est greffée là-dessus et n'est pas tellement descendue vers la mobilisation des travailleurs sur le plan de la discussion collective. Au 35^e congrès², nous avons dit notre objectif : le syndicalisme de masse, c'est la capacité des travailleurs collectivement, après discussion, d'élaborer leurs revendications, de décider l'action. Cela ne veut pas dire que l'organisation syndicale n'a rien à faire. La spontanéité toute seule ne fera pas une analyse politique. Mais le problème est de savoir que c'est bien dans l'assemblée collective qu'il faut introduire les propositions syndicales. Le processus premier est celui des rassemblements de travailleurs. C'est une remise en cause des structures habituelles de l'organisation syndicale. C'est là que des éléments d'analyse politique peuvent s'insérer.

**EXTRAIT D'UN ENTRETIEN ACCORDÉ À « POLITIQUE HEBDO »
DU 13 JANVIER 1972**

Faut-il reconvertir les syndicats ?⁴

■ **Frédo Krumnow** [...] Nous sommes un peu tributaires des rapports de forces successifs que la lutte des classes a connus dans notre pays. Notre syndicalisme est une vieille institution. Les

1 En mars 1967, une grève prend chez les « mensuels » (salarié-es au mois) des chantiers navals de Saint-Nazaire. Elle durera 63 jours. Les Assemblées générales sont quotidiennes, les manifestations monstres et la solidarité de la population sans faille. C'est également une grève longue, d'un mois, de février à mars 1967 qui frappe l'usine Rhodiaceta de Besançon. Les ouvriers occupent et organisent le blocage de l'usine. Le 28 mars, c'est l'usine Rhodiaceta de Lyon-Vaise qui entre dans la lutte. Frédo Krumnow s'implique directement dans le conflit en tant que secrétaire général de la fédération Hacuitex, la « Rhodia » dépendant de son secteur d'activité. Plus généralement l'année 1967 est fertile en conflits sociaux annonciateurs de la grève générale de l'année suivante.

2 Le 35^e congrès confédéral de la CFDT se déroule des 6 au 10 mai 1970 à Issy-les-Moulineaux. Deux ans après Mai 68, il est représentatif du tournant pris par la CFDT : une orientation de lutte des classes, appuyée sur le socialisme autogestionnaire comme but, y est adoptée. L'Internationale s'élève des traversées et est reprise par la tribune en clôture du congrès. Frédo Krumnow y porte la voix de la gauche de la CFDT. C'est aussi le congrès qui voit Edmond Maire devenir secrétaire général.

conquêtes obtenues au niveau de son expression se sont manifestées par l'élection de délégué-es. L'expression syndicale a donc copié l'expression de la structure bourgeoise. Elle a mis en place des structures électives. Les premières libertés conquises sont celles des militants, pas de la grande masse. Et le syndicalisme s'est construit à partir de cette élite.

D'où un décalage qui s'est accentué et est parfois perçu avec impatience aujourd'hui ?

■ **FK** Il est possible qu'il y ait décalage, mais il ne faut pas généraliser. Dans la pratique les choses se font souvent très bien. Ne disposant que de quinze ou vingt heures³ de délégation par mois, le militant est forcément à 80 % dans la réalité du travail, avec ses camarades. Le décrochage n'est pas le même quand un militant est encore au travail avec ses copains, et quand il est permanent à plein temps hors de l'entreprise.

Le seul problème important c'est celui des possibilités de communication entre les délégués et les autres travailleurs. Dans l'entreprise, un militant peut passer son temps de délégation de deux façons : discuter avec le patron des problèmes qui se posent lors des réunions avec les délégués du personnel ou au comité d'entreprise, ou parler avec les travailleurs.

Or, il est enfermé dans les contraintes de l'entreprise. Les temps morts, les temps de relation humaine sont de plus en plus évacués de l'entreprise par l'organisation plus intensive de la production, la division du travail, les cloisonnements catégoriels, le travail à la chaîne, les cadences [...]. Le gros problème pour l'organisation syndicale, c'est d'arriver à provoquer dans l'entreprise les temps de liberté suffisants pour que les contacts entre travailleurs et délégués puissent s'établir.

Tu en fais uniquement un problème de temps. Or, on assiste depuis quelques années à un grand nombre de grèves sauvages, parties en dehors des syndicats. Et pourtant, les délégués étaient au milieu des travailleurs.

■ **FK** Il y a très peu de grèves sauvages, en France, qui se sont faites totalement en dehors des syndicats ou à leur rencontre [...]. Mais il n'est pas possible que dans notre pays, surtout dans l'industrie privée, le syndicalisme soit en dehors du coup quand quelque chose éclate, à la grande différence d'un pays comme l'Allemagne où le syndicaliste est souvent hors de la réalité vécue par les travailleurs.

Oui, mais quand il est « dans le coup », il peut être un éteignoir de l'action. Les assemblées générales se réduisent souvent à un meeting où l'on vient écouter des discours syndicaux et trancher brutalement sur la poursuite ou la fin d'une action, sans possibilités réelles de discussion.

■ **FK** C'est qu'alors l'organisation syndicale conçoit son rôle comme essentiellement informateur (c'est très très près d'une pratique de la démocratie bourgeoise). On donne un compte-rendu et puis on fait sanctionner par les travailleurs l'un ou l'autre choix. Cela se modifie sérieusement et pas seulement depuis Mai 68. Le besoin des travailleurs d'être informés est extrêmement puissant. Le besoin de dire aussi. C'est d'autant plus puissant qu'on l'évacue de toute la vie politique, sociale, économique. Il y a un moment où cela peut exploser quelque part, et le meilleur endroit où cela puisse exploser, c'est dans l'entreprise. Il y a de plus en plus de grèves avec occupation d'entreprises, assemblées quotidiennes des travailleurs, qui durent longtemps, dans lesquelles les travailleurs interviennent. Je ne vais pas jusqu'à dire que l'expression collective est assurée de manière satisfaisante. Dans l'entreprise, les moments de lutte, de grève, libèrent un potentiel d'énergie habituellement dépensé dans l'activité productive. Il est extrêmement important de commencer à pratiquer ces méthodes-là dans les moments de lutte, parce qu'elles deviennent expériences, puis habitudes. Les travailleurs, quand ils les ont vécues, ne peuvent plus s'en passer. Mais pour que les assemblées de travailleurs deviennent autre chose que des réunions où un leader informe et où ils approuvent, il y a toute une autre pratique syndicale à mettre en place qui est contrée par la situation environnante. Les gens sont conditionnés psychologiquement à l'obéissance passive dans leur milieu scolaire ou professionnel : à aucun moment, ils n'ont la parole. On ne peut pas demander à Roger Bambuck ou à Colette Besson³, trois minutes après leurs 100 ou 400 mètres, ce qu'ils pensent des investissements sportifs dans le cinquième Plan. Les travailleurs doivent faire un effort pour venir à leur assemblée hors des moments de lutte. Ils ont la hantise de la prime de rendement, du travail qu'ils viennent de faire ou la fatigue de ce travail.

Quelle est pour toi la fonction du syndicat ?

■ **FK** La fonction la plus positive d'une assemblée des travailleurs c'est quand ceux-ci se mettent à intervenir dans un débat d'une façon qui soit une recherche, quand l'élaboration des revendications se fait plus précise et leur formulation meilleure. Le rôle de l'organisation syndicale se traduit alors par l'intervention des hommes : il s'agit de laisser effectivement les collectivités procéder à un cheminement dans la réflexion. Et cela prend du temps. La prise de conscience de la situation de classe n'est pas faite une fois pour toutes. Les gars découvrent leur situation de classe [...]. C'est toute la question d'avoir des militants formés à l'animation

³ Il est ici fait référence aux moyens en temps dont dispose un ou une délégué-e du personnel ou membre d'un comité d'entreprise.

⁴ Il s'agit de deux athlètes olympiques des années 1960-1970.

de groupe. [...] Il est sûr, qu'à un moment donné, les militants devraient être capables de faire parler les autres. C'est aussi dans l'assemblée générale que devrait être posé le problème d'une adhésion qui ne soit pas de la « pêche à la ligne », mais un acte collectif de soutien permanent aux moyens d'action [...].

Prends le conflit de la Redoute⁵, au cours de 1970. Au bout de trois ou quatre heures de débat, les travailleurs étaient au centre du problème qui les préoccupait. Ils commençaient à découvrir qu'en fin de compte ce n'était pas seulement une question de salaire mais de surveillance et de rythme de chaîne. Si l'organisation syndicale n'aide pas à faire cette découverte, elle ne joue pas son rôle d'organisation de masse et d'organisation démocratique.

Extrait de la préface du livre *Quatre grèves significatives*, éditions EPI, 1972.

ET LES « MINORITÉS AGISSANTES » ?

Le premier problème est celui de la solidarité des travailleurs directement concernés, des possibilités d'engager et de tenir une véritable action de masse. L'expérience nous laisse sans illusions dans ce domaine. Il n'est pas possible d'arriver à la perfection, de compter sur une unanimité absolue avant d'engager l'action ou la poursuivre [...]. Le problème est d'arriver à une solidarité active d'une majorité de travailleurs.

La CFDT est pour le développement de l'action de masse. Nous n'approuvons pas les déviations de l'action ouvrière qui consistent à substituer à l'action démocratique de masse, des types d'actions minoritaires violentes, même s'il ne s'agit bien souvent pour leurs auteurs que d'une réplique à la répression. Ce type d'action n'a rien à voir avec notre stratégie de rassemblement conscient d'une majorité de travailleurs pour la défense de leurs intérêts, et au-delà, pour une transformation socialiste et démocratique de la société.

Mais cette volonté de provoquer la solidarité la plus large dans l'action à l'intérieur de l'entreprise ne peut pas se réaliser partout. Il faut bien tenir compte de la réalité et l'organisation syndicale est bien souvent conduite à prendre en charge des situations qui sont loin de l'idéal. [...]

La meilleure garantie pour la réalisation d'une action de masse au niveau de l'entreprise se trouve dans la pratique d'une véritable démocratie. Il est clair que pour nous il ne s'agit pas de pratiquer cette démocratie par une succession de votes ou de consultations sans qu'elle soit précédée d'informations et de discussions collec-

5 En septembre 1970, les employées de La Redoute à Roubaix font plus d'une semaine de grève : revendiquant au départ une augmentation de salaires, la section CFDT organise le débat avec les salariées... qui adoptent un cahier revendicatif en 56 points où reviennent avec insistance la question des brimades et des discriminations à la tête du client et la nécessité de ralentir les cadences. Cité par *Les Cahiers de Mai* (n° 24-25 de novembre-décembre 1970), le délégué CFDT estime alors que : « Ça va être difficile car, si les salaires ça se négocie, les conditions de travail, il faut pouvoir les imposer : cela implique pour nous de repenser complètement nos formes d'action et notre organisation. »

6 En mars 1972, les 105 ouvriers spécialisés (OS) de l'usine Penarroya de Lyon, Marocains et Algériens, organisés dans une section CFDT jeune et combative, mènent une grève d'un mois. Portant notamment sur les conditions de travail et le logement (insalubre) des ouvriers, c'est sur le front de la santé que « la grève atteste d'une radicalisation des positions ouvrières, caractérisée à la fois par la mise en cause, radicale, d'une médecine du travail aux ordres du patronat, et le refus de monnayer l'exposition au risque d'intoxication par le plomb » (Laure Pitti, « Penarroya 1971-1979 : Notre santé n'est pas à vendre ! », article extrait de *Plein droit*, revue du Gisti, n°83, décembre 2009).

tives. Il est arrivé, dans de nombreux conflits, que les pouvoirs publics ou les patrons veuillent imposer une consultation du personnel de l'extérieur. Parfois ils ont même menacé de l'organiser de leur propre chef : « Si vous ne procédez pas à une consultation, vous n'êtes pas une organisation démocratique. » La démocratie bourgeoise a depuis longtemps confiné la participation des masses aux seules opérations électorales ; la pratique démocratique s'est enfermée dans le geste de déposer un bulletin dans une urne. Il ne peut s'agir de cela, pour nous, de cela seulement !

Certes, la consultation est un moment important de la pratique démocratique, mais ce n'est qu'un moment de celle-ci [...]. Ainsi les travailleurs de Pennaroya⁶ ont engagé une discussion démocratique bien avant d'arriver à décider de la grève et le débat a été permanent tout au long du conflit permettant du début jusqu'à la fin une solidarité dans l'action.

Cette pratique démocratique comporte des risques. La discussion collective, si elle peut permettre l'expression de tous, peut aussi devenir l'occasion pour quelques-uns de monopoliser pour eux la liberté de parole. Ceci est particulièrement vrai dans l'expression politique, surtout si elle prétend jouer un rôle d'avant-garde éclairée de la classe ouvrière. Il arrive que dans une assemblée, un travailleur de l'entreprise, militant politique, utilise l'assemblée pour « expliquer » aux travailleurs l'analyse et les positions de son parti. Ce n'est pas en soi quelque chose de condamnable si cela ne réduit pas l'assemblée au silence et tant que cela n'empêche pas les autres de s'exprimer. Or c'est cette participation active et collective que la CFDT recherche, il est donc de son rôle de veiller à ce que le maximum de possibilités d'expression soit assuré. Il est donc aussi de son devoir de ne pas monopoliser pour son compte le temps de parole tout en sachant qu'il est essentiel de mettre à la disposition des travailleurs le plus grand nombre d'informations nécessaires à la réflexion et aux décisions à prendre. ■ »

Frédo Krumnow



QUAND LA GAUCHE SYN se dotait d'outils

Dans les années 1970-1980, deux courants syndicaux s'attachent à faire vivre un syndicalisme de luttes, anticapitaliste, unitaire : celui qui constitue « l'opposition » dans la CFDT (majoritaire dans nombre de syndicats, dans des unions départementales et régionales, dans quelques fédérations) et un autre, dans lequel se retrouve le premier cité, qui rassemble sur des bases similaires, des collectifs syndicaux, des membres de diverses organisations syndicales. Pour dépasser le stade des constats et des intentions, ils se dotent d'outils.

Michel Desmars, agent de conduite SNCF de 1964 à 1992, a été notamment secrétaire du syndicat CFDT de Tours, responsable national des Agents de conduite CFDT, secrétaire national de la branche cheminot CFDT. Retraité, après 1995, il participe à la création de SUD-Rail et à la construction de Solidaires en Hautes-Pyrénées. Tout au long de ces années, il a activement participé aux initiatives évoquées dans l'article : les combats de l'opposition CFDT, les regroupements de la Gauche syndicale, les revues, les Marches contre le chômage et la précarité, etc.

DICALE pour avancer...

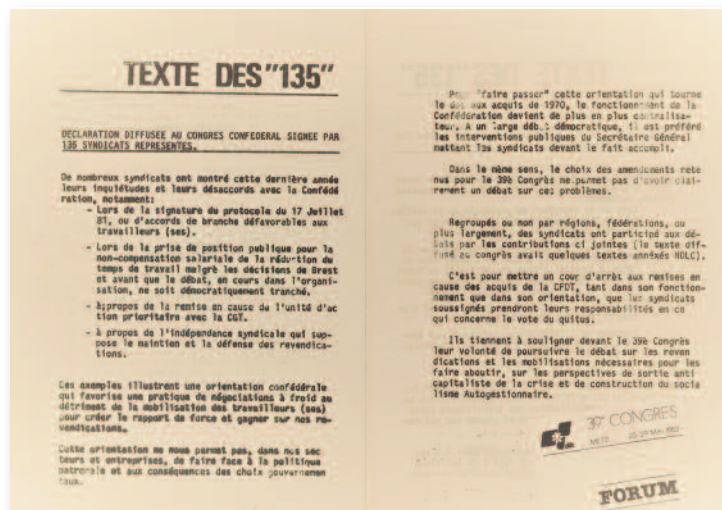


En France, la fin des années 70 et les années 80 sont marquées par la crise économique de fin 73-début 74 due aux chocs pétroliers, et ses conséquences sociales sur les salaires, l'emploi, le temps de travail, avec en toile de fond les échéances électorales où la Gauche, tant bien que mal, tente de chercher à s'unir. Ajoutons qu'élections obligent, si le climat social est agité par des luttes, l'attentisme n'est pas absent, il pèse aussi.

1970-1980 : ZOOM SUR LA CRISE, LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES ET LA GAUCHE SYNDICALE

Les organisations syndicales, loin d'être à l'écart, sont traversées par les questions et les débats que soulève cette situation. La crise justifie-t-elle une révision à la baisse des revendications ? Si la gauche est au pouvoir, faut-il maintenir nos exigences au risque de casser l'expérience ? Les réponses, notamment au sein de la CFDT, après la

En 1982, au congrès de la CFDT, 135 syndicats signent une déclaration expliquant que l'orientation de la confédération tourne le dos aux acquis de 1970.



réflexion initiée par un numéro spécial de *CFDT Magazine* de novembre 1972 « Treize questions sur l'autogestion », suite au Programme commun PC/PS (juin 1972), vont rapidement montrer des oppositions entre un courant qui, au nom du pragmatisme, va défendre l'idée d'un retour à un syndicalisme de revendications et de négociation pour un compromis social, et un autre qui va défendre l'idée d'un syndicalisme autonome des partis, de lutte et de transformation sociale. C'est cette histoire que nous allons évoquer car, sans être identique, elle évoque des problèmes et des questionnements actuels qui ne sont pas sans rapport avec ce passé pas si lointain.

DES ÉTAPES...

Au sein de la CFDT, le congrès confédéral d'Annecy en 1976, avec un texte de résolution générale flou, ambigu, bien qu'il précise que « la CFDT récusé toute modération des revendications, toute trêve sociale », marque l'émergence de deux courants. L'un plutôt favorable à une gestion sociale du système capitaliste, avec en corollaire le soutien implicite au Programme commun de la gauche et la subordination de l'action syndicale aux échéances électorales ; l'autre, affirmant son autonomie par rapport aux

partis politiques, et sa volonté de lutte pour des revendications maintenues et la transformation sociale. Le congrès se terminera sur la dénonciation par le secrétaire général, Edmond Maire, des « coucous », soit une partie de la « gauche syndicale » présente. Au congrès de Brest en 1979, le texte plate-forme présenté se situe dans le cadre du Programme commun, au point que la région Rhône Alpes lui reproche « de risquer d'engager la CFDT sur la voie de la gestion dans

1 Secrétaire de l'Union CFTC des Métaux de Nantes de 1951 à 1958, puis de l'union départementale Loire-Atlantique ; il fait partie du courant qui construit la transformation de la CFTC en CFDT ; après l'UD, il anime la région CFDT Pays-de-Loire et participe aux structures confédérales (conseils, bureaux, ...). Dès 1964, il milite en faveur de l'unité CGT/CFDT, enclenchant ainsi ce qui aboutira au pacte d'unité d'action de 1966. À partir des années 1980, il fit part, publiquement, à plusieurs reprises de son désaccord avec les orientations confédérales.

2 Responsable de la fédération CFDT de l'Habilleme, du Cuir et du Textile (HaCuiTex), il sera aussi directeur de publication de la revue *Collectif* mentionnée ci-après dans ce texte.

3 Dont les délégués au congrès sont, respectivement, Michel Desmars et Henri Célié.

4 Accord signé par le patronat et les confédérations CFDT, FO, CFTC et CGC. Instituant les 39 heures hebdomadaires et la 5^e semaine de congés payés, sa signature entérine l'abandon par la Confédération CFDT de la revendication des 35 heures et l'acceptation de mesures comme l'accroissement du contingent d'heures supplémentaires, de la flexibilité, qui font aussi partie de l'accord.

5 Il s'agit du congrès confédéral de 1970, au cours duquel la CFDT se prononce pour le socialisme autogestionnaire, la propriété sociale des moyens de production et la planification démocratique.

un système encore capitaliste ». Gilbert Declercq¹ le qualifiera de « nouveau gadget ». Ce texte visait à mettre en avant ce que la CFDT s'apprêtait à discuter avec les partis de gauche dans la perspective de leur arrivée au pouvoir, au risque, si la rupture est insuffisante et l'économie reste capitaliste, de voir les comités locaux de l'emploi ou les conseils d'atelier mis en avant devenir des structures d'intégration.

Autant d'éléments indiquant clairement que le « recentrage », une stratégie qui conduit à baisser la barre des revendications, à signer des accords qui remettent en cause des acquis, qui visent à remédier par la négociation aux conséquences du capitalisme sans s'attaquer aux causes, comme le déclarera en substance Léon Dion² au congrès de Brest, se poursuit.

Au congrès de Metz en 1982, les dérives de la politique confédérale se poursuivent. Sur l'initiative des syndicats CFDT de Tours et de Villeneuve-Saint-Georges³, 135 syndicats (dont 17 cheminots) signent une déclaration diffusée dans le congrès pour dire leurs

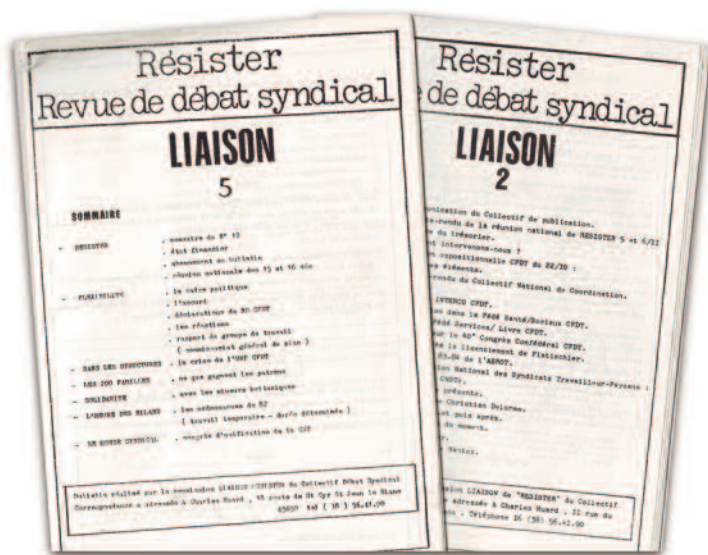
inquiétudes et leurs désaccords avec la confédération : à propos de la signature du protocole du 17 juillet 1981⁴ ou d'accords de branches défavorables aux travailleurs et travailleuses, de la prise de position publique pour la non-compensation salariale de la réduction du temps de travail, de la remise en cause de l'unité d'action prioritairement avec la CGT, ou encore à propos de l'indépendance syndicale qui suppose le maintien et la défense des revendications. 300 représentants et représentantes de syndicats viendront débattre lors du forum organisé dans l'enceinte même du congrès. La déclaration signée par 135 syndicats indique notamment : « Pour faire passer ces orientations qui tournent le dos aux acquis de 1970⁵, le fonctionnement de la Confédération devient de plus en plus centralisateur. À un large débat démocratique, il est préféré les interventions publiques du secrétaire général mettant les syndicats devant le fait accompli. [Les 135 syndicats représentés] tiennent à souligner devant le 39^e congrès leur volonté de poursuivre le débat sur les revendications et les mobilisations nécessaires pour les faire aboutir, sur les perspectives de sortie anticapitaliste de la crise et de construction du socialisme autogestionnaire. » Un document compilant des amendements et textes d'interventions au congrès de ces divers syndicats sera édité quelques semaines plus tard, pour favoriser le débat dans les syndicats et sections syndicales.

DES OPPOSITIONS SE RASSEMBLENT.

« RÉSISTER »

Déjà à l'automne 1979, des militants et militantes de différentes organisations syndicales (CGT, CFDT, FEN) qui se sont connus dans les batailles syndicales de ces années-là, avaient, après une demi-douzaine de réunions, décidé la création d'une revue au titre évocateur, Résister. L'objectif était de contribuer à « élargir le courant de ceux qui veulent lutter pour un syndicalisme de lutte, unitaire et démocratique », dans une période dominée par les attaques patronales, où la





Résister : élargir le courant de ceux qui veulent lutter pour un syndicalisme de lutte, unitaire et démocratique.

division syndicale était de mise. Le fonctionnement reposait sur un secrétariat chargé de centraliser les textes, de s'occuper des problèmes d'impression et de diffusion, sur des collectifs par ville, pour assurer les tâches telles que la discussion de l'orientation, la rédaction d'articles et la diffusion locale. Ces collectifs auront un fonctionnement souple et seront un lieu d'échange d'expériences et sur les pratiques syndicales. Outre les contacts entre le secrétariat et les collectifs, une réunion nationale entre chaque numéro était organisée, pour un bilan critique du numéro sorti et la préparation du suivant, en choisissant les thèmes et leur répartition. Enfin, figurait sur chaque numéro, la composition du comité de parrainage, composé de militants et militantes connus pour leur activité syndicale et leur rôle dans les luttes, appartenant à différentes organisations syndicales ; la mention de leurs nom, profession, secteur professionnel et géographique, affiliation, sans les responsabilités syndicales de chacun et chacune, garantissait l'indépen-

dance et la transparence sur l'origine de la revue. Un bulletin de liaison à la parution irrégulière complétait la revue, toujours dans le souci d'associer le maximum de syndicalistes au projet et d'aider à des regroupements intersyndicaux locaux.

DES OUTILS DE DÉBATS ET D'ANALYSE.

« POUR UNE AUTRE DÉMARCHE SYNDICALE »

À l'initiative de syndicats CFDT opposés à l'orientation confédérale, une assemblée générale se tient le 11 juin 1983. Celle-ci prend plusieurs décisions : la mise en place d'un collectif provisoire, l'organisation d'un débat autour d'un texte *Pour une autre démarche syndicale*, la mise en place d'un bulletin de liaison régulier et la création d'une revue dont la fonction est de nourrir le débat sur le développement des luttes et l'alternative.

Un comité de rédaction est créé, et un premier numéro de la revue est prévu avec un tirage à 3 000 exemplaires. En septembre, il est édité avec au sommaire entre autres une contribution au débat « *autour de quelques*

conditions pour construire une orientation alternative dans la CFDT» et un dossier sur la protection sociale. L'éditorial rappelle les raisons qui ont présidé à la naissance de cette revue : un gouvernement qui, après quelques mesures positives, s'est orienté vers une politique d'austérité et, de la part de la Confédération, la recherche d'un compromis avec le patronat, l'absence de propositions unitaires permettant au moins de défendre les acquis, l'interrogation de nom-

bre de militants et militantes sur le rôle, la place et les tâches du syndicalisme, l'importance dans une telle situation de nourrir le débat sur les revendications, les formes de mobilisation, et les solutions anticapitalistes à avancer pour changer de logique et aller vers le socialisme autogestionnaire. L'édito se concluait ainsi : « Un débat qui contribue au mûrissement de l'alternative syndicale ; à chacune et chacun d'y prendre sa part. »

alternative syndicale

REVUE DE DÉBAT CRITIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LUTTES SOCIALES



1986 : Des animateurs de la revue *Alternative syndicale* ont participé à la revue *Collectif*.



avec eux les perspectives stratégiques et les actions de masse qui répondent aux besoins du moment. Il doit savoir s'interroger sur lui-même, sur ses évidences, ses tabous, ses habitudes, pour être en mesure de donner toute leur place à la réflexion et à l'action collective.

Nous voulons ouvrir les débats nécessaires, sans exclusive, sur toutes les questions auxquelles les travailleurs et les travailleuses sont confrontés, dans l'entreprise et la société notamment : le chômage, la précarité de l'emploi, leur réalité actuelle, les conditions d'un véritable plein emploi ; le temps de travail, sa nature, son organisation ; le pouvoir d'achat ; la maîtrise du progrès technique par les salariés ; les conditions de travail ; l'internationalisation de la production ; l'action et la négociation ; les relations syndicats-patronat ; l'unité d'action ; les moyens et les formes de l'organisation des travailleurs. Les formes contemporaines d'exploitation et d'oppression des jeunes, des femmes, des immigrés, de la « classe ouvrière » dans toute sa diversité,

nécessitent également des réponses urgentes.

La revue veut être un carrefour d'expériences et de réflexions au renouveau du mouvement syndical. Elle y parviendra en privilégiant les enquêtes approfondies, les témoignages d'expériences collectives et individuelles significatives, l'expression de différents points de vue, l'analyse de situations concrètes. Nous préparons cette revue depuis quelques mois. Les événements récents, le mouvement étudiant et lycéen, la lutte des cheminots et celles qui l'ont suivie montrent qu'une dynamique sociale est en train de renaître et qu'à cette occasion, les formes d'action et d'intervention collective se renouvellent.

Cela nous confirme dans notre volonté de contribuer, à l'aide de cette revue, à la construction d'un projet de transformation sociale et à l'élaboration d'éléments significatifs de réponses syndicales. » Jusqu'en 1995, cette revue contribuera aux débats qui animeront le mouvement social. Elle participera à la mobilisation contre le chômage, notamment à l'émergence du mouvement AC! (Agir contre le Chômage) et des marches contre le chômage du printemps 1994. On peut affirmer que ces marches sont le fruit du travail accompli par la gauche syndicale tout au long de ces années, quelle que soit l'appartenance de ses membres. Les plus de 300 comités locaux, les 200 marcheurs et marcheuses, chômeurs, chômeuses et salarié-es, les 10 000 personnes qui les ont accompagnés lors des étapes, les 30 000 manifestants manifestantes le 28 mai à Paris lors de l'arrivée des marches, les 70 organisations syndicales et associatives qui ont appelé à cette manifestation finale, les 800 articles de presse, les 3 millions de tracts distribués sur les marchés, aux portes des ANPE, dans les entreprises et services, les milliers d'affiches collées, les centaines de rencontres avec les élu-es, témoignent de cette volonté de centaines et de centaines de militants et militantes unis dans une même volonté d'affirmer leur volonté de lutter pour un autre monde, d'affirmer que c'est possible. Aujourd'hui, puissions-nous nous en inspirer, non pour rejouer le même scénario, mais pour créer les conditions néces-

saires à la construction d'un autre monde. La revue veut être un carrefour d'expériences et de réflexions au renouveau du mouvement syndical. Elle y parviendra en privilégiant les enquêtes approfondies, les témoignages d'expériences collectives et individuelles significatives, l'expression de différents points de vue, l'analyse de situations concrètes. Nous préparons cette revue depuis quelques mois. Les événements récents, le mouvement étudiant et lycéen, la lutte des cheminots et celles qui l'ont suivie montrent qu'une dynamique sociale est en train de renaître et qu'à cette occasion, les formes d'action et d'intervention collective se renouvellent. Cela nous confirme dans notre volonté de contribuer, à l'aide de cette revue, à la construction d'un projet de transformation sociale et à l'élaboration d'éléments significatifs de réponses syndicales. » Jusqu'en 1995, cette revue contribuera aux débats qui animeront le mouvement social. Elle participera à la mobilisation contre le chômage, notamment à l'émergence du mouvement AC! (Agir contre le Chômage) et des marches contre le chômage du printemps 1994. On peut affirmer que ces marches sont le fruit du travail accompli par la gauche syndicale tout au long de ces années, quelle que soit l'appartenance de ses membres. Les plus de 300 comités locaux, les 200 marcheurs et marcheuses, chômeurs, chômeuses et salarié-es, les 10 000 personnes qui les ont accompagnés lors des étapes, les 30 000 manifestants manifestantes le 28 mai à Paris lors de l'arrivée des marches, les 70 organisations syndicales et associatives qui ont appelé à cette manifestation finale, les 800 articles de presse, les 3 millions de tracts distribués sur les marchés, aux portes des ANPE, dans les entreprises et services, les milliers d'affiches collées, les centaines de rencontres avec les élu-es, témoignent de cette volonté de centaines et de centaines de militants et militantes unis dans une même volonté d'affirmer leur volonté de lutter pour un autre monde, d'affirmer que c'est possible. Aujourd'hui, puissions-nous nous en inspirer, non pour rejouer le même scénario, mais pour créer les conditions néces-

saies à une dynamique sociale capable de répondre aux enjeux actuels et à venir, à la réalisation de l'unité d'action, corollaire indispensable.

« LES CAHIERS SYNDICAUX »

Après plusieurs années d'activité, le courant de gauche interne à la CFDT, lors d'une réunion nationale tenue le 19 mars 1987, met en place une nouvelle formule de note d'informations : *Les Cahiers syndicaux*. Ce bulletin de l'association Recherches et Initiatives Syndicales, aura une parution

régulière, comprendra des dossiers, et représente un saut qualitatif dans l'information de « la gauche CFDT ». Il s'agit de « créer un outil d'information et de débat pour une autre orientation et une autre pratique de la CFDT, de refuser une adaptation du syndicalisme à un certain libéralisme, au capitalisme, une fausse indépendance vis-à-vis du pouvoir politique comme c'est le cas aujourd'hui ». Le numéro 0 paraît dès avril, avec au menu, un colloque sur la CFDT et les luttes, la crise du syndicalisme à la CFDT, diverses informations locales.

**Bulletin de l'association
"Recherches et Initiatives Syndicales"**
BP 139 - 75562 PARIS CEDEX 12

C'est un outil d'information et de débat créé et réalisé par des militantes et des militants de la CFDT qui veulent une autre orientation pour la CFDT que celle de la direction confédérale actuelle, mais aussi qui veulent une autre pratique dans beaucoup de domaines.

Nous refusons une adaptation (qui serait soi-disant inéluctable) du syndicalisme à un certain libéralisme, au capitalisme; nous refusons aussi une fausse indépendance vis à vis du pouvoir politique comme c'est le cas aujourd'hui.

LES CAHIERS SYNDICAUX

Bulletin mensuel
Supplément à la revue nationale
"COLLECTIF"
n° 22 de mai 1994
CCPPAP n° 69 252
Prix du numéro : 6 F
Abonnement pour un an : 60 F

LES CAHIERS SYNDICAUX : 8 ANS DEJA !

Lors de leur création, les CAHIERS SYNDICAUX définissaient leur fonction et leur ambition dans les termes suivants :

"C'est un outil d'information et de débat créé et réalisé par des militantes et des militants de la CFDT qui veulent une autre orientation pour la CFDT que celle de la direction confédérale actuelle, mais aussi qui veulent une autre pratique dans beaucoup de domaines.

Nous refusons une adaptation (qui serait soi-disant inéluctable) du syndicalisme à un certain libéralisme, au capitalisme; nous refusons aussi une fausse indépendance vis à vis du pouvoir politique comme c'est le cas aujourd'hui".

Depuis, l'équipe de militantes et de militants CFDT a poursuivi son bonhomme de chemin : faire circuler des informations, des tracts, des analyses et documents utiles pour la pratique syndicale.

Les CAHIERS SYNDICAUX sont adressés contre un abonnement modeste à tous les militants et militantes CFDT qui le souhaitent (1).

n° 93
mars 95

Imprimé par nos soins - Commission paritaire n° 69 252 - Directeur de publication : Léon DION

1987. *Les Cahiers syndicaux* pour tenter d'impulser une autre orientation au sein de la CFDT.

La tentative d'impulser une autre orientation au sein de la CFDT illustrée par Les cahiers syndicaux s'achève avec le numéro 102, daté de décembre 1995. L'éditorial résume la situation : « *Le mouvement social qui vient d'avoir lieu en décembre 1995 a révélé au grand jour la réalité de l'orientation confédérale. L'heure n'est pas à l'engourdissement avec la pause (provisoire) du cycle de mobilisation entamé par l'annonce du Plan Juppé le 15 novembre. Il est à l'approfondissement du débat et des réactions collectives pour transformer de fond en comble la situation dans la confédération. Nous sommes des milliers et des milliers à avoir été les animatrices et les animateurs des luttes qui viennent de se dérouler. Les positions exprimées par Nicole Notat, porte-parole de la commission exécutive (CE) confédérale nous ont révoltés : non-respect du mandat de Montpellier⁷ (vote sur le quitus et 32 heures), absence de soutien à la grève des cheminots, appel à la reprise du travail, positionnement en tant qu'interlocutrice privilégiée du gouvernement. Les expressions de l'actuelle secrétaire générale ressemblent plus à celles d'une « secrétaire d'État à la paix sociale » qu'à celles d'une dirigeante syndicale. Cela suffit ! Dans les jours et les semaines qui suivent, une mobilisation majoritaire des syndicats doit permettre d'exiger la tenue d'un congrès extraordinaire. Aucun syndicat ne doit être tenu à l'écart de ce mouvement collectif. D'autre part, intimement liée au positionnement politique de la CE, une offensive répressive à dimension scissionniste est mise en œuvre par la direction confédérale. Son premier terrain d'expression est la mise sous tutelle du SGEN⁸ Paris par le bureau national confédéral (BNC) du 14 décembre, dans l'attente d'une demande de radiation examinée par le BNC des 10 et 11 janvier 2016. Comme l'ont déjà fait plusieurs syndicats, nous devons réagir dans un cadre de défense démocratique, le plus massivement possible. La volonté scissionniste de la CE doit être arrêtée par les réactions les plus larges. »*

On sait ce qu'il est advenu dans les semaines et les mois qui ont suivi... un départ massif d'adhérent-es et de militant-es et la création de nombreux syndicats SUD. Une autre phase s'ouvrait alors dont le prolongement sera la nouvelle crise de la CFDT en 2003. La construction de l'Union syndicale Solidaires se fait sur la base de bien des points qui étaient au cœur des démarches successives de Résister, Pour une autre démarche syndicale, Collectif, Les cahiers syndicaux ; ce n'est pas par hasard si on y a retrouvé nombre de structures syndicales, de militants et de militantes parties prenantes de ces réalisations antérieures, qu'ils et elles viennent de la CFDT, de la CGT, de la FEN ou de ce qu'on appelait les Autonomes. Aujourd'hui, l'Union syndicale Solidaires est une réalité,... mais une parmi d'autres qui incarnent aussi le syndicalisme de luttes ; sans singer le passé, recréer des outils communs n'est-il pas nécessaire ? ■

Michel Desmars

⁷ Le congrès confédéral CFDT s'était tenu quelques mois plus tôt, à Montpellier.

⁸ Syndicat général de l'Éducation nationale.

CGT : un retour POUR PENSER l'avenir

La CGT a fêté ses 120 ans en 2015. Le texte qui suit a été publié à la fin de cette année-anniversaire, dans le numéro 28 de la revue *Contretemps. Nous remercions Maryse Dumas, et la revue, d'avoir répondu positivement à notre demande de le reprendre pour ce dossier des *Cahiers Les Utopiques*.**

Maryse Dumas, animatrice du collectif « 120 ans de syndicalisme CGT », a été secrétaire confédérale de la CGT de 1995 à 2009.

*www.contretemps.eu/le-numero-28-de-contretemps-est-paru/

sur l'histoire



Un manifestant à Grenoble
le 9 mars 2016
(photo Yuliya Ruzhechka).

« 120 ans, c'est l'âge atteint cette année par la CGT. Dans un moment charnière aussi bien pour l'évolution du salariat que pour le syndicalisme, elle a décidé de marquer l'année d'une série d'initiatives qui, appuyées sur son histoire, l'aident à penser aux enjeux présents et d'avenir tant pour le salariat que pour elle-même et son action. C'est donc à partir de questions et de problématiques très actuelles qu'elle a, tout au long de l'année, déployé des initiatives sur tout le territoire et au plan national. Au terme de celles-ci, il est possible de mettre en exergue les questionnements les plus fréquemment apparus.

INTERROGER L'HISTOIRE SANS NOSTALGIE DU PASSÉ

Contrairement à ce que nous dit l'Internationale, du passé, on ne fait pas table rase ! Pour le pire et le meilleur, celui-ci imprime sa marque de bien des façons dans les situations contemporaines et les débats qui nous agitent. Mieux le connaître c'est mieux comprendre le réel actuel et se donner plus de capacités à le changer dans le sens que nous souhaitons. Dans cette recherche, cependant, il faut se garder de calquer les réflexions et comportements d'aujourd'hui sur ceux d'hier, et réciproquement. Plutôt que de jugements de valeur sur tel ou tel événement passé, les acteurs du présent ont besoin de comprendre quels en ont été les ressorts, à quels mouvements ils ont obéi, comment les contemporains les ont appréhendés et conduits, à partir de quelles préoccupations. Le fait d'aborder les 120 ans de la CGT en croisant des approches chronologiques avec des approches thématiques a contribué à



Congrès constitutif de la CGT, du 23 au 28 septembre 1895, à Limoges.

intéresser un public divers parmi les syndiqués, chacune, chacun pouvant trouver une porte d'entrée correspondant à ses propres centres d'intérêt ou questionnements.

Ainsi ont été successivement abordés les thèmes de la féminisation du salariat, du travail et du hors travail, de l'industrie, du chômage et de la précarité, de l'internationalisme, de l'unité d'action, des bourses du travail, tandis que des conférences abordant les différentes périodes de manière chronologique contribuaient à donner un cadre de référence pour situer les questions dans leur contexte. Un livre sur l'histoire de la CGT, un autre sur l'histoire de la CGT et du chômage sont édités en cette fin d'année 2015.

Un travail spécifique de réappropriation de l'histoire propre à telle ou telle organisation CGT de territoire ou professionnelle a pu être entrepris et partagé avec les générations qui composent actuellement la CGT : ne sous-estimons pas, en effet, l'ampleur des renouvellements générationnels dans la CGT et la modification des cultures militantes qu'elle entraîne.

Le passage de relais n'a, en effet, rien d'évident. La rapidité et l'ampleur des bouleversements du travail, de la société, de la communication modifient le rapport à l'idée de transformation sociale et aux constructions collectives.

Donner envie aux nouvelles générations de se sentir continuateurs des combats antérieurs implique un travail sur les « invariants » de l'action de la CGT, afin de les mettre en rapport avec les aspects en mutations. C'est au prix de cette exigence que celles et ceux qui refusent de subir le sort que la société leur assigne trouveront dans les leçons du passé de quoi nourrir leur propre investissement.

FÉDÉRALISME ET DÉMOCRATIE SYNDICALE

La CGT est née à la fin du XIX^e siècle, dans un mouvement ouvrier à la fois naissant et déjà expérimenté de plusieurs révolutions. En ce début de XXI^e siècle, le capitalisme est libéral, financier et mondialisé, le salariat est le statut de 90 % de la population active, il est pour moitié composé de femmes. La population agricole et rurale se réduit comme peau de chagrin, la grande entreprise industrielle est près de disparaître, tandis que le numérique pénètre aussi bien l'économie que le travail et la vie personnelle. Pas grand-chose à voir donc avec ce qu'étaient les conditions dans lesquelles des militants, des travailleurs, ont inventé le syndicalisme confédéré. Et pourtant, on ne peut qu'être frappés de la permanence des débats et des courants d'idées entre cette époque et la nôtre. La CGT a été traversée de débats multiples tout au long de son histoire. Ses principes de fonctionnement en sont le reflet. Le fédéralisme, en particulier, oblige à emporter la conviction par le débat d'idées, plutôt qu'à recourir à un autoritarisme d'en haut ou à une centralisation voués à l'échec au regard des ambitions transformatrices et démocratiques de la CGT. La Confédération, sa direction sont une résultante de ce que veulent ou ne veulent pas les organisations de la CGT.

Les lignes de débats confrontent des courants d'idées plus ou moins structurés selon les périodes, même si l'activité en tendances n'a pas droit de cité dans la CGT. Des conceptions différentes du syndicalisme, de la CGT et de son rôle, du rapport aux autres syndicats, à la négociation collective, au patronat et au gouvernement se révèlent avec plus ou moins de force et de cohérence au long de l'histoire. Le débat sur la tactique des luttes et du rassemblement est évidemment omniprésent dans des termes très proches d'une période à l'autre.

Si certaines différences d'approches reflètent les diversités de sympathies politiques présentes parmi les syndiqués, elles sont loin d'expliquer toutes les contradictions qui la traversent. D'abord parce qu'il y a un authentique débat syndical qui, le plus souvent, ne recoupe pas les différentes sensibilités politiques. Ensuite parce que les différences professionnelles, catégorielles, générationnelles, voire d'histoire spécifique à telle ou telle organisation de la CGT expliquent une bonne partie des différences d'approches ; enfin, il ne faut pas oublier que la majorité des syndiqués de la CGT ne sont adhérents d'aucun parti.

La CGT qualifie de « démocratie syndicale » ses principes de fonctionnement. Il ne s'agit pas seulement d'appliquer la règle majoritaire pour prendre une décision mais de pousser le débat jusqu'à trouver la décision qui rassemble le plus largement. C'est un atout précieux non seulement en termes démocratiques mais pour gagner le « tous ensemble » qui suppose la prise en compte du vécu et des idées de tout un chacun pour dynamiser le commun sans le globaliser ou le désincarner.

CONQUÊTES ET RÉSISTANCES

L'objectif de conquêtes sociales qui, sans aller jusqu'à « abolir le salariat », le dote malgré tout de protections pour faire reculer l'exploitation et créer un monde meilleur, reste un fil conducteur majeur de l'histoire de la CGT. Hier, les conventions collectives, les congés payés, la Sécurité sociale, les retraites sont devenus des réalités après avoir été vus comme des utopies. Utopique c'est aussi le qualificatif employé par certains à propos de la sécurité sociale professionnelle, point d'orgue d'un statut nouveau du salariat, que la CGT ambitionne aujourd'hui de conquérir. Demain peut-être (c'est tout au moins ce qu'on peut ambitionner), les générations futures en vivront beaucoup d'aspects dans le concret de leur vie quotidienne.

L'histoire de la CGT est largement identifiée dans le pays à celle des conquêtes sociales, notamment de 1936 et de la Libération. Il n'y a plus grand monde pour contester l'apport essentiel de la CGT, née avant le salariat, pour doter celui-ci d'un ensemble de droits relevant du code du travail des statuts publics ou de la protection sociale. Mais la bataille idéologique est forte pour nous faire admettre que l'idée même de conquêtes sociales appartiendrait au passé ; appartiendrait aussi au passé l'organisation qui a contribué à les faire naître. Cela pèse fortement sur les luttes actuelles et rend plus difficile leur construction offensive sur des enjeux fondamentaux de société. L'engagement, le militantisme s'en ressentent fortement.

L'idée de progrès possible est atteinte. La différence avec les générations précédentes est à cet égard saisissante ! « *Après chaque nuit se lève un matin* » disait Louise Michel, déportée en Nouvelle-Calédonie après la Commune de Paris, alors qu'elle ignorait si elle reviendrait un jour. « Nous vaincrons quand même », disaient les résistants sous les balles nazies, tandis qu'en 1943, encore sous le joug de l'Occupation, le Conseil national de la Résistance titrait son programme « Pour les jours heureux ». Cette certitude « des lendemains qui chantent » a mobilisé et motivé bien des combats menés pourtant dans des conditions terribles. Pour de multiples raisons, c'est elle qui nous fait défaut aujourd'hui. On ne la retrouvera pas par des formules incantatoires mais par un patient travail de construction revendicative et organisationnelle.

Dans le domaine revendicatif, il s'agit de ne pas se laisser enfermer ni dans la seule protestation, ni dans la seule défense de l'existant. Celui-ci est tout sauf satisfaisant, et la crainte d'aller vers pire ne peut pas être le seul ressort de l'action syndicale. Au contraire, il est plus que jamais nécessaire de construire des propositions novatrices au plus près des salariés de toutes conditions, de leur proposer des formes d'action adéquates afin d'obtenir des succès si minimes soient-ils mais qui permettent de renouer avec l'idée d'acquis possibles. L'esprit de conquêtes et pas seulement de résistances est essentiel pour surmonter la crise en termes progressistes.

Dans le domaine organisationnel, il s'agit de permettre à chacune et chacun un investissement et une pratique qui le transforment et transforment sa condition. On le sait, en France, il n'y a aucun avantage à être syndiqué, il y a même un risque, celui de discriminations syndicales voire de répressions, fortement intériorisé par les salariés. Le seul avantage à être syndiqué est celui de participer avec d'autres à la mise au clair des situations, des moyens de les changer, à l'implication pour le faire. Des échanges, des confrontations avec d'autres qui élargissent les connaissances, permettent l'affirmation de soi et la compréhension des autres et constituent l'essence même de la démocratie.

Celle-ci en effet ne se résume pas au bulletin de vote, elle est d'abord une pratique. Permettre au plus grand nombre possible d'en être acteur est essentiel, d'où l'urgence à trouver des formes d'organisation qui permettent aux catégories montantes du salariat de trouver chaussure à leur pied dans la CGT.

L'ACTION SYNDICALE: UN INLASSABLE TRAVAIL DE FOURMI !

Le syndicalisme est confronté à une offensive de « neutralisation » de son rôle : par l'institutionnalisation ou par la marginalisation, par la répression ou par la professionnalisation de la fonction syndicale (et quelquefois les deux), dans tous les cas c'est la dimension revendicative et mobilisatrice de son action qui est visée.

Pour le grand public, l'action syndicale est présentée de façon binaire : les perrons et salons d'un côté, « la rue » de l'autre. Dans le premier cas, le sentiment de parlotes dont le résultat est joué d'avance, dans le deuxième, celui de manifestations sans effet réel sur la situation. Dans les deux cas un sentiment d'impuissance, atout majeur des politiques antisociales, d'une part, d'ancrage de l'extrême droite d'autre part.

Or, l'action syndicale est loin de se résumer à cela. L'essentiel se joue même ailleurs, dans sa défense quotidienne des salariés au plan individuel et collectif, dans sa capacité à construire du commun à partir de réalités éclatées, dans ce travail de fourmi inlassable et invisible sans lequel rien de véritablement transformateur ne peut se produire. Les rapports de forces globaux changeront, dès lors que l'action syndicale sera en mesure d'intéresser et de mobiliser les salariés sur leurs lieux de travail et de vie. C'est là qu'ils et elles peuvent le mieux toucher du doigt leur capacité à inverser le cours des choses dès lors qu'ils s'engagent et agissent. C'est là aussi qu'ils et elles ont le plus de possibilités de créer des formes d'actions qui leur ressemblent et les rassemblent et permettent de donner un contenu neuf à la démocratie syndicale et authentique à la démocratie tout court.

Contrairement à ce qui se dit le plus souvent, le syndicalisme ne manque pas d'atouts : il reste la seule force collective présente sur les lieux de travail, là où se joue le cœur de l'exploitation, la seule force (singulièrement la CGT) où ouvriers et employés, salariés du

bas de l'échelle, en précarité ou au chômage, s'organisent et prennent des responsabilités, et à laquelle les femmes n'ont pas plus de difficultés à adhérer que les hommes. En proportion insuffisante, certes, mais loin d'être anodine. Le rayonnement syndical est un facteur important de démocratie. Ainsi toutes les élections politiques de ces dernières années voient les salariés sympathisants d'un syndicat être moins abstentionnistes que les autres salariés, et moins voter Front national que les autres. Le développement de la syndicalisation, et surtout celui de la vie syndicale collective et démocratique, sont donc un puissant antidote à la plupart des maux dont souffre notre société.

La CGT s'est créée avant le Code du travail. Elle a su tout au long de son histoire donner une voix, une représentation, une fierté de leur condition à des travailleurs que le capitalisme en expansion méprisait. C'est une ambition de même envergure qu'elle doit se fixer aujourd'hui pour celles et ceux trop nombreux qui se sentent à l'égard de tout : salariés en précarité ou en intermittence, demandeurs d'emploi ou à temps partiel, personnes travaillant aux frontières du salariat dans des formes de travail pseudo-indépendant, etc. Pour elles et eux aussi la CGT se doit de trouver des formes qui leur permettent de se sentir représentés et de faire progresser leur condition par la conquête de droits.

DES PROBLÉMATIQUES NOUVELLES, DES QUESTIONS RÉCURRENTES

L'écho de la « double besogne » assignée au syndicalisme par la Charte d'Amiens (1906) se fait encore sentir aujourd'hui : comment allier en permanence défense des revendications immédiates et ambition d'émancipation ? Des générations de militantes et militants se seront confrontées à ce défi sans en venir à bout. Aujourd'hui encore, alors que depuis 30 ans la crise produit des ravages au travers du chômage de masse, de l'affaiblissement des garanties collectives et de la désindustrialisation, le débat est permanent entre l'envie de renverser la table (mais peut-on ne le faire qu'à quelques-uns ?) et celle de se replier sur le terrain local ou de la revendication immédiate (mais rien n'aboutit vraiment sans rapport de forces global).

Comment allier encouragements aux plus révoltés (mais très peu nombreux) avec la recherche de formes d'action ralliant la plus grande partie des salariés et de leurs syndicats ? Depuis plus d'un siècle le débat sur la « grève générale » resurgit ainsi épisodiquement, avec les mêmes arguments de part et d'autre, sans jamais trouver de réponse définitive.

Le débat « réforme/révolution » n'est lui non plus jamais définitivement tranché. Par nature, le syndicalisme va de réforme en réforme. Il est évident qu'on ne va pas se coucher un soir dans le libéralisme mondialisé, et se réveiller le matin dans un monde libéré de l'exploitation. Il n'y aura pas de « grand soir » de l'émancipation, plutôt un processus plus ou moins long, fait d'avancées les plus nom-



Rassemblement contre
l'expulsion de la ZAD
de Notre-Dame-des-Landes,
Le 8 octobre 2016
(Photo Daniel Maunoury).

breuses possibles et de reculs, hélas trop perceptibles actuellement. Ambitionner une transformation fondamentale de la société comme le fait la CGT implique d'y voir clair sur le but à atteindre et de définir des stratégies, des tactiques qui construisent un processus progressif. La question clé est alors celle du sens des réformes à gagner plutôt qu'une stérile opposition à toute idée de réforme. La deuxième est celle des rapports de forces à construire.

Ce n'est pas pour rien qu'historiquement la CGT s'est définie comme un syndicalisme « de classe et de masse ». La CGT se fixe pour objectif la fin de tous les systèmes d'exploitation et de domination (caractère de classe). Pour y parvenir, le plus large rassemblement des exploités dans l'action est indispensable. D'où la stratégie de rassemblement et d'unité d'action de la CGT (caractère de masse). Selon les périodes, on voit l'un de ces deux caractères prendre le pas sur l'autre : c'est alors l'échec assuré de l'ambition de transformation sociale, soit par sectarisme excessif, soit par dilution des objectifs propres à la CGT au prétexte du rassemblement. La dialectique entre fortes propositions de la CGT et recherche des modalités par lesquelles le plus grand nombre possible de salariés peut se mobiliser est essentielle à la stratégie de transformation. D'où la recherche d'unité d'action des syndicats.

LA RECHERCHE D'UNITÉ ESSENTIELLE À L'IDENTITÉ CGT

Il n'y a sans doute pas de débat plus transversal à toute l'histoire de la CGT que celui de la recherche ou pas d'unité d'action. C'est la volonté d'unité qui a conduit les syndicalistes de la fin du XIX^e siècle à créer la Confédération générale du travail (1895), puis à progressivement produire des réformes de structures et de fonctionnement la rendant viable, malgré tous les facteurs de dislocation à l'œuvre. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la CGT a été la première et la seule confédération syndicale. La CFTC ne s'est

créée qu'après le conflit, en 1919, en adéquation avec ce qu'on appelle « la doctrine sociale de l'Église ». Tous les syndicats présents en France aujourd'hui découlent de l'une de ces deux branches mères du syndicalisme français, sauf la CFE-CGC.

L'histoire des scissions syndicales est aussi celle des grandes césures politiques : CGT/CGTU en 1920, scission et création de Force ouvrière, de la FEN, et de quelques syndicats « autonomes » en 1946/1947, CFTC/CFDT en 1966, SUD, FSU en 1989/1990, et création de l'UNSA à la suite. L'autre grande caractéristique est que tous les grands mouvements sociaux dans notre pays se sont réalisés en appui de l'unité d'action des syndicats : les grèves de 1936 ont suivi de très près la réunification de la CGT, les acquis sociaux de la Libération ont suivi l'unification de la Résistance et la réunification syndicale résultant des accords du Perreux (1943), 1968 intervient 2 ans seulement après l'accord d'unité d'action CGT/CFDT ; 1995 voit, au plan confédéral, CGT et CFDT désunies, mais un rapprochement FO et CGT est palpable. Il faut noter que dans les professions « fer de lance » du mouvement de 1995, notamment les cheminots, la CFDT est dans l'action. Enfin, en 2006, tous les syndicats de salariés, de lycéens et d'étudiants sont ensemble dans l'action 4 mois durant pour obtenir l'abandon du CPE (contrat première embauche). Même caractéristique pour les mobilisations sur la crise en 2009 (plusieurs millions de personnes dans la rue à plusieurs reprises).

Indispensable pour permettre les nécessaires grandes mobilisations, l'unité d'action est toujours plus difficile à construire dans les périodes de creux de vague où les rapports de forces sont défavorables aux salariés. Celle que nous traversons en est une. Mais renoncer à la recherche d'unité d'action du fait des divergences évidentes et profondes entre organisations syndicales serait en fait renoncer à toute idée de mouvement social d'ampleur. Cela ne peut pas être un choix de la CGT sauf à lui faire renoncer à ses ambitions transformatrices.

De plus, entre les années 1970 et 1990, la CGT et la CFDT ont chacune perdu la moitié de leurs adhérents, la tendance est sans doute équivalente pour les autres centrales. La conséquence immédiate en est que la CGT ne peut plus concevoir le rassemblement autour d'elle comme elle a pu le travailler dans une période de relative hégémonie ; ni la CGT ni la CFDT, et aucun autre syndicat non plus, ne peut plus, seul, faire prévaloir ses propositions.

Chacun a besoin, pour être entendu dans ce qu'il a de particulier, de s'appuyer sur un large mouvement unitaire. Quant à l'idée de la constitution d'un pôle syndical « réformiste » d'un côté, « contestataire » de l'autre, qui émane en premier lieu de la CFDT, elle ne résiste pas aux réalités du travail syndical et des aspirations des salariés. Remarquons que le qualificatif de contestataire ne résume d'ailleurs pas l'action de la CGT qui se dit elle-même à la fois force de contestation et de proposition, de mobilisation et de négocia-

tion, et fait de la consultation des salariés l'un des leviers essentiels de son action.

Ce n'est donc pas par naïveté sur l'état des divergences entre organisations syndicales que la CGT, après le mouvement de 1995, avance son objectif de contribuer à un « syndicalisme rassemblé » (un objectif à atteindre, pas une réalité déjà obtenue). Loin de là ! C'est au contraire en mesurant la profondeur des cohérences identitaires de chacune des organisations et pour ne pas laisser ces dernières empêcher toute perspective de mobilisations de masse et de « tous ensemble » (mot d'ordre du mouvement de 1995). L'expérience prouve en effet que les mobilisations sont un puissant déclencheur de prises de conscience. Les salariés sont alors en mesure de faire bouger les lignes en investissant clairement le débat et l'action. C'est ainsi qu'ont pu se concrétiser des mouvements unitaires sur certains sujets même si de fortes divergences subsistaient sur d'autres : l'unité c'est d'abord une dynamique qui permet à des millions de gens d'avoir envie de s'investir et qui fait d'eux et d'elles les principaux acteurs du débat entre organisations syndicales.

INDÉPENDANCE SYNDICALE ET RAPPORT AU POLITIQUE

En 1864, le manifeste dit des « soixante » (ouvriers de la Seine) stipule : « Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement mais il nous reste encore à nous émanciper socialement ! » Sommes-nous si loin de ce débat aujourd'hui quand la majorité des ouvriers et employés s'abstient aux élections politiques, et dit souhaiter que, dès qu'un million de personnes manifestent, la loi doive en tenir compte ? La CGT, en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de vraie démocratie politique sans démocratie sociale et que l'une et l'autre ne sauraient se résumer aux bulletins de vote, s'inscrit en continuité de ces précurseurs tout en essayant de tirer les leçons des périodes antérieures, des moments forts mais aussi des moments d'échecs du mouvement ouvrier.

La CGT et les partis de gauche sont nés de la même matrice qui fait de la question « sociale » de classe et de celle de l'émancipation du travail les questions majeures. Les révolutions, au premier rang desquelles 1789, mais aussi celles du XIX^e siècle en France, et celle de 1917 en Russie, ont profondément marqué la vision du changement de société. Elle était essentiellement basée sur une stratégie de conquête du pouvoir par le haut (l'appareil d'État) qui apparaissait comme le préalable à tout changement fondamental. Cela s'est le plus souvent traduit par un partage des rôles (aux partis la conquête du pouvoir, aux syndicats la lutte économique) et des domaines d'intervention, étant entendu que le primat devait être donné à la stratégie du parti politique, le syndicat en étant soit le relais soit le bras armé. Cette conception souvent dénommée « courroie de transmission » est loin d'être l'apanage des partis communistes.

La social-démocratie s'en est fait une spécialité même si on en parle moins souvent, il suffit de regarder à l'échelle internationale les relations organisationnelles entre partis sociaux-démocrates et syndicats pour comprendre que la conception d'indépendance et d'autonomie du syndicalisme qui résulte de la Charte d'Amiens est une autre des spécificités françaises. Cela étant, l'idée que le syndicalisme a un rôle subalterne à celui des partis continue à largement habiter la gauche française. Ainsi, dans l'immédiat après 1968, la CGT a joué un rôle important pour la signature d'un programme commun de gouvernement des partis de gauche en 1972 ; pendant plusieurs années, elle a mené bataille en sa faveur auprès des salariés au point de présenter l'élection d'un gouvernement de gauche et le contenu de ce programme comme un préalable à la satisfaction des revendications syndicales.

Après l'élection de Mitterrand en 1981, la CGT a été rendue coresponsable par les salariés de ce que faisait ou ne faisait pas le gouvernement de gauche. Ils reprochaient à la CGT son manque d'indépendance et lui faisaient porter le chapeau de tout ce qui n'allait pas. Plus généralement, encore aujourd'hui, on remarque une perte de confiance dans les syndicats chaque fois qu'un gouvernement de gauche ou d'une partie de la gauche dirige le pays.

Par la suite, l'effondrement du système soviétique a fait croire à certains que la CGT n'y résisterait pas et qu'elle serait emportée par la même déferlante (n'oublions pas que parmi les causes d'échec de ce système, il y avait le manque d'indépendance des syndicats, leur subordination aux intérêts du Parti/État, et au final l'insuffisance criante de démocratie).

C'est dans cette période que la CGT a défini son objectif de « renouveau du syndicalisme » (Revendicatif, Démocratique, Unitaire, Indépendant, disions-nous à l'époque) et dans le cadre d'un débat interne extrêmement vif mais riche : affirmer l'objectif de transformation sociale par un rapport démocratique aux salariés, des exigences revendicatives définies avec eux, des formes d'action visant le plus grand nombre et le syndicalisme rassemblé, une capacité à négocier et conclure des compromis sur la base de consultations des salariés et au service de la poursuite des actions pour les revendications, une ouverture à des relations constructives avec les associations et un rapport aux partis politiques basé sur le respect mutuel et l'autonomie réciproques. La CGT a ainsi mieux défini et approfondi sa vision du rôle spécifique du syndicalisme dans une perspective de transformation sociale.

Depuis toujours les statuts de la CGT prévoient expressément la possibilité de se syndiquer pour défendre ses intérêts matériels et moraux quelles que soient ses opinions politiques, philosophiques, religieuses, etc. L'adhésion aux objectifs transformateurs de la CGT n'est donc pas un préalable à la syndicalisation. L'adhésion syndicale ne présuppose pas l'adhésion idéologique. La pratique concrète et les valeurs qu'elle permet de percevoir et partager construisent

par la suite l'appartenance. Si tous les partis politiques sont présents dans la CGT, même si c'est dans une proportion inégale, il ne faut pas oublier que la majorité de syndiqués n'est adhérente d'aucun. Le respect de cette diversité est essentiel à l'unité de la CGT, d'autant que le débat syndical ne se confond pas avec un arbitrage entre les différentes sensibilités politiques, de la même façon que le comportement social des salariés ne recoupe pas exactement leur comportement politique.

UN SYNDICALISME DU XXI^E SIÈCLE

On peut considérer que le débat entre syndicalisme de services et syndicalisme revendicatif a été tranché par l'adhésion et la fusion de la fédération des Bourses du travail dans la CGT. Le système social global ne lui fait d'ailleurs pas de place puisque, contrairement à d'autres pays, il n'y a pas besoin en France d'être syndiqué pour bénéficier des conventions collectives, des mutuelles ou de l'assurance chômage. Pourtant, il resurgit dans le débat national du fait de la trop faible syndicalisation. La CGT récusé les propositions visant à n'attribuer les acquis collectifs des organisations syndicales qu'aux seuls syndiqués. Elle récusé aussi toute idée de syndicalisation obligatoire ou de chèque syndical. Appliquer et respecter le droit de tout un chacun à se syndiquer sans être soumis à des risques de discriminations ou répressions est bien plus opportun, comme ouvrir des droits pour les syndiqués à se réunir sur le lieu et pendant le temps de travail.

L'histoire et le droit social font que le syndicalisme en France est un syndicalisme de militants plutôt que d'adhérents. Cela n'a pas que des inconvénients, d'après ce qu'en disent nos collègues étrangers. Pour autant, la syndicalisation actuelle atteint un étiage qui réduit la possibilité militante d'influer sur le cours des choses. Elle ne peut plus être traitée comme une question secondaire.

La CGT peut et doit trouver en elle-même les ressorts pour répondre aux attentes multiples d'un salariat en pleine mutation, confronté à des éclatements, des mobilités et des précarités multiples. Parvenir à se constituer en force solidaire et autonome de mobilisation et de représentation des salariés dans leurs diversités doit être son objectif premier. Première Confédération syndicale créée, référence incontournable pour tout le syndicalisme, la CGT a des responsabilités particulières pour impulser un renouveau des espoirs qui l'ont fait naître il y a plus d'un siècle. Le sens de l'histoire est incertain, mais celui des luttes syndicales et sociales est lui incontestable. La CGT aujourd'hui comme hier est bien décidée à le porter au bout de ses potentialités. ■



QUAND LE « SYNDICA divise la CGT

On ne peut traiter la question de l'unité syndicale sans aborder le « syndicalisme rassemblé », ce concept porté par la confédération CGT au cours des deux dernières décennies. Jean-Yves Lesage et Guillaume Goutte nous livrent ici quelques éclairages. Cette lecture critique, qui s'appuie sur l'expérience militante de différents collectifs syndicaux, est effectuée par deux militants CGT de longue date.

Jean-Yves Lesage est membre du Syndicat général du Livre et de la communication écrite (SGLCE-CGT).

Guillaume Goutte est membre du Syndicat des correcteurs et des professions connexes (SDC-CGT).

Tous deux font partie du collectif d'animation de l'appel On bloque tout.

LISME RASSEMBLÉ »



Bernard Thibault (CGT), François Chérèque (CFDT)
et Laurence Parisot (Medef).

Il aura fallu attendre que la CFDT se purge progressivement de ses secteurs « gauches » pour que la CGT, dans le contexte de l'effondrement matériel et idéologique du bloc de l'Est, se tourne vers elle en adoptant, en 1995, le concept de « syndicalisme rassemblé ».

LE FAUX VIRAGE DE 1995

Trois ans après la création de la FSU et en phase ascendante des syndicats SUD, certains courants militants¹ crurent alors y lire un possible rapprochement organique des « syndicats de transformation sociale ». Ils prirent donc la formule en positif et contribuèrent ainsi à semer des illusions. Car, en premier lieu, il aurait fallu comprendre que, au-delà des phrases de congrès et de sta-

tuts, la CGT (nous ne donnerons pas ici notre avis sur les autres organisations) avait rompu depuis (très) longtemps avec un syndicalisme révolutionnaire. Mais, alors, ces mêmes camarades auraient été contraints d'en tirer la conclusion qu'il fallait se battre politiquement et publiquement contre les orientations confédérales, ce à quoi ils se refusaient absolument, préférant imaginer que l'accession de Bernard Thibault à la direction de la CGT, juste après la grande grève de l'hiver 1995, marquait un tournant à gauche.

En vérité, la direction de la CGT n'opérait en rien un tel tournant. Bien au contraire : quittant la Fédération syndicale mondiale (FSM) pour adhérer à la Confédération européenne des syndicats (CES), elle se fabriquait une virginité « réformiste » pour être adoubée par la CFDT, qui, comme FO, s'op-

Dans la LCR, chez les Refondateurs du PCF et autour d'ex-PCF, dans les décombres du PSU.



posait alors à l'adhésion de la CGT à cette confédération européenne des syndicats qui, en partenariat avec la Commission européenne et le Parlement européen, construisent l'Europe ultralibérale.

Le délitement organique et politique du PCF va, bien évidemment, jouer un rôle considérable dans l'évolution de la CGT jusqu'à la participation de ministres communistes au gouvernement Jospin. Mais, à la base comme dans les différentes strates des directions fédérales ou départementales, des militants CGT vont continuer à s'opposer à ce qu'ils identifient à une dérive réformiste récente de leur CGT. D'autant que le « syndicalisme rassemblé » n'existe nulle part : soit la tactique freine les mobilisations nationales ou appauvrit les contenus revendicatifs ; soit les luttes bien réelles (2003, 2010, 2016) se mènent contre la CFDT, laquelle accompagne toutes les contre-réformes. Ces militants, rattachés à des courants qualifiés parfois un peu rapidement

de « néostalinien », sont en tout cas nostalgiques de la CGT des années 1970, quand celle-ci prétendait tout à la fois tenir le terrain des luttes sociales et la perspective politique de l'abolition du capitalisme². Le problème posé par certains de ces courants militants, c'est qu'ils sont parfois sectaires et qu'ils refusent le « syndicalisme rassemblé » parce qu'ils refusent toute idée d'unité syndicale. Orphelins d'une période où le couple PCF-CGT quadrillait les forteresses ouvrières, ils peinent à imaginer autre chose qu'un retour au glorieux passé.

LE 51^E CONGRÈS DE LA CGT

Ce congrès (18-22 avril 2016) fut l'occasion d'affrontements et de positionnements nouveaux. Dès son discours d'ouverture du congrès, Philippe Martinez (qui avait une légitimité à se construire) se livrait à une autocritique inattendue du bilan du « syndicalisme rassemblé », reconnaissant que la CGT avait eu trop souvent tendance à « attendre » la CFDT ou à adapter ses revendications aux exigences de ses dirigeants. Il allait jusqu'à souligner « l'erreur que nous avons faite ces dernières années en favorisant

² La CGT est officiellement signataire du Programme commun de gouvernement.

peut-être nos relations avec la CFDT au moment de l'accord puis de la loi sur la représentativité». C'était toutefois oublier que, pour autant, des divergences profondes pouvaient aussi exister avec FO sur certaines revendications, minant presque d'avance des batailles essentielles, quasi délaissées pour ne pas contrarier l'esprit du «syndicalisme rassemblé» (défense de l'Agirc-Arrco en 2013, accord sur une nouvelle convention d'assurance chômage en 2014). Malgré l'auto-critique, Philippe Martinez n'en défendit pas moins le maintien de la formule dans les textes d'orientations du congrès, en priant de la lire tout autrement : comme une invitation toujours plus large à l'unité, mais sur des bases combatives pour mener les luttes avec les organisations qui répondraient présent. Cette inflexion notable ouvrait la porte à un tsunami anti-CFDT et pro-grève générale d'où il était toujours aussi difficile de tracer une ligne claire mêlant unité et combativité. Le sectarisme, réel ou redouté, amenant certains syndicats à afficher un soutien critique à la nouvelle lecture promise du concept de rassemblement... Le fait notable, néanmoins, est qu'une nette majorité s'exprimait contre la vision faisant de la CFDT l'allié privilégié. Le conflit social prolongé de 2016 apporte un éclairage sur le sujet de l'unité. Après la déclaration intersyndicale lamentable du 23 février 2016 (dont la CFDT, la CGT et Solidaires furent signataires) et sous la pression de la mobilisation annoncée pour le 9 mars 2016, le pacte «rassemblé» explosait. Une configuration étonnante prenait forme autour d'un pôle CGT-FO-Solidaires (la FSU étant partie prenante, mais pratiquement invisible dans bien des régions). Dans cette période, la CGT a pratiqué une unité tournant le dos à la CFDT, mais sans dégager des pratiques réellement nouvelles en termes d'élaboration collective. Le mouvement social n'était d'ailleurs même pas achevé que les vieilles pratiques hégémoniques ressurgissaient pour attaquer devant la justice bourgeoise les listes déposées par

le Syndicat des travailleurs corses (STC) et le syndicat basque LAB, au motif qu'ils porteraient des valeurs incompatibles avec la République française.

COURANTS « RÉFORMISTES »

ET COURANTS LUTTE DE CLASSE

Reste que, en quinze ans d'existence, le «syndicalisme rassemblé» semble surtout n'avoir été qu'une réalité «confédérale», une unité au sommet qui s'est plutôt peu exprimée dans les entreprises et les territoires. Et c'est, de fait, dans la diversité des pratiques locales ou professionnelles que peuvent être aujourd'hui décelés des signes d'espoirs. Au cours du combat contre la loi Travail, la CGT, dans certains endroits, a été jusqu'à intégrer la CNT et la CNT-SO dans la défense de militants inculpés et dans les intersyndicales (choix qui se retrouve aussi dans des entreprises, où des listes unitaires CGT-CNT-Solidaires ont pu se monter pour les élections professionnelles). Des militants et quelques structures CGT (syndicats, unions locales) ont même également participé, en toute transparence, à l'élaboration et à l'animation de l'appel «On bloque tout!», autour duquel s'est constituée une petite intersyndicale de terrain ayant notamment à cœur de porter l'idée de grève reconductible dans le mouvement contre la loi Travail. Il est ainsi établi que le retour aux valeurs fondatrices de la CGT sur des bases syndicalistes révolutionnaires va de pair avec une vision claire de l'unité dans les luttes avec toutes les organisations syndicales qui partagent l'anticapitalisme comme perspective concrète. La CGT n'a jamais été le monolithe qu'elle prétendait être. Plus que jamais, elle est soumise à des tensions fortes entre courants «réformistes» et courants lutte de classe. L'issue de ces confrontations internes est très clairement un enjeu pour tout le mouvement syndical. ■

Allemagne

LE SYNDICAT UNIQUE ?

L'Allemagne est l'exemple couramment cité lorsqu'on parle de syndicalisme unique. Le DBG et ses fédérations sont alors présentés comme des exemples de la supposée efficacité de ce mode d'organisation. Le rapide rappel historique qui suit remet en perspectives la situation présente qui, comme souvent, est assez éloignée des poncifs.

Willi Hajek est un des animateurs de Transnationals Information Exchange*, organisation qui rassemble une partie de la « gauche syndicale » allemande et développe un important travail de solidarité internationale. TIE est actif en tant que courant syndical dans le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, mène des actions dans la durée avec des syndicats de plusieurs pays dans le monde (Sri-Lanka, Inde, Turquie...), participe au Réseau Rail Sans Frontière, organise chaque année des rencontres entre syndicalistes d'Allemagne et de France...

*www.tie-germany.org



Grève! (photo Philip Rothe)

Lorsqu'on parle de centrale syndicale unique, beaucoup de gens pensent au paysage syndical allemand, avec sa grande centrale syndicale, le DGB. Il est utile de revenir sur son histoire, pour comprendre cette mythologie du syndicalisme unique.

1914-1918 : LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Le syndicalisme allemand, en pleine complicité avec le patronat, a soutenu « l'effort de guerre ». Au début de cette grande boucherie, les dirigeants syndicaux sont reçus par l'empereur allemand qui les accueille ainsi : « À partir d'aujourd'hui, je vous reconnais en tant qu'Allemands, il n'y a plus de lutte de classe. » Mais à partir de 1916, dans les grandes usines métallurgiques de Berlin et de la Ruhr, des ouvriers s'organisent, créant une structure de syndicalistes de base¹ qui déclenche plu-

sieurs grèves pendant la période d'état de guerre. Richard Müller, un métallo de Berlin, est leur porte-parole². Ce sont eux qui, en 1918, préparent l'insurrection populaire pour terminer la guerre.

Dans la période de la République de Weimar, dans les années 1920 jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933, le mouvement syndical est très marqué par deux courants sociaux-politiques et deux structures syndicales : le ADGB, la confédération générale du travail, très liée au parti social-démocrate ; le RGO, l'opposition syndicale révolutionnaire, sous l'influence du Parti communiste. À partir de 1929, avec la montée du chômage et l'approfondissement de la

¹ Plus tard, ils prirent le nom de Die Revolutionären obleute (Commissaires de la révolution).

² www.contretemps.eu/richard-muller-un-revolutionnaire-oublie/



Richard Müller, un métallo de Berlin, porte-parole des syndicalistes qui firent grève malgré l'interdiction pendant le premier conflit mondial.

crise du capitalisme, le parti social-démocrate réintègre le gouvernement et le parti nazi commence à créer des noyaux syndicaux dans les usines. Le 1^{er} mai 1929, le Parti communiste et le RGO préparent de grandes manifestations à Berlin, contre la politique d'austérité (caractérisée, notamment, par la réduction des allocations pour les chômeurs) du gouvernement social-démocrate. Le ministre de l'Intérieur, social-démocrate, les interdit. La police ouvre le feu et beaucoup de manifestants et manifestantes sont

tués. Le roman *Barrikaden im Wedding*³ raconte ces événements qui ont fortement marqué les relations entre les deux syndicats. Le RGO défend la ligne de l'Internationale communiste qui caractérise la social-démocratie comme social-fascisme et agit en conséquence ; la tension entre les membres des deux organisations prend des formes de plus en plus violentes dans les usines, dans la rue et dans les quartiers. Les bureaucrates sociaux-démocrates essaient de licencier le maximum de syndicalistes de la RGO. Les nazis profitent de ces conflits entre les deux syndicats. Pour le 1^{er} mai 1933, le ADGB appelle à participer aux manifestations aux côtés des nazis qui ont pris le pouvoir pendant que les militants et militantes du RGO sont poursuivis et arrêtés.

L'ALLEMAGNE DE LA RFA⁴ : ENTRE 1948 ET 1968

Après 1948, dans la période de la reconstruction d'une nouvelle Allemagne, le premier congrès pour un syndicalisme nouveau défend la thèse selon laquelle la division du mouvement syndical dans les années 1920 a été une des principales raisons de la victoire des nazis. En raison de cette expérience historique, il fallait créer

3 Le livre de Klaus Neukrantz n'a pas été traduit en français. L'auteur y décrit la situation de la classe ouvrière, les luttes, la vie quotidienne, les affrontements entre syndicalistes révolutionnaires et sociaux-démocrates. L'interdiction de la manifestation du 1^{er} mai 1929 à Berlin est au centre du roman. C'est un moment crucial dans le tournant vers le syndicat « unique » cogestionnaire. Klaus Neukrantz a été arrêté par les nazis en 1933 et très probablement tué dans un camp de concentration.

4 République fédérale d'Allemagne, couramment nommée « Allemagne de l'Ouest », en opposition à « l'Allemagne de l'Est » officiellement dénommée République démocratique Allemande.

5 Période de très fortes confrontations entre les deux impérialismes américains et soviétiques, qui s'ouvre très rapidement après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

6 Deutscher Gewerkschaftsbund.

7 Le terme est alors utilisé au sens de « patronat et actionnaires », et non pour définir le lieu de production où travaillent... celles et ceux à qui on nie tout pouvoir.

8 On note dans cette période plusieurs exemples où des haut-parleurs sont installés pour répercuter les débats auprès de l'ensemble des salarié-es.

« un nouveau syndicalisme unique, une seule confédération syndicale pour une Allemagne démocratique où tous les courants du mouvement ouvrier peuvent agir et s'exprimer ».

Très vite, avec le début de la Guerre froide⁵, il y a une lutte à l'intérieur du syndicat unique, entre les militants et militantes exigeant la nationalisation des grandes industries et le contrôle ouvrier et d'autres, notamment le courant social-démocrate, qui prônent la cogestion avec le patronat. Rapidement, les syndicalistes proches du Parti communiste perdent leurs postes dans l'appareil syndical, les sections syndicales animées par des militants et militantes d'extrême-gauche sont dissoutes, en 1956 le Parti communiste a été interdit.

À partir de là, le mouvement syndical est dirigé et contrôlé par une seule confédération, le DGB⁶. Sans l'accord du DGB, chaque grève est « sauvage et illégale ». Dans les usines, les délégué-es du personnel n'ont ni le droit d'appeler à la grève, ni celui d'informer les travailleurs et les travailleuses sur les négociations en cours avec le patronat. La cogestion a été pour beaucoup de syndicalistes un moyen de faire carrière en grimpaant dans la hiérarchie de l'entreprise ou dans les ministères d'État. La cogestion place l'intérêt « de l'entreprise⁷ » avant tout. Le syndicat unique défend alors un capitalisme social et gestionnaire et se veut un partenaire crédible du patronat.

1968 ET APRÈS

Après 68, une nouvelle période de ce syndicalisme unique commence : ce sont « les dix années rouges », entre 1968 et 1978 : Cela se traduit tout d'abord par de nombreuses « grèves sauvages », sans la permission du syndicat unique, dans les grandes usines : pour que les immigré-es aient des droits égaux à ceux des autres travailleurs et travailleuses, contre des licenciements arbitraires de délégués syndicaux combattifs (souvent immigrés) ; ces mouvements et d'autres actions autonomes sont en partie inspirés par des militants et militantes

d'extrême-gauche qui se sont établis dans les usines après 68.

Bien des équipes syndicales oppositionnelles se sont formées dans cette décennie entre 68 et 78, en menant la bataille pour briser le monopole social-démocrate dans le syndicat unique. Pour les élections des délégué-es du personnel qui ont lieu tous les 3 ans, il y a eu des listes oppositionnelles à celle décidées par « le syndicat ». Ces listes ont eu comme orientation de favoriser des pratiques autonomes pour permettre aux travailleurs et travailleuses de base d'intervenir et de s'occuper de leurs affaires eux-mêmes : « *Contre la cogestion, pour l'autogestion de nos activités* » a été un des slogans clés de ces listes. Dès cette époque, dans les faits, on est loin de l'image caricaturale du « syndicat unique » souvent véhiculée en dehors du pays : un seul syndicat ? Oui, mais avec des listes différentes, concurrentes lors des élections professionnelles, sur des orientations opposées !

En 1973, au moment de grandes grèves « sauvages », l'appareil du syndicat unique et le parti social-démocrate au gouvernement avec Willy Brandt réagissent vivement : exclusions du syndicat, licenciements appuyés par la bureaucratie syndicale, loi organisant l'interdiction professionnelle pour les militants et militantes les plus combattifs.

Durant les années qui suivent, les formes de luttes de Solidarnosc en Pologne ont beaucoup inspiré ces camarades. C'est ainsi que toutes les négociations des délégués syndicaux avec les directions de l'usine ou du patronat devaient être sous le contrôle des travailleurs et travailleuses⁸ ou encore qu'un référendum était exigé avant chaque décision importante des gestionnaires. Ces listes oppositionnelles ont eu de grands succès entre 1972 et 1978. C'était la première fois dans l'histoire de l'Allemagne fédérale que des courants syndicaux s'organisaient dans le syndicat unique. Mais ils ont voulu démocratiser ce syndicat, sans envisager d'en construire un nouveau, avec



Grève chez Mercedes à Brême.

une autre structure, moins hiérarchique, plus horizontale et orientée vers la base. Car pour la majorité des groupes oppositionnels dans les entreprises, le syndicalisme était vu comme un travail de masse pour recruter des militants et militantes pour des partis politiques d'extrême-gauche ; jamais comme une occasion de créer un cadre horizontal, pour un syndicalisme de base et de transformation sociale. Il n'y avait aucune référence historique vers un syndicalisme révolutionnaire comme cela existe en France avec la Charte d'Amiens.

1989 - LA CHUTE DU MUR

ET LA RÉUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

Après la réunification, le FDGB⁹ qui était le syndicat d'État dans le capitalisme d'État en Allemagne de l'Est, est remplacé dans cette partie du pays par le DGB. D'un certain point de vue, beaucoup de pratiques importées par le DGB ne tranchaient guère avec la situation imposée par le régime antérieur durant 40 ans : arrogance bureaucratique, fonctionnement très centralisé, aucune transparence, poids de la hiérarchie

syndicale, droit pour le secrétaire du syndicat de décider de tout, méfiance vis-à-vis des pratiques de base et autonomes... Pour autant, l'imposition d'une nouvelle bureaucratie syndicale a rapidement suscité des réactions parmi les travailleurs et travailleuses de l'est de l'Allemagne.

Avec la crise, la concurrence grandissante des capitaux et la recherche de la rentabilité maximale, le partenariat et la cogestion entre le patronat et le syndicat unique se sont renforcés. Une critique de plus en plus forte de ces pratiques a vu le jour, notamment dans le secteur des transports : chemins de fer, aéroports, transport aérien...

De nouveaux syndicats ont été fondés parmi les cheminots et cheminotes. Le GDL¹⁰, syndicat non lié au DGB et fortement implanté parmi les conducteurs de trains de l'ex-Allemagne de l'Est, organise ses premières grèves en 2007. Ce mouvement bouleverse tout le paysage syndical et social par sa popularité. C'était une grève nationale vraiment unique et inconnue. La direction du DGB s'est délibérément opposée à la grève, soutenant la campagne du patronat et du gouvernement contre ces actions

« irresponsables ». Depuis, d'autres grèves ont eu lieu, de nouveaux syndicats non affiliés au DGB ont été créés dans plusieurs professions.

En réaction, le DGB et les syndicats les plus importants dans cette confédération - IG-Metall¹¹ et Ver. di¹² - se sont alliés au patronat pour demander au gouvernement une loi limitant ces grèves et la création de nouveaux syndicats en dehors du DGB. Au sein de Ver. di, il y a eu beaucoup de débats et de protestations ; après plusieurs mois, cette organisation s'est retirée de la coalition avec le patronat et a dénoncé le projet de loi antigrève ; au contraire, IG-Metall et à la confédération DGB l'ont soutenu jusqu'à son adoption. Il y a eu un fort mouvement social contre cette loi ; pour la première fois, des syndicats autonomes et des syndicalistes du DGB se sont montrés solidaires et ont coopéré ; ils se sont retrouvés dans la rue, appuyés aussi par des avocats spécialisés en droit du travail qui se sont ainsi opposés à la direction du DGB et d'IG-Metall.

LE PAYSAGE SYNDICAL ALLEMAND EST EN MOUVEMENT

Il y a des failles au sein des différents syndicats qui composent le DGB, des espaces qui rappellent un petit peu les années 1970. La situation chez Mercedes à Brême, au nord de l'Allemagne, est un exemple significatif. On a là une entreprise qui emploie 12 000 personnes, avec une forte opposition syndicale aux pratiques cogestionnaires mises en œuvre par la fraction majoritaire dans le comité d'entreprise et dans l'usine. Ces dernières amènent à soutenir le déve-

loppement du travail intérimaire et la délocalisation de la logistique. IG-Metall s'inscrit dans cette logique au nom de la compétitivité et de la concurrence : « Sinon, l'usine va fermer », disent-ils. Les syndicalistes qui s'opposent à cela ont multiplié les débats avec les travailleurs et travailleuses de l'usine. Le résultat en a été que, de manière impromptue, l'équipe de nuit cesse le travail ; un millier de salarié-es traverse alors les ateliers en exigeant « l'arrêt du travail intérimaire et des délocalisations ». Ces actions se sont répétées et ont connu une grande popularité. La direction de Mercedes a réagi en sanctionnant plus de 700 personnes, prétextant qu'il s'agissait d'une grève « sauvage, spontanée, non autorisée par le secrétaire du syndicat unique ». La direction d'IG-Metall a repris à son compte les propos patronaux et refusé toute aide juridique aux sanctionnés-es. Des groupes d'avocats et avocates très connus en Allemagne ont publiquement déclaré prendre leur défense. Devant le tribunal, les accusé-es et leurs avocats luttent pour un droit élémentaire, celui de chaque travailleur et travailleuse à pouvoir faire grève, avec ou sans permission du syndicat. C'est une vraie nouveauté dans cette Allemagne du XXI^e siècle, qui ouvre une nouvelle période du syndicalisme dans ce pays : ce n'est plus un syndicat unique, centralisé, intégré au système capitaliste, qui décide du droit à la grève, mais les salarié-es réunis et décidés qui font grève et/ou d'autres actions autonomes, autogérées. Cela représente un petit pas vers un autre avenir, un petit pas vers la transformation sociale du salariat dans sa diversité et aussi vers un vrai syndicalisme horizontal et démocratique, de base. ■

Willi Hajek

9 Freie Deutsche Gewerkschaftsbund.

10 Gewerkschaft der Lokführer.

11 Industriegewerkschaft Metall est la fédération de la métallurgie, du textile et de l'habillement, du bois et du plastique.

12 Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft ; c'est la fédération des services, la plus puissante du DGB : 2 millions de membres.

VINGT ANS D'INTERSYNDICALES FEMMES

En mars 2017, les intersyndicales Femmes auront 20 ans. Créées à l'initiative de la CGT, de la FSU, du G10/Solidaires (et quelques syndicats de la CFTD à l'époque), ces journées qui se situent chaque année autour du 8 mars (Journée internationale de luttes pour les droits des femmes), sont un rendez-vous incontournable pour les militantes (et quelques militants) souhaitant faire coïncider leurs militantismes syndical et féministe. C'est un moment de formation, de débats et d'échanges où chercheuses, universitaires et syndicalistes d'ici et d'ailleurs prennent le temps de se poser et de réfléchir à l'impact du patriarcat dans leur vie de tous les jours et les moyens de luttes et d'actions à mettre en œuvre pour le combattre.

1 La Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception regroupe, depuis 1990, des organisations associatives, syndicales et politiques.

2 Le Collectif national pour les droits des femmes est aussi constitué d'organisations associatives, syndicales et politiques ; il s'est constitué après la manifestation du 25 novembre 1995, qui à l'orée du mouvement social des semaines suivantes, a rassemblé 40 000 personnes dans la rue. Il se fixe comme objectif de faire passer dans les faits, dans la pratique, l'égalité formelle que les femmes ont conquise durant tout le XX^e siècle.

Gaëlle Differ, membre de la commission Femmes de l'Union syndicale Solidaires, est secrétaire de la fédération SUD PTT.



A l'origine de ces intersyndicales, il y a le constat partagé par quelques femmes syndicalistes (qui se retrouvent dans des collectifs et associations féministes tels que la CADAC¹ ou le CNDF²) qu'il est urgent de penser le rapport entre syndicalisme et féminisme ; urgent aussi de voir ce qui est commun dans leurs organisations syndicales respectives, les difficultés qu'elles y rencontrent. Et de voir aussi comment il est possible d'être plus fortes ensemble pour faire changer les choses sur les lieux de travail mais aussi dans leurs organisations. Elles partent toutes des mêmes constats : les inégalités entre femmes et hommes perdurent dans le monde du travail. Mais elles se rendent compte également, au gré de leurs échanges, que les femmes n'ont pas toute leur place dans leurs organisations respectives ; que le patriarcat ne s'arrête pas

à la porte du local syndical et qu'il n'est pas spécifique à telle organisation ou telle autre. D'où la nécessité d'ouvrir le débat de manière interprofessionnelle et intersyndicale pour nourrir collectivement les réflexions, d'échanger sur les pratiques et s'enrichir des pratiques des unes et des autres. Évidemment durant ces 20 ans les sujets ont été diversifiés et ont largement dépassé les questions d'inégalités au travail ou dans les syndicats. Les trois structures organisatrices travaillent ensemble pour choisir les thèmes abordés, rechercher les intervenants et intervenantes, et se partagent les temps de présentation et d'animation des deux journées d'intersyndicales. Tout ceci avec la recherche perpétuelle du consensus de manière à ce que ces journées soient réellement le fruit d'une réflexion et d'une préparation collectives.



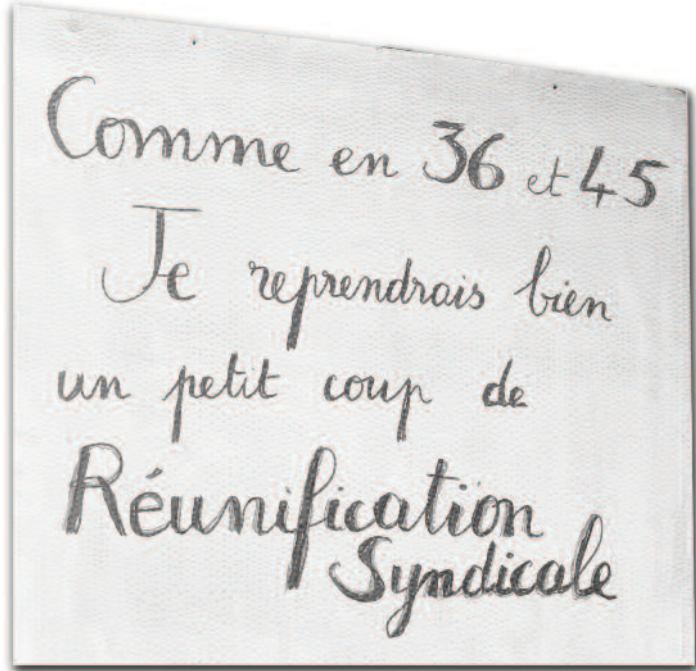
Ces intersyndicales Femmes sont, pour celles qui y participent, une bouffée d'air frais, un vrai temps de respiration, un temps ouvert et bienveillant durant lesquelles chacune peut apprendre et s'exprimer sur des sujets tels que les conditions de travail, la santé, les retraites, les femmes immigrées, l'Europe, l'égalité professionnelle, la précarité, les violences, l'utilisation et la marchandisation du corps des femmes, le langage et bien sûr le syndicalisme.

La question qui peut se poser est la suivante : pourquoi une telle longévité là où d'autres cadres unitaires nés dans la même période se sont étiolés ou ont même cessé d'exister ? La réponse tient peut-être tout simplement au sujet traité. En effet, malgré l'importance et la légitimité du combat féministe, celui-ci est encore largement sous-estimé, voire nié dans les structures syndicales. On le sait, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une priorité (en tout cas dans la pratique) dans nos organisations. Comme on l'entend souvent, c'est la cinquième roue du carrosse et il n'y a pas d'enjeu immédiat si l'on réfléchit en terme d'appareil syndical. Le com-

bat féministe n'est pas à même, en tout cas pour l'instant (!), de renverser significativement les équilibres syndicaux ou de bousculer le paysage syndical. Ce qui peut paraître paradoxal, dans le sens où il concerne pourtant l'ensemble des organisations qui ont, en leur sein, à réfléchir aux mêmes problématiques (tant sur l'aspect de la prise en charge des questions femmes au travail, que sur l'aspect interne par rapport à la place des femmes et leur prise en compte dans les structures syndicales). Dans beaucoup de structures (quelle que soit l'étiquette), débattre des questions féministes, réfléchir à des solutions et les imposer relève encore du combat, parfois quotidien. Les journées intersyndicales sont aussi des moments où l'on se tient chaud, conscientes que l'on rencontre les mêmes difficultés sur ces questions, que l'on soit à la CGT, à la FSU ou à Solidaires. Loin des propos et comportements sexistes ou du paternalisme... auxquels nous sommes confrontées partout, tous les jours.

Il n'a pas toujours été simple de préparer et d'animer ces journées. On peut dire, sans faire injure à qui que ce soit, que les intersyndicales femmes ont, pendant longtemps, plus été portées par Solidaires que par les autres organisations (les quelques syndicats CFDT ont, au fil des années disparu). Cela s'est traduit notamment en terme de participation à ces journées durant lesquelles le poids de chaque organisation n'était pas proportionnel à son nombre de représentantes dans la salle. Pour autant les féministes de la CGT, de la FSU et de Solidaires ont refusé de se décourager. Elles ont eu, et ont encore, à cœur de porter le combat féministe au sein du mouvement syndical. Conscientes qu'il n'est pas de transformation sociale possible sans l'éradication du patriarcat. Et cela ne peut être rendu possible que par une prise en charge collective, transversale et unitaire. ■

UNITÉ : CE N'EST QU'UN DÉBUT



Continuons le débat !

Ce copieux dossier sur l'unité du mouvement syndical n'a nullement prétention à épuiser le sujet. Dans notre numéro 2, deux articles s'y rapportaient : l'un sur le CLIC-P, l'intersyndicale du commerce parisien et l'autre rédigé ensemble par Jérémie Berthuin de Solidaires Gard, Niko Sallaberry de la CNT Gard, Thomas Sattucci de la FSU Gard et Bernard Vire de l'UL CGT Alès. Nous y reviendrons dans le numéro 5,

où nous traiterons notamment :

- la scission CGT/CGTU de 1921,
- la réunification de 1936,
- l'intersyndicale des retraités-es,
- la pratique unitaire aux Finances publiques,
- l'unité entre les organisations de chômeurs et chômeuses,...

Le sexe du cer AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS

À la lumière des connaissances actuelles en neurosciences, on serait tenté de croire que les vieux préjugés sur les différences biologiques entre les hommes et femmes ont été balayés. Ce n'est manifestement pas le cas : médias et ouvrages de vulgarisation prétendent que les femmes sont « naturellement » bavardes et incapables de lire une carte routière, tandis que les hommes seraient nés bons en maths et compétitifs. Ces discours laissent croire que nos aptitudes, nos émotions, nos valeurs sont câblées dans des structures mentales immuables depuis les temps préhistoriques. Il est nécessaire de replacer le débat autour de la différence des sexes sur un terrain scientifique rigoureux au-delà des idées reçues. L'enjeu est de comprendre le rôle de la biologie mais aussi l'influence de l'environnement social et culturel dans la construction de nos identités d'hommes et de femmes.

Catherine Vidal est neurobiologiste, directrice de recherche honoraire à l'Institut Pasteur et membre du comité d'éthique de l'Inserm.

veau

« Je n'ai jamais réussi
à définir le féminisme.
Tout ce que je sais,
c'est qu'on me traite
de féministe chaque fois
que mon comportement
ne permet plus
de me confondre
avec un paillason. »

Rebecca West # 1913



Nous, les humains, femmes et hommes, avons tous des personnalités et des façons de penser différentes. Mais d'où viennent ces différences ? Sont-elles innées ou sont-elles acquises ? Quelle est la part de la biologie et quelle est celle de l'environnement social et culturel dans la construction de nos identités ? Ces questions sont l'objet de débats passionnés depuis des siècles. Il serait tentant de croire qu'avec les progrès des connaissances, tant en biologie qu'en sociologie, les arguments se clarifient, les polémiques s'apaisent. Il n'en est rien. Idées reçues et fausses évidences continuent de proliférer sur ces sujets. Médias et magazines nous abreuvant de vieux clichés qui prétendent que les femmes sont « naturel-

lement » douées pour le langage, multi-tâches mais incapables de lire une carte routière, alors que les hommes seraient par essence bons en maths et compétitifs. Ces discours laissent croire que nos aptitudes, nos goûts, nos comportements, seraient câblés dans des structures mentales immuables depuis la naissance. Or les progrès des recherches en neurosciences montrent le contraire : grâce aux techniques d'imagerie cérébrale par IRM, on sait désormais que le cerveau fabrique sans cesse des nouveaux circuits de neurones en fonction des apprentissages et des expériences vécues. Ces propriétés de « plasticité cérébrale », découvertes il y a une quinzaine d'années, ont révolutionné nos conceptions

du fonctionnement du cerveau (Vidal 2015). Rien n'est à jamais figé ni programmé dans nos neurones. La plasticité cérébrale est un concept clé pour comprendre comment se construisent nos identités de femmes et d'hommes.

LE CERVEAU A-T-IL UN SEXE?

Au XIX^e siècle, la forme du crâne et la taille du cerveau ont été utilisées pour justifier la hiérarchie entre les sexes. On pensait que les hommes, prétendument plus intelligents, étaient naturellement dotés d'un cerveau plus gros que celui des femmes. Certains médecins, en particulier Paul Broca, ont alimenté ces thèses par des mesures comparatives de cerveaux soigneusement sélectionnés pour conforter leur démonstration. Bien qu'à la même époque d'autres études avaient clairement montré que la taille du cerveau n'était pas la cause de l'intelligence, l'idéologie conservatrice l'emportait sur la rigueur scientifique (Gould 1997). Que répondre aujourd'hui à la question: le cerveau a-t-il un sexe? La réponse scientifique est oui et non (Vidal 2015, Vidal et Benoit-Browaey 2015). Oui, parce que le cerveau contrôle les fonctions associées à la reproduction sexuée, qui sont évidemment différentes chez les femmes et chez les hommes. Dans les cerveaux féminins, on trouve des neurones qui s'activent chaque mois pour déclencher l'ovulation, ce qui n'est pas le cas chez les hommes. Mais concernant les fonctions cognitives, la réponse est non. Les connaissances actuelles sur le développement du cerveau et la plasticité cérébrale démontrent que les filles et les garçons ont les mêmes capacités de raisonnement, de mémoire, d'attention.

LA PLASTICITÉ CÉRÉBRALE

Les études par IRM ne cessent de s'accumuler pour montrer comment l'expérience façonne le cerveau, tant chez les enfants que chez les adultes (May 2011, Vidal 2010). Le petit humain vient au monde avec un cerveau largement inachevé : il possède un

stock de cent milliards de neurones mais peu de voies nerveuses pour les faire se connecter entre eux. Seulement 10% de ces connexions – les synapses – sont présentes à la naissance. Cela signifie que 90 % des synapses se fabriquent à partir du moment où le bébé entre en contact avec le monde extérieur. Les influences de la famille, de l'éducation, de la culture, de la société, jouent un rôle majeur sur le câblage des neurones et la construction du cerveau. Le terme de plasticité décrit cette propriété du cerveau humain à se modeler en fonction des apprentissages et des expériences vécues. Par exemple, chez les pianistes, on observe un épaississement des régions du cortex cérébral spécialisées dans la motricité des doigts et l'audition. Ce phénomène est dû à la fabrication de connexions supplémentaires entre les neurones. De plus, ces changements du cortex sont directement proportionnels au temps consacré à l'apprentissage du piano pendant l'enfance. La plasticité cérébrale est à l'œuvre également pendant la vie d'adulte. Ainsi chez des sujets qui apprennent à jongler avec trois balles, on constate après trois mois de pratique, un épaississement des zones qui contrôlent la coordination des bras et la vision. Et si l'entraînement cesse, les zones précédemment épaissies rétrécissent. Ces exemples, et bien d'autres, montrent comment l'histoire propre à chacun s'inscrit dans son cerveau. Il en résulte qu'aucun cerveau ne ressemble à un autre. L'IRM a permis de révéler que les différences cérébrales entre les personnes d'un même sexe sont tellement importantes qu'elles dépassent les différences entre les sexes (Kaiser 2009, Joel 2015). Chacun des 7 milliards d'individus sur la planète possède un cerveau unique en son genre, indépendant du fait d'appartenir au sexe féminin ou masculin.

Le concept de plasticité permet de dépasser le dilemme classique qui tend à opposer nature et culture. En fait, dans la construction du cerveau, l'inné et l'acquis



sont inséparables. L'inné apporte la capacité de câblage entre les neurones, l'acquis permet la réalisation effective de ce câblage. Toute personne humaine, de par son existence et son expérience, est simultanément un être biologique et un être social (Rose 2006, Kahn 2007). Tous ces acquis de la neurobiologie confortent et enrichissent les recherches en sciences humaines et sociales sur le genre. Le sexe et le genre ne sont pas des variables séparées, mais s'articulent dans un processus d'incorporation (« embodiment ») qui désigne l'interaction entre le sexe biologique et l'environnement social, et ce dès la naissance (Fausto-Sterling 2012a-b).

DÉVELOPPEMENT DU CERVEAU ET IDENTITÉ SEXUÉE

Les propriétés de plasticité du cerveau apportent un éclairage nouveau sur les processus qui contribuent à forger nos identités. À la naissance, le petit humain n'a pas conscience de son sexe. Il va l'apprendre progressivement à mesure que ses capacités cérébrales se développent. Ce n'est qu'à partir de l'âge de deux ans et demi que l'en-

fant devient capable de s'identifier à l'un des deux sexes (Fausto-Sterling 2012a, Le Maner-Idrissi 1997). Or depuis la naissance, il évolue dans un environnement sexué : la chambre, les jouets, les vêtements diffèrent selon le sexe de l'enfant. De plus, les adultes, de façon inconsciente, n'ont pas les mêmes façons de se comporter avec les bébés. Ils ont plus d'interactions physiques avec les bébés garçons, alors qu'ils parlent davantage aux filles. C'est l'interaction avec l'environnement familial, social, culturel qui va orienter les goûts, les aptitudes et contribuer à forger les traits de personnalité en fonction des modèles du masculin et du féminin donnés par la société.

Mais tout n'est pas joué pendant l'enfance. Les schémas stéréotypés ne sont pas gravés dans les neurones de façon immuable. À tous les âges de la vie, la plasticité du cerveau permet de changer d'habitudes, d'acquérir de nouveaux talents, de choisir différents itinéraires de vie. La diversité des expériences vécues fait que chacun de nous va forger sa propre façon de vivre sa vie de femme ou d'homme. En matière d'identité sexuée, l'évolution actuelle des mœurs, des

normes culturelles et des lois (parité entre les femmes et les hommes, mariage homosexuel) est un exemple de plus de nos capacités de plasticité cérébrale.

HORMONES ET CERVEAU

L'action des hormones sur le cerveau est régulièrement invoquée pour expliquer la vie amoureuse, les rencontres, les liens sociaux, les conflits etc. Ainsi l'hormone dénommée *ocytocine* serait responsable du coup de foudre, de la fidélité, de l'instinct maternel. Quand à la *testostérone*, c'est elle qui rendrait les hommes dragueurs, compétitifs, coléreux et violents. En fait, les données expérimentales sur le rôle de ces hormones sur le cerveau et les comportements sont bien moins solides que le laissent croire certains discours de vulgarisation scientifique (Jordan-Young 2016).

L'OCYTOCINE, HORMONE DU LIEN SOCIAL ?

L'hormone *ocytocine*, qui est sécrétée dans le sang par la glande hypophyse, est connue pour agir sur les contractions de l'utérus au moment de l'accouchement et sur les glandes mammaires pour l'allaitement. Chez les animaux (brebis, rats, souris) cette hormone a aussi des effets sur le comportement. Des expériences ont montré que l'injection d'*ocytocine* directement dans le cerveau renforce les reniflements réciproques, le toilettage, les interactions entre mères et petits et entre mâles et femelles. C'est ainsi que l'*ocytocine* a été qualifiée « d'hormone de l'attachement et des liens sociaux » (Ross et Young 2009).

Mais qu'en est-il chez les humains ? Le problème est qu'il est impossible de mesurer la concentration d'*ocytocine* dans le cerveau ou bien de l'injecter à l'intérieur pour voir ses effets, contrairement aux expériences chez les animaux... On ne peut pas non plus l'injecter dans le sang car l'*ocytocine* ne passe pas la « barrière hémato-encéphalique » qui protège le cerveau. Des expériences ont tenté de l'administrer par un spray nasal, mais l'accès direct de l'*ocytocine*

au cerveau à travers la muqueuse du nez n'est pas démontré. De plus, la présence de récepteurs à l'*ocytocine* sur la membrane des neurones n'a pas été détectée dans le cerveau humain (Galbally 2011). Au final, les arguments scientifiques en faveur d'un rôle de l'*ocytocine* dans l'instinct maternel, l'attachement, la communication sociale, l'empathie, sont loin d'être établis, contrairement à ce qu'en disent les médias (Fillod 2012). Concernant les liens mère-enfant, les cas de maltraitance, d'abandon et d'infanticide montrent que l'instinct maternel ne relève pas d'une loi biologique universelle et incontournable. Ce qui n'enlève rien au plaisir que peut procurer le fait d'allaiter et de s'occuper de son bébé. Il ne s'agit pas là d'instinct mais bien d'amour, maternel et paternel, construit biologiquement, psychologiquement et socialement. Les liens affectifs se façonnent et évoluent selon les expériences de vie qui s'inscrivent dans un contexte culturel et social. L'*ocytocine* n'y est pour rien.

LA TESTOSTÉRONE, HORMONE DE TOUS LES POUVOIRS ?

La *testostérone* a sans conteste des effets sur le corps, en agissant en particulier sur le volume et la force musculaire. Mais quant à son action sur le cerveau et les comportements, on est loin d'un consensus scientifique.

Dans la population générale d'hommes adultes en bonne santé, il n'y a pas de relation statistiquement significative entre le désir sexuel et la concentration de *testostérone* dans le sang (Van Anders 2013). Certes, dans des conditions pathologiques de castration, il n'y a plus d'érection, mais cela n'entraîne pas nécessairement la perte du désir ni la disparition de toute activité sexuelle. Car chez les humains, l'organe sexuel le plus important, c'est le cerveau... Ses capacités cognitives confèrent à la sexualité humaine des dimensions multiples qui mettent en jeu la pensée, le langage, les émotions, la mémoire... Le désir

sexuel d'abord est le fruit d'une construction mentale qui varie selon la vie psychique et les événements de la vie. Rien à voir avec un simple réflexe déclenché par la testostérone.

Quant au prétendu rôle de la testostérone dans l'agressivité et la violence, là aussi les études scientifiques ne sont pas concluantes. Des enquêtes réalisées chez des garçons adolescents de 13 à 16 ans, montrent que la concentration de testostérone dans le sang n'est pas associée à des comportements agressifs ou de prise de risque, souvent présents bien avant la puberté. Chez les hommes auteurs d'actes de délinquance, le taux de testostérone n'est pas corrélé avec le degré de violence des comportements. En revanche, une corrélation forte est observée avec les facteurs sociaux tels que le niveau d'éducation et le milieu socio-économique (Archer 2006).

Tous les rôles attribués à la testostérone, qui justifieraient l'appétit sexuel et l'agressivité des hommes, ne sont pas étayés par des preuves expérimentales qui fassent consensus dans la communauté scientifique (Jordan-Young 2016). En revanche, les recherches en sociologie et en ethnologie montrent que si nombre d'hommes adoptent ces comportements, c'est le résultat d'une longue histoire culturelle de domination masculine alliée à des facteurs sociaux, économiques et politiques qui favorisent l'expression des violences (Héritier 1996).

CERVEAU HUMAIN ET ÉVOLUTION

Les avancées des neurosciences permettent de mieux comprendre pourquoi l'être humain échappe à la loi des hormones. L'Homo sapiens possède un cerveau unique en son genre qui le distingue de celui des grands singes. La différence est due au développement du cortex cérébral qui recouvre le reste du cerveau. Au cours de l'évolution de l'espèce humaine, la surface du cortex s'est tellement agrandie qu'il a dû se plisser en formant des sillons pour arriver à tenir dans la boîte crânienne.

Aujourd'hui, par des méthodes informatiques, on sait déployer le cortex virtuellement: il mesure 2 mètres carrés de surface, sur 3 millimètres d'épaisseur, soit 10 fois plus que chez le singe. C'est grâce à son cortex cérébral que l'Homo sapiens a pu développer ses capacités de langage, de conscience, de raisonnement, de projection dans l'avenir, d'imagination... Autant de facultés qui ont permis à l'humain d'acquiescer la liberté de choix dans ses actions et ses comportements (Rose 2006, Kahn 2007).

Une des conséquences du développement du cortex cérébral est qu'il contrôle les régions profondes du cerveau impliquées dans les instincts et les émotions. De ce fait, l'être humain est capable de court-circuiter les programmes biologiques instinctifs qui sont régis par les hormones. Chez nous, aucun instinct ne s'exprime à l'état brut. La faim, la soif ou l'attraction sexuelle sont certes ancrées dans la biologie, mais leurs modes d'expression sont contrôlés par la culture et les normes sociales. L'être humain peut décider de faire la grève de la faim ou de renoncer à la sexualité. Les hommes et les femmes, dans leurs vies personnelles et sociales, utilisent des stratégies intelligentes, fondées sur des représentations mentales qui ne sont pas dépendantes de l'influence des hormones.

CERVEAU, SCIENCE ET SOCIÉTÉ

En dépit des progrès scientifiques sur la plasticité cérébrale, l'argument des différences de « nature » est toujours bien présent pour expliquer les différences entre les femmes et les hommes dans la vie sociale et privée. L'environnement médiatique contemporain contribue activement à renforcer la « biologisation » des comportements humains (Fillod 2015, Jurdant 2012). Télévision, presse écrite, sites internet nous abreuvant régulièrement de « découvertes » scientifiques qui expliqueraient nos émotions, nos pensées, nos actions: gène de l'homosexualité, hormone du désir, neurones de l'empathie etc. Ce contexte est for-

ÉGALITÉE !

cément propice à la promotion des thèses essentialistes orchestrées par les mouvements conservateurs qui s'opposent aux nouvelles formes de la famille, au mariage des couples homosexuels, à la légalisation de l'avortement, etc.

Ces idées ont des implications sociales et politiques lourdes de conséquences. Invoquer des raisons biologiques (génétiques, cérébrales ou hormonales) aux comportements des femmes et des hommes, sous-entend leur caractère normal et immuable. À quoi bon, dès lors, lutter contre notre nature ?

Or si les filles et les garçons ne font pas les mêmes choix d'orientation scolaire et professionnelle, ce n'est pas à cause de différences de capacités cognitives de leur cerveau (Vouillot 2014). Affirmer qu'il est plus naturel pour une femme que pour un homme de s'occuper de ses enfants à cause de l'ocytocine, c'est remettre en cause les lois sur l'égalité, les congés parentaux, la légalisation de l'homoparentalité. C'est aussi freiner les ambitions professionnelles des femmes, encourager leur travail à temps partiel qui va de pair avec des salaires réduits. Prétendre que la testostérone donne aux hommes plus d'appétit

sexuel que les femmes, ou encore que la violence résulte de pulsions hormonales irrépessibles, conduit à accepter cette violence comme inéluctable et à remettre en cause les lois réprimant le harcèlement sexuel et les violences faites aux femmes. Dans le contexte actuel où les thèses essentialistes resurgissent pour attaquer les études de genre, il est crucial que les biologistes s'engagent aux côtés des sciences humaines et sociales pour remettre en cause les fausses évidences qui voudraient que l'ordre social soit le reflet d'un ordre biologique. Aborder de front les préjugés essentialistes est indispensable pour combattre les stéréotypes, mener des actions politiques et construire ensemble une culture de l'égalité. ■

Catherine Vidal

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES INTERNET

- Archer John, 2006, « Testosterone and human aggression : an evaluation of the challenge hypothesis », *Neuroscience and Biobehavioral Reviews*, 30 : 319-345.
- Fausto-Sterling Anne, Garcia C. and Lamarre M., 2012a, « Sexing the baby : Part 1. What do we really know about sex differentiation in the first three years of life ? », in *Social Science & Medecine*, 74 : 1684-92.
- Fausto-Sterling Anne, 2012b, *Corps en tout genre*, Paris, La Découverte
- Fillod Odile, 2012, « Ocytocine et instinct maternel : suite » <http://allodoxia.blog.lemonde.fr/>
- Fillod Odile, 2015, « Observatoire critique de la vulgarisation », <http://allodoxia.bloglemonde.fr/>
- Galbally Megan et al., 2011, « The role of oxytocin in mother-infant relations : a systematic review of human studies », *Harvard Review of Psychiatry*, 19 : 1-14.
- Gould Stephen Jay, 1997, *La mal-mesure de l'homme*, Paris, Odile Jacob, nouvelle édition.
- Héritier Françoise, 1996, *Masculin/Féminin*, Éditions Odile Jacob.
- Joel Daphna et al., 2015, « Sex beyond the genitalia: The human brain mosaic », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 112 : 15468-73
- Jordan-Young Rebecca, 2016, *Hormones, sexe et cerveau*, Paris, Belin.
- Jurdant, B., Ternay, J.-F., 2012, *Du scientisme dans les médias, la double réduction*, Alliage, 71 : 12-25
- Kaiser Anelis et al., 2009, « On sex/gender related similarities and differences in fMRI language research », in *Brain Research Reviews*, 61 : 49-59
- Kahn Axel, 2007, *L'homme, ce roseau pensant*, Paris, Odile Jacob
- Le Maner-Idrissi Gaid, 1997, *L'identité sexuée*, Paris, Dunod
- May Anne, 2011, « Experience-dependent structural plasticity in the adult human brain », *Trends in Cognitive Sciences*, 15 : 475-82.
- Rose Steven, 2006, *Lifelines : Biology, freedom, determinism*, New York : Vintage Books.
- Ross Heather and Young Larry J., 2009, « Oxytocin and the neural mechanisms regulating social cognition and affiliative behavior », *Frontiers in Neuroendocrinology*, 30 : 534-547
- Tricker Ray et al., 1996, « The effects of supraphysiological doses of testosterone on angry behavior in healthy eugonadal men », *Clin. Endocrinol. Metab.*, 81 : 3754-3758.
- Van Anders Sari M., 2013, « Beyond masculinity: Testosterone, gender/sex, and human social behavior in a comparative context », *Frontiers in Neuroendocrinology*, 34 : 198-210.
- Vidal Catherine, 2010, *Le cerveau évolue-t-il au cours de la vie ?*, Paris, Le Pommier
- Vidal Catherine, 2015, *Nos cerveaux, tous pareils, tous différents !*, Paris, Belin, collection Egale à Egal.
- Vidal Catherine et Benoit-Browaey Dorothee, 2015, *Cerveau, Sexe et Pouvoir*, Paris, Belin, nouvelle édition.
- Vouillot Françoise, 2014, *Les métiers ont-ils un sexe ?*, Paris, Belin, collection Égal à Egal.

La violence struc ET LA VIOLENCE CONTRE



Manifestation contre la loi Travail à Paris,
le 17 mars 2016 (DR).

Ce texte a été écrit dans le cadre du séminaire d'actualité intitulé : « Ce que " casseurs " peut vouloir dire. Regards croisés sur la violence et le militantisme ». Cette manifestation a été organisée, le 3 novembre 2016, par le centre de recherche Les Afriques dans le monde*.

Philippe Arnaud, postier et militant Sud PTT, est un des animateurs de Solidaires Gironde.

*www.lam.sciencespobordeaux.fr/evenement/seminaire-dac-tualite-10

violence structurelle du travail L'AUTOGESTION DES TRAVAILLEURS

Cest, n'en doutons pas, d'abord la violence structurelle du travail qui pèse sur le monde ouvrier quand il perd sa vie à la gagner. Parmi les divers aspects de cette violence, citons le harcèlement quotidien, la précarité, les licenciements, le mépris, l'épuisement, les cancers professionnels, les intoxications chimiques, l'effondrement des mines, les empoisonnements par les pesticides en agriculture, les explosions d'usine, les accidents du travail, les accidents de trajet, les suicides, les burn-out, l'augmentation des objectifs, l'entretien de performance, le *benchmarking*, la réduction des effectifs, l'embauche en contrats intermittents, le temps pris pour aller d'un travail à un autre et jamais chiffré par l'employeur, le travail en miettes, le morcellement de nos vies, etc. En France, cela se traduit par plus de 500 morts chaque année.

Cette violence structurelle n'est quasiment jamais prise en compte, jamais jugée comme violence et, en tout cas, jamais en comparution immédiate.

Pour résister à cette violence sociale de classe, les travailleurs et les travailleuses ont toujours tenté de s'organiser et ont

trouvé en face d'eux et elles, la violence de la répression étatique avec nombre de dates devenues symboliques; parmi celles-ci :

→ En 1871, la Commune de Paris a été un moment où les travailleurs et travailleuses ont voulu prendre une certaine autonomie politique; ce mouvement fut suivi d'une sévère répression; certains avancent le chiffre de 20000 fusillés-es. Par la suite, le mouvement social tenta de s'organiser par corporations et syndicats avec des revendications sociales immédiates s'appuyant sur des grèves partielles et surtout sur la notion de grève générale plutôt que sur l'insurrection armée.

→ Le 1^{er} mai 1886, à Chicago, se tient un meeting ouvrier avec au programme les 8 heures de travail par jour. La police charge, il y aura 1 mort et 10 blessés. Le 4 mai se tient un nouveau meeting, la police charge à nouveau, une bombe est lancée, 8 policiers sont tués et de nombreux manifestants le sont par les balles des policiers. 8 syndicalistes anarchistes sont arrêtés et 5 condamnés à mort. Après leur exécution, ils seront innocentés, après confirmation que c'était le chef de la police de Chicago

qui avait tout organisé, et même commandité l'attentat pour justifier la répression qui allait suivre.

→ Le 1^{er} mai 1891, c'est la fusillade de Fourmies, vieille cité industrielle du Nord de la France. Ce jour-là, la troupe réprime à coups de fusils une manifestation pacifique d'ouvriers qui crient : « *C'est les huit heures qu'il nous faut !* » Le bilan fut de 9 morts et de 35 blessés. Ces deux derniers événements donneront un écho international au 1^{er} mai.

La liste est très loin d'être close. La violence du patronat et de l'État contre le monde ouvrier n'a jamais connu de répit jusqu'à aujourd'hui. Alors, n'est-il pas légitime que celles et ceux qui subissent cette répression veuillent changer cet ordre des choses ?

Manifestation contre la loi Travail (DR).

LE MONOPOLE DE LA VIOLENCE

Il est institué que l'État possède le monopole légal de la violence physique. Si elle est légale, cette violence est-elle pour autant légitime alors qu'elle est au service d'intérêts particuliers ? Là est le débat. Or l'État ne saurait bénéficier de la légitimité représentative car celles et ceux qui nous gouvernent ne représentent plus l'intérêt collectif mais des intérêts partisans masqués derrière un prétendu intérêt général. La majorité de la population ne participe pas ou plus au système de représentation ; même la majorité d'une minorité ne fait pas une majorité. Et cette majorité ne fait pas le consensus, loin de là. De plus, les services de propagande, les médias et autres instituts d'information sont aux mains des grandes fortunes et défendent leurs intérêts.

Ainsi l'accent mis sur la seule entreprise et sa défense est-il devenu la nouvelle norme sociale, le nec plus ultra à valoriser. On nous dit que l'intérêt général serait celui de l'en-



Policiers en civil lors d'une manifestation contre la loi Travail, le 24 mars 2016 (DR).



treprise et vice-versa. Mais quel est le contrat de travail qui régit l'organisation sociale de l'entreprise ? C'est un contrat de subordination en échange de moyens de vivre plus ou moins médiocres. Cette subordination n'est en rien une organisation démocratique.

Notons que les grandes mobilisations interprofessionnelles du XXI^e siècle ont mobilisé des millions de personnes et ont été soutenues par plus de 80% de la population sans que le pouvoir en tienne compte. Les lois sont passées. C'est légal, mais est-ce légitime ? Non.

C'est un des signes qui prouvent que le système de représentation est à bout.

LA LOI TRAVAIL ET L'ÉTAT D'URGENCE

C'est dans ce contexte qu'apparaissent l'édifice de la loi Travail et les violences autour de la mobilisation contre cette loi « et son monde ». La loi Travail est une loi fondamentale et idéologique. Elle ne se contente pas de mesures concrètes mais elle produit un discours sur la relation entre l'entreprise et le travailleur ou la travailleuse. Elle institue la primauté de l'intérêt de l'entreprise sur les droits de celui et celle qui y travaille. Habilement, elle dit garantir les droits fondamentaux des salarié-es, mais à condition qu'ils n'entrent pas en conflit avec les intérêts de l'entreprise. Et

cette mobilisation se fait dans un contexte de violence politique : l'état d'urgence qui dure tout le long de la mobilisation contre la loi Travail. On nous met en demeure d'être uni-es à l'échelle nationale face au terrorisme alors qu'est mise en place une loi qui divise la société.

La loi Travail ne fait qu'affermir dans ses principes l'asservissement des travailleurs et travailleuses salarié-es à l'entreprise. Cette lente dévalorisation de la ressource humaine est une violence permanente avec son flot ininterrompu de souffrances au travail dont le suicide est l'aboutissement le plus visible. Dévalorisation qui s'accompagne ici du passage en force d'une loi par le recours à trois « 49.3¹ » successifs, contre la volonté des parlementaires associée à la désapprobation massive de la population. La violence est dans la loi Travail, elle est dans son adoption, elle sera dans son application. Dans ces conditions, n'est-il pas normal de se rebeller ? Ne nous étonnons pas qu'il y ait un peu de violence dans la contestation !

LA DIVISION OUVRIÈRE OU SYNDICALE

Les mobilisations massives contre les retraites en 2003 et 2010 ont échoué à faire reculer les gouvernements. On mettra en cause les divisions syndicales mais aussi le fait que les mobilisations soient restées dans la rue avec un trop faible impact dans les entreprises. Les mobilisations de rues ne suffisent donc plus. Des « temps forts » et l'absence de continuité du mouvement entre deux journées de grève, même massivement soutenues, sont aussi facteurs

¹ En référence à l'article 49.3 de la Constitution française qui laisse au pouvoir exécutif la possibilité de mettre un terme aux débats parlementaires pour faire valider une loi par défaut, puisque dans ce cas elle est adoptée, sauf si une majorité de membres de l'Assemblée nationale censure le gouvernement.

Manifestation contre la loi
Travail à Lyon (DR).



d'échec. Il devient nécessaire de trouver autre chose. La confiance dans la capacité de l'État à entendre le peuple s'est envolée depuis longtemps. Enfin, on ajoutera, si on sort du mouvement social traditionnel, que beaucoup de précaires qui ont constitué une part non négligeable des manifestants et manifestantes, vivent en banlieue et savent comment la police exerce avec violence son contrôle des populations. De fait, les travailleurs et travailleuses précaires sont en première ligne de cette guerre économique qui veut les broyer.

La caractéristique du mouvement contre la loi Travail «et son monde» est d'être née à la fois d'appels extérieurs aux organisations syndicales et d'appels syndicaux, chacun ayant eu ses succès. D'un côté, la forte réactivité des réseaux sociaux est un message fort envers les précaires, envers les «*On vaut mieux que ça !*» C'est toute une partie d'une jeunesse précaire subissant la violence sociale qui s'est reconnue dans ces appels extérieurs aux syndicats. Les syndicats ont d'ailleurs bien du mal à les organiser et à les défendre car la précarité casse le lieu de vie qu'est le lieu de travail, champ habituel de la rencontre et de l'action syndicale. De l'autre côté, l'appel des syndicats réunis en intersyndicales nationale et locales a assez

bien mobilisé ses membres et les travailleurs et travailleuses des secteurs où ils sont fortement représentés. Ce sont les intersyndicales qui ont lancé la plupart des manifestations en en fixant le jour, le lieu et l'heure. Ces précaires, au sens large, ont représenté une part importante des manifestants et manifestantes mais ils et elles n'ont pas eu leur propre place dans les manifestations, même s'ils pouvaient s'y joindre. Une part de la violence symbolique a été contre les organisations syndicales qui ne leur faisaient pas de place : refus des intersyndicales de parler avec les collectifs regroupant beaucoup de précaires, refus aussi, dans la quasi-totalité des intersyndicales, d'intégrer les syndicats dits non représentatifs.

Bref, répétition d'un jeu de rôles alors que ce jeu a déjà échoué avec des mobilisations plus massives et alors que de nouveaux acteurs et nouvelles actrices revendiquent leur place... Une part est issue des rangs des oppositionnel-les aux grands syndicats, tels les collectifs répondant à l'appel «*On bloque tout !*» et regroupant des syndicalistes et des syndicats de toutes les confédérations. Le mouvement social n'est pas une organisation centralisée car il est divers avec ses fragilités internes.

LA VIOLENCE POLICIÈRE

On notera que l'encadrement policier des manifestations a été générateur de violence et qu'à contrario, les manifestations non encadrées n'ont quasiment pas abouti à des dégradations. Rappelons-nous la violence de la répression contre le barrage de Sivens avec la mort de Rémi Fraisse tué par la gendarmerie. Beaucoup de meurtres commis par des policiers n'ont pas été jugés. Gardons en mémoire la mort par étouffement d'Adama Traoré dans une gendarmerie. On comprend pourquoi, dans ce contexte, le slogan « *Tout le monde déteste la police* » a pu être repris avec autant de popularité parmi les manifestants et manifestantes. On peut ajouter aussi la pratique de la garde à vue sur la chaussée quand un groupe est encerclé par les policiers avec impossibilité de bouger tant que l'objet de la manifestation est en action (par exemple, la venue d'un ministre ou d'un président) : c'est la pratique de la nasse, largement reprise cette année.

La violence policière, c'est la généralisation de l'usage d'armes dites non létales, mais qui peuvent tuer et blesser gravement, ce sont les flashballs toujours pointés face aux visages des manifestants et manifestantes, et utilisés en tir tendu, ce sont les grenades assourdissantes, les grenades dites de dés-encercllement, etc. Non, les nouvelles armes ne diminuent pas les violences des manifestations, au contraire, elles augmentent le niveau de violence.

La mécanique de la violence en manifestation est assez simple. Quelques rares personnes se préparent à subir la violence poli-

cière (en particulier les gaz lacrymogènes) et, de fait, leur équipement le montre (lunettes de piscine, masque, voire cagoule, etc.). Ils et elles y sont prêts car toute contestation durable se trouve violemment empêchée par la police. Des policiers provoquent ces manifestants et manifestantes, d'autres personnes présentes à la manifestation, moins remarquées, les rejoignent, qui par souci de les protéger en ne les laissant pas seul-es, qui pour changer de la routine de manifestations dont l'issue est connue par la surdité des gouvernements successifs, Droite et Gauche confondues. Il y a de l'exaspération face à l'autisme des politiques. Alors, face à la pression policière des pots de peinture volent, et c'est la chasse aux lanceurs et lanceuses, l'escalade et la suite.

La violence des « casseurs », si l'on accepte ce terme, est en général symbolique et matérielle. En utilisant le mot « casseur », on réduit leur identité à une action et ça évite de poser la question de leur engagement dans cette forme de manifestations et pourquoi pas dans une autre. On notera aussi qu'on uniformise le « casseur » dans un modèle masculin.

La violence policière cible toujours les manifestants et manifestantes car manifester devient un délit ; il suffit que le dépositaire de l'autorité décide d'interdire une manifestation, c'est immédiat. Les violences subies par les policiers bénéficient d'un bon service de communication du ministère de l'Intérieur. La communication (dans les médias) sur les violences subies par les manifestants et manifestantes fait défaut en général, sauf lorsque ce sont des journalistes qui ont été violenté-es ou blessés. On peut citer de nombreuses violences, même sur Bordeaux², ville plutôt connue pour sa torpeur. Une militante de SUD après avoir eu le cuir chevelu déchiré par un coup de matraque s'effondre, allongée sous son drapeau ; on a pu voir sur une photo un policier en mode Robocop lui sauter sur la cheville alors qu'elle est à terre au milieu

2 La communication qui est la base de ce texte a été réalisée pour un colloque qui se tenait dans cette ville.

d'autres manifestants et manifestantes. Des arrestations ont eu lieu sans ménagements après les manifestations. Plusieurs fois, les équipements de Nuit debout ont été détruits. À de nombreuses reprises, des policiers en civil ont été repérés portant des autocollants syndicaux ; dans quel but ? Infiltration ou provocation³ ?

Plus généralement, le droit de manifester est de plus en plus encadré. Autrefois, les manifestations se faisaient sans prévenir, puis avec une simple information aux Renseignements Généraux. Maintenant, il faut déclarer la manifestation, puis donner trois noms de responsables, puis prendre l'engagement d'organiser un service d'ordre, parfois se voir signifier l'obligation de recourir à des sociétés de vigiles (comme à Nice), mais aussi manifester dans un espace circonscrit avec contrôles aux entrées⁴.

CE SONT LÀ QUELQUES CAUSES À LA COLÈRE ET À LA VIOLENCE

Mais jamais cette violence ne masquera à mes yeux la violence quotidienne et répétitive que génèrent les politiques managériales criminelles qui se déploient dans toutes les entreprises. Cette société stresse

les travailleurs et les travailleuses⁵ c'est elle qui met la violence au cœur du quotidien, au cœur du travail et de nos vies. Et on devrait s'étonner que cette violence ressorte dans la rue ?

C'est la loi Travail et son monde qu'il faut casser ! Se focaliser sur des vitrines brisées est un dérivatif qui a vocation à écarter le débat sur la société que nous voulons. La reprise d'un réel dialogue social avec écoute réciproque nécessite d'en finir avec les inégalités sociales ; ce dialogue implique le désarmement de la police. On ne peut pas mépriser éternellement un peuple, ne lui offrir que la régression sociale.

L'État a peur d'une population qui s'exprime en dehors des voies institutionnelles, mais c'est parce que cette population ne se sent plus représentée par aucune de ces voix institutionnelles. Le fossé entre les classes sociales est de plus en plus profond. La loi Travail, et son monde, pose un acte juridique fort et emblématique de la volonté de domestiquer les classes les plus pauvres, les plus fragiles et les moins défendues. Elle fragilise les travailleurs et travailleuses qui n'ont pas de syndicats forts et à leur écoute. On peut se demander pourquoi il n'a pas



Manifestation contre la loi Travail à Bordeaux, le 12 mai 2016 (DR).



16 avril 2016 à Paris : ne pas être une manifestante ne met pas à l'abri de la violence policière... (DR)

été nécessaire de connaître l'intégralité d'une loi, peu accessible à chacun et chacune, pour se mobiliser contre elle. Même les journalistes n'ont pas essayé de débattre sur chacun de ses articles. La complexité législative de cette loi est aussi une violence antidémocratique.

Déjà, la deuxième phase de la violence d'État a commencé : c'est l'envoi des militants et militantes devant les tribunaux, qui pour « *outrage aux forces de l'ordre* », qui pour « *refus d'obtempérer* », qui pour « *entrave à la circulation* », qui pour « *dégradation* ». Alors que l'action revendicative a été collective, l'action judiciaire individualise toujours la répression. Une nouvelle violence d'État : L'individualisation, l'atomisation jusque dans la répression !

UNE NOUVELLE CONTESTATION SOCIALE

ÉMERGE DE LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL

Pour conclure ici, l'émergence d'une contestation plus radicale dans le mouvement social est un signe de la fin d'un « dialogue social » apaisé entre les représentant-es du patronat et de l'État et celles et ceux des travailleurs et travailleuses, par l'improductivité de ce dialogue et l'existence d'un réel déséquilibre dans le rapport de force. Elle marque aussi l'apparition du besoin de nouvelles formes de contestation pour les nouvelles formes précaires du travail. La lutte des classes est actuellement très largement en faveur des exploités et exploiteuses,

des possédants et possédantes, au détriment des prolétaires, des dépossédé-es. L'évolution de la nature de la contestation est liée à l'évolution du monde du travail, générant une crise de représentation et le besoin d'une forme de contestation adaptée à la précarité. Pour parodier Laurence Parisot, la vie est précaire, le dialogue social apaisé est précaire.

Si plusieurs formes d'organisation du travail coexistent, il faut que les formes de contestation de la dépossession coexistent, soient complémentaires et qu'elles convergent. Ainsi, nous pourrions faire que les possédants et possédantes soient, à leur tour, précaires ! Et alors, que plus personne ne soit précaire ! ■

Philippe Arnaud

3 Dans le texte initial, figuraient deux annexes, non reproduites ici : l'une sur l'attaque des locaux syndicaux par la police : Bordeaux (perquisition locaux Solidaires 33, avec portes forcées pour hébergement du DAL 33 et la criminalisation de son action), Lille (suite à poursuite de manifestants dans les locaux de la CNT 69, avec portes défoncées) ; l'autre, à propos du traitement bien différent des manifestations d'agriculteurs (incendie de préfecture, dégradations importantes), des manifestations de policiers (cagoulés, avec leurs véhicules de fonction, leur uniforme et leurs brassards !)

4 Les pratiques demeurent différentes selon les villes, mais on constate une indéniable dérive autoritaire à l'occasion du mouvement contre la loi Travail.

5 Y compris, bien entendu, celles et ceux qui sont au chômage, en formation ou à la retraite.

UBER POUR LES ENFANTS

les grandes écoles de la bourgeoisie

Quand on parle de la reproduction des inégalités sociales, les commentateurs ciblent souvent l'école primaire, le collège, le lycée. Il y a sans doute beaucoup à dire et à lutter à ces niveaux. Mais les parents des élèves qui ont eu leur bac savent bien que financièrement le plus dur commence. Bien sûr on trouve toujours des trajectoires individuelles pour contredire la reproduction des inégalités de classe, il y a des élèves issus des quartiers populaires qui réussissent des études de médecine, et des jeunes déclassés qui ont une qualification moindre que celle de leurs parents. Mais les tendances globales restent les mêmes, les enfants du salariat ont moins accès aux études supérieures. Certain-es ont même besoin de travailler très vite. D'où le « succès » d'Uber et de son monde. Quelques éléments...

Enseignant, retraité depuis peu, Philippe Barre participe à l'animation du syndicat Sud Éducation 94 et de l'union départementale Solidaires dans le Val-de-Marne.

1 Véhicules de Tourisme avec Chauffeur.

2 Les éléments repris ici sont issus du mensuel Alternatives économiques qui publie régulièrement des articles sur UBER et son monde.

DE PROLOS, pour les mêmes



Le modèle Uber, l'avenir des salarié-es ? « On le voit avec l'exemple qu'offre UBER dans la région parisienne : des gens souvent victimes de l'exclusion choisissent l'entreprenariat individuel parce que, pour beaucoup de jeunes aujourd'hui, c'est plus facile de trouver un client que de trouver un employeur » (Emmanuel Macron, *Le Monde* du 6 janvier 2016). Lors de ses conférences contre la loi travail, Gérard Filoche (inspecteur du travail à la retraite, militant CGT) citait pour exemple un chauffeur de taxi Uber avec qui il avait discuté. Certains ont parlé d'« ubérisation » de la société, pour annoncer la fin du salariat (et le retour du servage ?). Les conducteurs VTC¹ sont souvent d'anciens élèves de nos quartiers « Éducation Prioritaire »...

CEUX QUI PENSENT BIEN GAGNER LEUR VIE, CONFONDENT CHIFFRE D'AFFAIRES ET BÉNÉFICE

Moins de 3 € de l'heure ! D'après les calculs faits par Alternatives économiques², pour un chiffre d'affaires de 4 500 €, soit 60 à 70 heures de travail hebdomadaire, le chauffeur gagne 750 € s'il est locataire de son véhicule et 900 € s'il est propriétaire. En effet, il faut compter la commission à payer à Uber et Co., la location ou l'amortissement du véhicule, le gazole, les frais d'entretien du véhicule, son assurance, les cotisations sociales, la comptabilité, les bouteilles d'eau, les frais de parking, les coûts liés aux pannes, aux rayures ou aux autres endommagements de véhicule...

Ce sont souvent des jeunes issus des quartiers prolétaires des banlieues qui sont ces chauffeurs VTC. La première année suivant la création de leur entreprise, ils bénéficient du dispositif ACCRE (aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise), qui leur permet de cumuler prestations et revenu de leur activité. La première année... Certaines plateformes contournent la nouvelle réglementation qui a durci l'octroi de nouvelles licences VTC en déclarant les chauffeurs comme salariés une à deux heures par jour, mais les utilisent le reste du temps comme auto-entrepreneurs.

Celles et ceux qui croyaient que l'auto-entreprise était un espace de liberté, «être son propre patron», en sont pour leur frais. Les chauffeurs qui bossent pour la plateforme Le Cab doivent travailler avec une 508 Peugeot couleur gris Aria; obligatoirement. Le Cab dispose de l'exclusivité sur cette couleur auprès du constructeur. Autre exemple des limites de cette soi-disant liberté: certains chauffeurs ont été déconnectés d'Uber sans vraiment savoir pourquoi. Refus de certaines courses, acceptation d'espèces d'un client? Il y a un énorme turn-over dans cette profession, avec des jeunes qui viennent, prennent l'argent, ne déclarent rien et arrêtent au bout d'un an. Ce n'est pas sans danger, car avec les applications, tout est traçable. Le jour où l'administration fiscale accèdera aux données, cela risque de faire mal en termes de rappels à payer. À ce propos, rap-

pelons qu'une partie de l'économie dite «collaborative» (sous-louer son appartement, faire le chauffeur en amateur, traduire des fragments de texte à la pièce) est peu ou pas soumise à l'impôt et aux cotisations sociales. Ce qui aura un impact négatif sur la protection sociale et la dynamique d'ensemble de l'économie.

PASSE TON BAC D'ABORD... ET APRÈS ?

FAUDRA DES SOUS !

Les études supérieures coûtent cher, voire très cher. Pour une école de commerce, en moyenne, l'étudiant-e et sa famille devront déboursier 35 000 € sur trois ans. Pour HEC³, il faut compter 44 400 € sur trois ans. Il n'a jamais été aussi difficile pour les enfants des classes populaires d'entrer dans les écoles de commerce. Résultat: avant même d'avoir un travail, les jeunes ont des prêts à rembourser. Comparaison n'est pas raison, mais on peut noter la dette étudiante de 1 300 milliards de dollars aux États-Unis... Pour revenir à la France, une autre solution proposée est le cursus en apprentissage. L'apprenti-e voit ses frais scolaires pris en charge par l'entreprise, et l'école peut solliciter le versement de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises concernées; trop souvent, cela se traduit par l'exploitation d'une main-d'œuvre gratuite. Par ailleurs, celles et ceux qui se forment ainsi sont coupés de la vie sociale sur le campus, en particulier l'activité associative qui per-



met aux étudiants et étudiantes de constituer un « capital social », c'est-à-dire un réseau de relations utile tout au long de leur carrière. Ce réseau social est pourtant un des arguments des écoles de commerce. Nous sommes là en plein dans la reproduction des inégalités sociales, voire leur amplification. Est-ce parce que ce sont des écoles privées que les critiques se taisent ?

Autre exemple, les études de médecine. Le mensuel précédemment cité mentionne 327 personnes reçues en 2^e année sur une cohorte de 2 300, soit 14, 21 %. Pour réussir ce parcours du combattant et de la combattante, les étudiant-es multiplient les cours dans des prépas médecines privées. Une prérentrée de trois semaines peut coûter 1 185 €. Le reste de l'année, ce sera 1 800 € par semestre. D'autres élèves choisissent « la prépa 0 ». Comme il n'est possible de se présenter au concours de PACES³ que deux fois, cette « prépa 0 » leur permet de suivre le programme sans passer le concours. Ils et elles ne tenteront leur chance que les deux années suivantes (avec des prépas privées en plus des cours de fac). Cette « prépa 0 » coûte entre 4 000 € et 8 000 €. Pas étonnant que dans cette voie, comme dans d'autres, de nombreux jeunes choisissent la Belgique où les droits de scolarité sont plus modestes qu'en France ! Quelques facs mettent en place un tutorat pour lutter contre ces prépas privées pour des prix de 43 €. Mais il n'y en a pas partout.

Il serait temps de s'interroger sur ces études de médecine où dominent l'intensité de l'apprentissage par cœur et la compétition féroce entre élèves. Est-ce bien cohérent comme formation à des métiers où les relations humaines sont fondamentales ? On ne peut ignorer le rôle du *numerus clausus*, qui organise sciemment la pénurie de médecins. La diminution de l'offre permet d'imposer l'augmentation des coûts de soins. Seulement 22 % des candidats et candidates sont retenus, pour l'ensemble des quatre filières : médecine, chirurgien-dentiste, pharmacie et sages-femmes. Pour les médecins, le taux n'est que de 10 %, alors même que la limitation drastique des années 1990 a créé une forte pénurie. L'actuelle ministre de la Santé, au lieu d'augmenter le nombre de places, propose aux médecins de prolonger leur activité en milieu hospitalier jusqu'à 70 ans ! Cette sélection est à l'origine du « parcours de combattant » précédemment évoqué et fait le lit des « prépas privées ». S'ajoute à cela l'autonomie des universités, qui conduit actuellement à réduire les formations (voire à les fermer) et qui permet de réduire le financement de l'État au profit de la recherche de « fonds propres »...

Une autre réflexion devrait aussi être menée sur le fait que, majoritairement, les médecins veulent bien s'installer par exemple sur la Côte d'Azur pour s'occuper des vieux bourgeois friqués, mais désertent les zones rurales. Le régime dit « libéral » est une hypocrisie. Dans la mesure où les médecins sont, de fait, essentiellement salariés par la Sécurité sociale, un « mouvement national des postes vacants (médecins partant à la retraite) » serait envisageable, notamment en privilégiant par ailleurs la création et le développement de centres collectifs de soins, comme il en existe déjà ici et là. En contrepartie, les médecins pourraient obtenir des garanties en matière d'installation, de salaires, de temps et de conditions de travail.

3 École des hautes études commerciales de Paris

4 Première Année Commune aux Études de Santé.

5 Il s'agit de financement privé, comme expliqué plus loin.

DES SOLUTIONS

Combien d'étudiant-es échouent simplement parce que financer ses études en faisant un « petit boulot » à côté, limite le temps qui doit être consacré aux études ? Un revenu accordé aux étudiant-es, indépendamment de leur appartenance familiale, permettrait d'assurer leur autonomie vis-à-vis de leur famille, sans hypothéquer leurs études. Il y a aussi des luttes à mener (et à faire converger avec d'autres secteurs) quant au droit au logement. Combien de jeunes sont amenés à chercher un logement plus proche de leurs lieux d'étude ? Les prix et les places disponibles sont souvent inaccessibles. Des liens sont à construire avec les luttes pour le logement⁶. D'autres réflexions sont aussi à mener quant à la sécurité sociale : étudiants et étudiantes sont baladé-es d'un statut à l'autre, suivant qu'ils et elles sont considéré-es comme salarié-es ou étudiant-es. La revendication de l'Union syndicale Solidaires d'un système véritablement universel s'adressant à l'ensemble de la population des salarié-es, avec et hors emploi, et prenant en charge de façon identique l'ensemble des dépenses liées à la protection de la santé, est ici très pertinente⁷. Le prix des transports est aussi important. En Ile-de-France, certains conseils départementaux comme celui du Val-de-Marne prennent en charge 50 % du Pass Navigo. Cette mesure, ou son équivalent, devrait être posée à l'échelle du territoire national. Bien entendu, ces pistes importantes pour les enfants de prolos doivent être reliées à celle de tous les salarié-es : salaires, logement, Sécurité sociale, transports, etc. Tous ces sujets sont à traiter du point de vue des intérêts de notre classe sociale, donc par nos collectifs syndicaux ; c'est une des utilités du syndicalisme interprofessionnel !

Au fil des années, le nombre d'étudiants et étudiantes a considérablement augmenté, mais pas les moyens des facultés, des instituts universitaires de technologie et autres

organismes publics de formation. Un système public gratuit de qualité est possible, mais sans les « classes prépa » et les « grandes écoles » ; ces dernières, non contentes d'être financées par l'État, comme toutes les écoles privées sous contrat, demandent à chaque jeune jusqu'à 15 000 euros par an. C'est inaccessible pour la plupart des enfants du salariat, sauf quelques boursiers. Mais remettre en cause les grandes écoles, c'est s'attaquer directement à un privilège que la bourgeoisie réserve à ses enfants. La lutte des classes, quoi ! Va valoir muscler notre syndicalisme...

FINANCEMENTS ET ÉDUCATION

Les délégations de parents et de personnels de l'Éducation s'entendent souvent dire qu'en France on dépense déjà beaucoup d'argent pour l'Éducation ; donc, que les revendications portées sont irréalistes...

En 2007, la dépense⁸ publique moyenne annuelle par élève ou étudiant-e, tous niveaux confondus, était de 7 470 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 970 euros pour un élève scolarisé en pré-élémentaire, jusqu'à 13 880 euros pour un étudiant ou une étudiante de classe préparatoire aux grandes écoles. La filière la plus sélective et la plus reproductrice en termes d'inégalités est celle qui coûte le plus cher (et vice-versa). À l'inverse, le tableau montre que les moyens sont très insuffisants pour les écoles pré-élémentaires (maternelles) et élémentaires. Enfin, les chiffres des collèges et des lycées doivent être mis au regard des

Dépenses publiques moyennes par élève et par étudiant en France (2007)⁹

Niveaux d'enseignement	Effectifs	Dépense moyenne par élève (euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 569 300	4 970	12,8
Enseignement élémentaire	4 033 000	5 440	22,0
Collège	3 143 000	7 930	24,9
Lycée général et technologique	1 527 800	10 240	15,6
Lycée professionnel	813 100	10 740	8,7
Classes préparatoires aux grandes écoles	81 000	13 880	1,1

Dépenses publiques par élève et par niveau d'enseignement en équivalent dollars (2011)

	Primaire	Secondaire	Supérieur
Allemagne	7 579	10 275	16 723
France	6 917	11 109	15 375
Italie	8 448	8 585	9 990
Royaume-Uni	9 857	9 649	14 223
Espagne	7 288	9 615	13 173
Suède	10 295	10 938	20 818
Japon	8 280	9 886	16 446
États-Unis	10 958	12 731	26 021

effectifs très chargés dans les classes et de l'absence de places dans certaines filières et options (cf. tableau ci-dessus).

Les insuffisances pour le primaire (maternelles et élémentaires) sont encore plus criantes, quand on se rappelle que la France est la 6^e puissance économique mondiale. Dépenses publiques par élève et par niveau d'enseignement en équivalent dollars (2011) (cf. tableau ci-dessus).

Le cursus primaire/secondaire dure 11 ans aux Pays-Bas et 13 ans en Norvège, au Danemark, en Italie et Allemagne. En France, c'est de 12 ans. Dans la plupart des pays de l'OCDE¹⁰, la durée du parcours des études est répartie de manière équivalente entre le primaire et le secondaire (environ 6 ans pour chaque cycle), sauf pour l'Allemagne (4 et 8 ans), l'Italie (5 et 8 ans) et la France (5 et 7 ans).

Pour le primaire, les données de 2012 ne changent pas grand-chose, si ce n'est que c'est la Norvège qui dépense le plus en primaire (et ailleurs) avec 89 100 dollars américains. La France est en dessous de la moyenne OCDE (– 29%) et l'Allemagne est la lanterne rouge (31 000 dollars, soit – 37%). Pour le secondaire, une partie des écarts s'explique par le fait qu'il y ait en France 2 ans de plus dans le secondaire. La France

6 Voir à ce propos l'article de Jean-Baptiste Eyraud « sur le logement des classes populaires et les luttes pour le logement » dans *Les utopiques* n° 3.

7 « Complémentaires santé : chevaux de Troie contre l'assurance maladie ? », également dans le numéro 3 des *Utopiques*.

8 Ici, et ensuite, est utilisé le terme « dépenses » qui correspond à la définition économique ; mais, socialement, on pourrait parler d'investissements.

9 Données du ministère de l'Éducation nationale.

10 L'Organisation de coopération et de développement économiques rassemble 35 pays.

dépense 77 560 dollars, soit 23% de plus que la moyenne OCDE. Mais moins que la Norvège 85 860 dollars. Pour le supérieur, la durée moyenne des études va de 2,7 ans au Royaume Uni à 5,3 ans au Pays-Bas. La moyenne est de 3,9 ans. Pour la France c'est 4 ans. Sur le financement, la Suède (101 630 dollars) et les Pays-Bas (101 390 dollars) sont ceux qui dépensent le plus. La

France (61 430 dollars) est un peu au-dessus de la moyenne qui est de 57 460 dollars. L'étude en pourcentage du PIB¹¹ permet de comparer les choix économiques, donc politiques, faits par des pays dont les ressources sont par ailleurs très inégales. On notera le résultat d'Andorre et Monaco, sachant que les données ne sont pas connues pour des pays comme la Chine ou le Luxembourg.

Pays/Années ¹³	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie				4,3						
Andorre			2,1	2,9	3,2	3,1	3,2		2,5	3,1
Autriche	5,0	5,6	5,2	5,3	5,8	5,7	5,6	5,5	5,6	
Belgique			5,8	6,3	6,4	6,4	6,4			
Bolivie		5,5		7,0	8,1	7,6	6,9	6,4	6,3	7,3
Chine										
Costa Rica		4,4	4,7	5,0	6,3	6,8	6,6	6,9	6,9	7,0
Cuba		7,7	11,9	14,1	13,1	12,8				
Danemark		8,1	7,6	7,5	8,5	8,6	8,5			
Finlande	5,3	5,7	5,7	5,8	6,5	6,5	6,5	7,2	7,2	
France	4,5	5,5	5,4	5,4	5,7	5,7	5,5	5,5		
Allemagne			4,3	4,4	4,9	4,9	4,8	4,9		
Islande	4,2	6,5	7,1	7,3	7,4	7,2	7,0			
Irlande	4,6	4,1	4,7	5,5	6,2	6,1	5,8	5,8		
Luxembourg										
Moldova		4,5	8,3	8,2	9,5	9,1	8,6	8,3		7,5
Monaco		1,3			1,3	1,3	1,6	1,8	1,3	1,0
Nlle Zélande			5,9	5,5	6,3	7,1	7,0	7,3		6,4
Norvège	6,3	6,5	6,5	6,3	7,1	6,7	6,5	7,4		
Russie		2,9		4,1				4,2		
Suède	5,3	6,8	6,2	6,4	6,0	6,6	6,5	7,7	7,7	
Tunisie	5,8	6,2	6,5	6,3	6,5	6,3		6,2		
Ukraine		4,2	6,2	6,4	7,3		6,2	6,7	6,7	
Royaume-Uni	4,1	4,3	5,2	5,1	5,3	5,9	5,8		5,7	
États Unis	4,8		5,2	5,3	5,2	5,4	5,2			
Vietnam				4,9		6,3		6,3		



S'il y a beaucoup à dire quant aux droits de l'homme, Cuba est le pays qui investit le plus dans l'Éducation.

La France tourne autour de 5,5% de son PIB pour l'Éducation. Les pays nordiques sont souvent cités en exemple pour leur réussite scolaire. La Finlande souvent classée au top dans les évaluations mondiales tourne à plus de 7%. Le Danemark fait encore mieux, plus de 8%. La Norvège et la Suède sont au-dessus de 7%. L'Islande, la Bolivie, la Tunisie, Le Vietnam font mieux que la France. Notons que la Belgique est à plus de 6%, et que les syndicalistes enseignant-es de ce pays demandent 7%. On le voit, l'argument selon lequel « la France dépense déjà trop pour l'école (surtout publique) » ne tient pas. Au contraire, il faudrait financer plus pour ne plus laisser un ou une jeune sortir sans qualification du système scolaire. Au passage cela créerait des emplois, sans doute plus que le CICE¹² ou le Pacte de responsabilité... (cf. tableau ci-contre)

La prise en charge par les pouvoirs publics est en général prépondérante pour les niveaux qui correspondent le plus souvent à la scolarité obligatoire (primaire/secondaire). Mais dans l'enseignement supérieur on assiste de plus en plus à une hausse du recours aux fonds privés (ménages et/ou entreprises). La part du public va de 98% en Finlande, 95% en Belgique à 67% en Corée du Sud. Pour la France, on en est à 88% de financement public. Cette tendance au recours au financement privé est dangereuse. Les fonds privés venant des familles renvoient inévitablement à la sélection sociale. Les fonds privés venant des entreprises sont de véritables chevaux de Troie quant aux contenus disciplinaires.

Plus généralement, la situation en France est tout à fait insuffisante en primaire. Pour l'ensemble de notre système éducatif nous sommes très loin des efforts financiers faits par les pays nordiques. Pays souvent cités pour leurs réussites aux évaluations internationales. ■

Philippe Barre

¹¹ Produit Intérieur Brut.

¹² Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : une des nombreuses mesures présentées comme « favorisant l'emploi » et qui, en réalité, favorise les profits du patronat et des actionnaires, sans contribuer à diminuer le chômage.

¹³ Source : Banque mondiale. Pour plusieurs pays, les données de certaines années ne sont pas fournies.

INTERPROFESSIONNELLE À PROXIMITÉ

De l'histoire de DES UNIONS INTERPROFES

Depuis quelques années, l'Union syndicale Solidaires se développe et réfléchit à son organisation. De plus en plus d'unions départementales évoquent leur structuration en unions locales. Ces débats ne sont pas sans faire ressurgir des interrogations sur le modèle démocratique que propose Solidaires et sur la place que devront occuper ces unions locales dans le fonctionnement de notre Union syndicale. Sur ce sujet, il peut être intéressant d'observer l'union départementale Solidaires dans le Pas-de-Calais. Aujourd'hui, en 2016, cette UD est structurée en six unions interprofessionnelles locales (UIL). De plus, lors de son assemblée générale du 14 octobre 2016, une modification statutaire a été adoptée accordant le droit de vote dans Solidaires Pas-de-Calais aux UIL : cet aspect est évidemment précurseur dans Solidaires.

Guy Lesniewski, militant de l'UIL Solidaires Arras, a été le premier secrétaire de Solidaires Pas-de-Calais. Fabrice Obaton, militant au sein de l'UIL de Boulogne-sur-Mer, est l'actuel secrétaire de l'UD.

la construction SIONNELLES LOCALES DANS le Pas-de-Calais



Manifestation du 9 mars 2016 à Boulogne-sur-Mer.

D'emblée, il faut mentionner une première particularité de Solidaires Pas-de-Calais : certaines unions interprofessionnelles locales (UIL) sont plus anciennes que l'union départementale (UD) ! Les statuts de l'UD Pas-de-Calais ont été adoptés le 30 septembre 2005 alors que ceux de l'UIL Boulogne-sur-Mer le furent le 19 mai 2004 et ceux de l'UIL Arras, le 22 juin 2005 ! Pour comprendre cette particularité, il faut revenir sur l'apparition de Solidaires dans la région Nord-Pas-de-Calais. Région petite

mais très peuplée, environ 4 millions d'habitants, elle est très urbanisée et structurée en de nombreux pôles urbains assez importants. Évidemment, l'un d'eux se détache : la métropole lilloise regroupe 25 % de la population. Fort logiquement, les syndicats Solidaires se sont d'abord développés dans cette métropole et le premier G10-Solidaires local fut une union régionale Nord-Pas-de-Calais, dénommée comité, avec un siège à Lille. Cette structuration permettait aux syndicats du G10 et SUD appa-

raissant dans le Pas-de-Calais de ne pas être isolés. Dans la région, le mouvement social de 2003 a sans doute été le premier terrain d'une importante lutte sociale où l'Union syndicale Solidaires est apparue en tant que telle, à la fois en appui de ses organisations les plus impliquées dans le mouvement mais aussi au niveau de la construction, toujours très difficile, de la convergence des luttes. Les nombreuses manifestations et actions diverses qui ont eu lieu dans toute la région ont par ailleurs montré la nécessité pour Solidaires de s'appuyer sur des relais locaux en matière d'organisation comme en matière de représentation (inter-syndicales, assemblées générales, délégations,...). Si les rencontres, les échanges, au niveau de la base, entre les membres des différents syndicats SUD ont pu se mettre en place tout naturellement pendant les temps de mobilisations, le besoin de prolonger, après les mobilisations, cet espace de vie interprofessionnelle de terrain est vite apparu comme incontournable. Le comité Solidaires Nord-Pas-de-Calais a alors pris la mesure de l'importance de constituer un réseau d'UIL sur le territoire en favorisant leur création (Dunkerque, Valenciennes, Douai dans le Nord; Boulogne et Arras dans le Pas-de-Calais pour commencer) afin de contribuer au renforcement et au développement de l'aspect interprofessionnel, souvent mis en avant dans les orientations des syndicats de l'Union mais difficilement mis en pratique sur le terrain. C'est le développement des syndicats Solidaires qui a poussé à créer une UD dans le Pas-de-Calais; au fil du temps, celle-ci s'est autonomisée et l'ex-région Nord-Pas-de-Calais compte aujourd'hui deux UD, démocratiquement autonomes.

L'APPARITION DES PREMIÈRES UIL

DANS LE PAS-DE-CALAIS

La première UIL apparaît donc à Boulogne-sur-Mer dans le cadre de l'union régionale. Comme pour toute la région, c'est un mouvement social qui donne un coup de fouet au développement de Solidaires. Il s'agit ici du mouvement contre la réforme des retraites de 2003, qui pousse les syndicats SUD et G10-Solidaires¹ présents à Boulogne-sur-Mer à se rencontrer une première fois en mai 2003. Cette rencontre est élargie à toute la Côte d'Opale et l'UIL devait se constituer autour de Calais et Boulogne. Malheureusement, l'idée tombe rapidement à l'eau et c'est en avril 2004 qu'elle refait surface à l'initiative de SUD-Rail dans le Boulonnais. Finalement, l'union locale sera exclusivement boulonnaise et son AG constitutive avec adoption des statuts a lieu le 19 mai 2004. Cette UIL est née de la volonté des militants et militantes sur le terrain et des syndicats membres du G10-Solidaires dans le Boulonnais de travailler ensemble. On y trouve SUD-Rail, SUD PTT, SUD Collectivités Territoriales, SUD éducation et SUD Travail affaires sociales. À ses débuts, l'UIL de Boulogne acquiert vite une certaine autonomie et fait figure de «village gaulois» dans Solidaires, s'impliquant peu dans le fonctionnement de l'union régionale puis départementale. Cela s'explique d'abord par la situation géographique de la ville. Éloignée des capitales régionale et départementale, relativement enclavée au regard des autres villes de la région, Boulogne a toujours développé ses luttes en dehors des prescriptions régionales. Ensuite, cette ville portuaire a de très anciennes traditions de lutte et de militantisme. Boulogne est souvent la ville où la mobilisation est la plus importante dans le Pas-de-Calais et la deuxième régionalement après Lille. Cette particularité a perduré dans Solidaires. Cependant, l'élan du départ va vite ralentir par manque de moyens, de locaux et de luttes. La petite taille des universités bou-

1 Par syndicats SUD, on entend ceux créés, dans la région, à la suite du mouvement de 2003; d'autres, nommés SUD ou non, étant déjà présents et organisés au sein du G10-Solidaires.



Occupation de la mairie de Boulogne-sur-Mer durant les manifestations contre la loi Travail en 2016 (DR).

lonnaises ne permet pas de redynamiser l'UIL à l'occasion du mouvement contre le Contrat première embauche de 2006. Faute de mouvement social d'importance, l'absence d'apparition de nouveaux syndicats provoque un endormissement de l'activité de l'UIL. Certains syndicats, militants et militantes de SUD-Rail et SUD éducation souhaitent relancer l'UIL dès 2009 mais c'est le mouvement social de 2010 contre la réforme des retraites qui va redonner une forte dynamique à l'UIL de Boulogne. La ville de Boulogne connaît alors un important mouvement avec des blocages de zones industrielles liées à l'activité de la transformation du poisson, des manifestations pouvant regrouper jusqu'à 15 000 personnes dans une ville de 43 000 habitants et habitantes ! L'UIL de Boulogne est d'ailleurs à l'origine des premiers blocages avec une assemblée générale regroupant aussi des sections d'entreprises CGT, CFDT, des militants et militantes non syndiqués-es, et cela en dehors des directions des unions locales confédérées. Ce mouvement va lui permettre de se faire connaître des salarié-

es et de se développer dans le secteur privé. Ainsi, la plus grande entreprise privée du Boulonnais, un centre d'appel, voit l'apparition d'une section SUD Télécom.

Depuis 2010, Solidaires Boulogne a donc œuvré à sa reconnaissance par les salarié-es, par les autres syndicats et est devenu aujourd'hui un élément indiscutable du paysage syndical et social du Boulonnais. Le développement des syndicats se poursuit et, après plus de 5 ans de combat, la mairie s'est vue contrainte d'accorder un local à cette UIL, ce qui lui donne une visibilité importante. Surtout, le nouveau développement de l'UIL de Boulogne s'est fait cette fois en étant parfaitement intégré au fonctionnement de l'union départementale : pour preuve, la tenue de la dernière AG départementale dans les locaux Boulonnais. Ce développement ne peut cependant pas cacher les faiblesses propres à beaucoup d'unions Solidaires. À Boulogne, l'UIL Solidaires reste encore bien plus petite que la CGT et cela pose la question de notre poids dans le rapport de force dans les intersyndicales ; le mouvement contre la loi Travail



Barrage filtrant à Boulogne-sur-Mer, le 19 mai 2016 (DR).

nous l'a rappelé. Il a mis en évidence des faiblesses car l'implication des syndicats de l'UIL a été très inégale et nous n'avons pas su mobiliser autant qu'en 2010.

Dans le sud du département, les statuts de l'union interprofessionnelle locale Solidaires Arras et environs ont été adoptés le 22 juin 2005. Un bureau de trois personnes (issues des syndicats SUD Collectivités territoriales, SUD santé sociaux et SUD éducation) a été désigné par l'assemblée générale constitutive réunie ce même jour. S'il est clairement énoncé dans les statuts que l'UIL d'Arras agit en conformité avec les statuts et règlement intérieur de l'Union syndicale nationale Solidaires, de ceux du comité régional

Solidaires Nord-Pas-de-Calais et de ceux de l'Union interprofessionnelle départementale Solidaires Pas-de-Calais, à commencer par le fait que l'UIL est bien une Union de syndicats² ou de sections de syndicats présents sur le territoire, un groupe d'adhérentes (plus qu'un groupe de représentant-es ou de délégué-es) issus de différents syndicats de Solidaires fête à cette occasion la création d'une structure autonome qui va leur permettre de prendre en main leur engagement syndical interprofessionnel local.

La présence sur le terrain des luttes, au-delà des simples mobilisations liées au monde du travail (contre la répression syndicale au côté de la Confédération paysanne, en soutien aux réseaux antinucléaires, aux sans-papiers, aux mouvements de chômeurs et chômeuses, contre l'extrême droite,...), la disposition d'un local et de matériel de reprographie, la reconnaissance d'une implantation locale par la CGT et la FSU ont permis à l'UIL d'Arras de figurer au premier plan dans la mobilisation contre le CPE. 2006 a donc été un moment important pour le développement de Solidaires dans

² Les syndicats qui participent, ou ont participé, à la vie de l'UIL d'Arras : SUD étudiant, SNUI (devenu Solidaires finances publiques), SUD autoroute, SUD Collectivités Territoriales, SUD culture, SUD éducation, SUD énergie, SUD FPA, SUD logement social, SUD PTT, SUD-Rail, SUD Rural territoires, SUD santé-sociaux, SUD prévention et sécurité, STCPOA (travailleurs de la Confédération Paysanne). Il s'agit très majoritairement de syndicats et, parfois, de sections de syndicats nationaux ; dans l'ensemble du texte, cette diversité est reprise sous le terme « les syndicats ».

l'Arrageois. Un syndicat SUD étudiant-es s'est ainsi constitué dans la foulée de cette lutte, il a dynamisé l'UIL et ouvert de nouvelles perspectives de mobilisation qui s'exprimeront notamment en 2010 où, cette fois, l'UIL a pu peser dans la construction locale de la lutte contre la réforme des retraites (AG interprofessionnelle, appel à la grève, blocages, etc.).

À l'image d'un des temps forts de la vie de l'UIL d'Arras qui réunit une bonne partie des adhérent-es/militant-es dans l'organisation de la buvette du salon du livre d'expression populaire et de critique sociale organisé depuis une quinzaine d'années, le 1er mai, par l'association Colères du présent, l'UIL se veut plus qu'un simple lieu de rencontre d'appareils syndicaux. C'est un lieu de rencontre, d'échange, de partage pour les adhérents et adhérentes, qui favorise la construction d'un engagement interprofessionnel de terrain.

Le fonctionnement d'une UIL est largement dépendant de l'investissement de quelques militants et militantes de l'interprofessionnel. Il est vrai qu'il n'est pas toujours simple de trouver du temps et des bonnes volontés au-delà de l'engagement dans son propre syndicat. Encore plus à un niveau local où, si des syndiqué-es bénéficient de moyens en temps, c'est essentiellement pour leur syndicat. Une UIL est donc bien souvent tributaire de l'investissement « bénévole » de quelques-uns et quelques unes et même, parfois, d'un-e ou deux militants et militantes. L'UIL d'Arras n'échappe pas à cette réalité et connaît d'ailleurs actuellement une période un peu plus délicate : le renouvellement de son équipe d'animation, faute de disponibilité, ne s'est pas opéré comme cela était souhaité. Ainsi, le bilan qui a pu être tiré du fonctionnement de l'UIL d'Arras et de son engagement dans les mobilisations contre la loi Travail – certes dans un contexte de lutte différent de ce que nous avons vécu en 2003, 2006 ou encore 2010 – montre à la fois une présence moins visible dans les manifestations

locales, une participation limitée aux réunions intersyndicales et une absence de réflexion collective en interne autour du mouvement en cours sur un plan syndical mais aussi au niveau de Nuit debout.

Au-delà de cette période actuelle de « moins bien » pour l'UIL d'Arras – une assemblée générale de l'UIL est d'ailleurs prévue prochainement pour réfléchir à ses modalités de fonctionnement et tenter de redynamiser son activité – les membres des différents syndicats qui s'y retrouvent partagent la conviction que ce niveau organisationnel de l'interprofessionnel constitue un niveau clé pour construire un outil syndical alternatif fort.

APPARITION DES AUTRES UIL

DANS LE DÉPARTEMENT

L'arrivée des quatre autres unions interprofessionnelles locales dans le Pas-de-Calais est beaucoup plus récente. Ces créations ont eu lieu, cette fois, dans le cadre de l'UD et avec un fort soutien de celle-ci. C'est à Saint-Omer qu'apparaît une troisième UIL, basée principalement sur des syndicats du privé entre autre SUD autoroutes, ce qui est encore une particularité. Dans un premier temps, son développement restera limité. Deux faits vont dynamiser cette UIL : l'attribution d'un local à la Bourse du travail en 2012 et la création d'une section SUD Chimie dans la plus grande entreprise privée du Nord-Pas-de-Calais, Arc international. L'UIL de Saint-Omer a également une forte activité juridique de défense des personnels, dont l'efficacité attire de nouvelles sections syndicales dans les entreprises privées.

L'UIL de Béthune est apparue suite au mouvement social de 2010, après une tentative avortée en 2006. Une très dynamique section de SUD Chimie dans l'usine de pneus Bridgestone va booster Solidaires dans l'agglomération. Regroupant les énergies lors des manifestations et des AG, la section SUD Chimie Bridgestone a été le point de départ de la création de l'UIL. L'attribution d'un local, également à SUD Chimie, dans

la maison des syndicats donne un élan décisif. L'UIL se crée définitivement en 2012, aidée par l'UD. Comme celle de Saint-Omer, l'UIL de Béthune reste aujourd'hui en plein développement, essentiellement basée sur des salarié-es du privé. (SUD Chimie, Solidaires industrie,...).

À la même époque est créée une UIL à Calais en 2012. Cette UIL, encore aujourd'hui en pleine construction, est animée par d'importantes sections SUD CT. Si cette dimension interprofessionnelle réduite a sans doute pesé dans le développement de l'UIL, d'autres syndicats de Solidaires sont aujourd'hui intégrés à son fonctionnement. Malgré des disponibilités limitées, il est à noter que cette UIL prend une part active au soutien aux migrants et migrantes.

Ces trois nouvelles UIL sont donc l'œuvre des militants, militantes et syndicats sur le terrain, mais la sixième UIL du département présente une spécificité. L'UIL de Lens a été créée suite à une initiative directe de l'UD à la suite d'une décision d'Assemblée Générale. Lens était la dernière ville importante du Pas-de-Calais à ne pas avoir d'UIL. L'UD a donc pris contact avec les syndicats et sections présents autour de Lens pour les réunir et ainsi créer cette UIL en 2015. Aujourd'hui, l'UIL de Lens est en phase de construction avec les sections syndicales présentes sur place.

Les 6 UIL du Pas-de-Calais permettent donc de couvrir l'ensemble du territoire départemental et à l'heure actuelle, quelle que soit leur histoire, toutes participent à la vie de l'UD et sont même à la base du développement de Solidaires dans le Pas-de-Calais.

UIL : L'INTERPROFESSIONNEL À LA BASE

OU LA BASE DE L'INTERPROFESSIONNEL ?

«Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salariés eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.»³

L'Union syndicale Solidaires est forte des syndicats qui la constituent, et il est important que ceux-ci se développent. Ces syndicats sont aussi forts de leur Union interprofessionnelle, et il est nécessaire que les syndicats qui en ont la possibilité consacrent des moyens au fonctionnement de cette Union. Mais construire et développer l'interprofessionnel, demande aussi de permettre aux adhérents et adhérentes « de base » d'être directement impliqués en son sein. C'est bien dans cette perspective que s'est développée l'idée d'UIL et c'est bien dans cet état d'esprit que nous essayons de faire vivre les UIL du Pas-de-Calais. Il ne s'agit pas de créer un échelon décisionnel supplémentaire, mais d'un niveau d'organisation qui permet aux syndiqué-es de s'approprier leur Union interprofessionnelle. À côté du principe de la représentation par double délégation ou par double mandat (on délègue/mandate dans son syndicat qui délègue/mandate dans Solidaires), il faut permettre aux adhérents et adhérentes de se faire entendre dans les débats interprofessionnels, et pas seulement dans un cadre sectoriel, tout comme il faut leur permettre de participer au fonctionnement de l'interprofessionnel et de se confronter à la réalité du terrain de l'action syndicale et intersyndicale interprofessionnelle.

Ainsi, par cette volonté et l'histoire ancienne de certaines de ses structures locales (même plus ancienne que la sienne, comme on l'a vu), l'UD Pas-de-Calais est essentiellement basée sur ses UIL. Par rapport à d'autres UD Solidaires, le fonctionnement en UIL n'est pas une évolution de la pratique, il est la pratique de base !

³ Extrait du préambule aux statuts de l'Union syndicales Solidaires



Le syndicat Sud, majoritairement recruté dans la fonction publique, se développe dans le secteur privé, comme à Arc international.

Le syndicat Sud Solidaires s'installe progressivement dans l'Audois, et depuis 2013, a obtenu un local à la Bourse du travail de Saint-Omer, après trois années de combat, glisse son secrétaire local, Bastien Vasseur. Il s'est notamment fait un nom à Arc international où, même s'il ne possède pas de siège au comité d'entreprise, il a traversé sa liste d'anciens représentants du personnel issus d'autres syndicats. Des cadres des syndicats traditionnels ? Peut-être, mais plutôt parce qu'on est un syndicat qui ne lâche rien. Analyse le secrétaire départemental, Fabrice Clouton, lundi 12 janvier, il avait descendu sa son assemblée départementale à Saint-Omer. "Nous souhaitons être au plus près des militants, donc chaque mois nous effectuons notre assemblée départementale dans l'une de nos unités locales", explique-t-il. "Cela nous permet de rencontrer les dirigeants du syndicat, de savoir ce qu'il se passe à l'échelon supérieur mais aussi d'appuyer les actions locales".

Et au local, l'actualité chaude concerne Arc international. "On ne peut que déplorer les départs des directeurs des entreprises à l'étranger, Arc international avec des fonds de pension américains,

Indignation des Polonais, la Saïer des Espagnols", commente le secrétaire départemental. "Nous ne sommes pas optimistes sur le plan de reprise d'Arc international. Comment peut-on être salariés de 350 suppressions de postes, ce sont des travailleurs qui ont tout donné pendant des années et qu'on déstabilise le contrat actuel autour du mal à trouver une reconversion. S'il y avait de l'emploi, il n'y aurait pas autant de chômeurs", s'offusque Bastien Vasseur. "Par ailleurs, il est inconcevable d'abandonner le plan amiant, c'est une ressource sanitaire qui permettrait, après avoir évacué des années de déchets, des conditions déplorables, de bénéficier d'une retraite anticipée maintenue. Une mesure sociale en faveur des travailleurs ne doit être abandonnée par aucun syndicat quel qu'il soit". Ainsi, il laisse les salariés libres de se rendre à Paris soutenir l'action du syndicat autonome Sud Solidaires, qu'il se joigne à manifester à Arcues, sur les lieux de l'entreprise. "Nous ne voulons pas réduire l'action du syndicat autonome, donc nous déciderons d'un autre jour pour manifester". Ce qui est sûr, c'est que ce sera avant le 20 janvier... GR

L'ACTION DES UIL

On le comprend donc, l'existence des UIL dans le Pas-de-Calais est une volonté clairement affichée et recherchée par les syndicats Solidaires concernés. Dans un département avec une telle densité d'entreprises et de services, il nous paraît indispensable d'être au plus près des salarié-es pour les aider et les défendre. La présence de six grands pôles urbains de taille équivalente rendait illusoire la crédibilité et la visibilité d'une UIL qui serait restée basée sur la seule capitale départementale.

L'existence des UIL est donc, dans notre département, indispensable à la visibilité de Solidaires sur le terrain. Ainsi, l'existence des UIL permet à Solidaires de revendiquer des locaux dans les Bourses du travail de différents lieux. Ces démarches longues et chronophages ont, à ce jour, abouti dans trois villes. Solidaires est présent dans les Bourses du travail de Béthune et Saint-Omer mais aussi dans une annexe de la Bourse de Boulogne-sur-Mer. À Arras, Solidaires utilise des locaux loués

L'Indépendant du Pas-de-Calais, 15 janvier 2015.

dans le privé. À Calais, ce sont les locaux de SUD CT qui accueillent Solidaires. Seul, l'UIL de Lens est encore sans local fixe mais peut bénéficier de prêts de salles municipales. Si notre développement nous donne accès à des locaux, ceux-ci sont indispensables pour notre développement. Cela donne accès aux salles communes des Bourses, à des salles pour recevoir les salarié-es et surtout des salles pour les formations, outils indispensables aujourd'hui à la syndicalisation.

L'existence et le développement de Solidaires reposent entièrement sur les UIL. Celles-ci assurent les campagnes de syndicalisation, la diffusion du matériel de Solidaires sur le terrain. Dans le Pas-de-Calais, ce sont les UIL qui sont le relais des campagnes nationales, telles « les capitalistes nous coûtent cher » ou la récente campagne pour les élections TPE.

L'autre volet du travail syndical local est d'assurer un soutien aux salarié-es en difficulté dans leur quotidien professionnel, notamment pour faire respecter leurs droits face à leurs employeurs. La défense des salarié-es, les permanences juridiques sont assurées par les UIL dans leurs locaux. Le réseau des conseillers du salarié et des défenseurs syndicaux dans le département est clairement rattaché aux UIL. Il suffit de regarder la liste des défenseurs syndicaux du Pas-de-Calais pour remarquer que ceux-ci ont indiqué comme adresse postale celle de leur UIL et non de l'UD.

Les formations sont également souvent à l'initiative de sections locales de syndicats ou de discussions dans les Conseils de l'UIL en fonction des besoins locaux.

Bref, ce choix de l'importance des UIL n'est pas issu d'une copie du fonctionnement d'autres organisations mais est bien un

modèle démocratique clairement assumé. Cela nous permet d'être au plus près de l'attente des salarié-es à un moment où les institutions s'en éloignent avec fusion des régions, des DIRECCTE⁴... Cela permet aussi à l'UD de disposer d'un réseau de militants et militantes fin connaisseurs des réalités de terrain, et surtout en nombre plus important que si nous fonctionnions autour d'une Union centralisée à Arras. La limitation des déplacements permet une meilleure gestion de la vie de famille et du temps et, donc, une implication plus aisée dans la vie militante.

MAIS QUE RESTE-T-IL DE L'UD ?

C'est la question que nous pourrions nous poser étant donné le rôle très important des UIL. Au-delà des différences dans les bassins d'emploi (Arras est plus basé sur l'administration que les autres), il y a une forte identité industrielle dans le Pas-de-Calais. Ainsi, dans Solidaires 62, les plus gros syndicats sont souvent liés au privé, tels SUD Chimie, Solidaires Industrie, SUD Télécom,... Cette identité industrielle conditionne également une forte solidarité territoriale et toutes les UIL connaissent un même niveau de difficultés économiques, d'exploitation patronale, de précarisation de l'emploi. Cette identité commune rend nécessaires solidarité et coordination entre les UIL.

Les campagnes de syndicalisation et la stratégie de lutte sont déterminées lors des réunions du conseil de l'UD et donc par les syndicats de Solidaires. Bref, l'UD coordonne et impulse l'action des UIL. D'ailleurs, celles-ci ne pourraient véritablement exister sans l'UD car les moyens financiers proviennent, à quelques exceptions près, de l'UD. Contribuer à la défense des salarié-es, c'est aussi les accompagner dans la création de sections syndicales SUD ou Solidaires. Cette tâche est essentiellement assumée par l'UD aujourd'hui, mais pouvoir s'appuyer sur une UIL (local, matériel de communication, etc.) est bien souvent un élément incitatif, notamment dans le secteur privé.

Au niveau de la représentation, toutes les relations avec le « national » dépendent entièrement de l'UD. Le relais des politiques et stratégies syndicales de Solidaires national se fait par le département. Sur ce point, on peut dire que les UIL ne jouent pas un rôle moteur, même si elles disposent d'une certaine autonomie dans le mode d'application des décisions départementales.

Évidemment, c'est également l'UD qui est reconnue des instances gouvernementales et qui participe aux réunions auprès des préfetures, DIRECCTE et autres. De fait, c'est l'UD qui nomme les conseillers du salarié, qui propose les défenseurs syndicaux, qui peut donner mandat à des sections syndicales quand les syndicats de Solidaires ne peuvent le faire... Il en va de même auprès des autres organisations syndicales. L'intersyndicale départementale existe également, même si elle est peu active. Elle se réunit en général au début des mouvements, puis passe la main aux intersyndicales locales, ce qui rend indispensable l'existence des UIL. Mais les UIL y participent car l'UD est reconnue !

On l'aura compris, les UIL bénéficient d'une certaine autonomie dans leurs actions mais on constate une réelle interdépendance entre les UIL et l'UD en termes de stratégie syndicale.

RISQUE DE DÉTOURNEMENT DU MODÈLE DÉMOCRATIQUE DE SOLIDAIRES ?

Solidaires s'est fondé et perdure par un syndicalisme différent, avec le choix d'une union syndicale et non d'une confédération. Face au choix de l'UD 62 de donner une telle place aux UIL, on pourra comprendre les inquiétudes qui peuvent émerger dans des syndicats Solidaires. Certains craignent le risque de reproduction d'une dérive démocratique, avec les plus gros syndicats qui pourraient exercer une pression

⁴ Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

importante sur les UIL. Plusieurs dispositions peuvent être considérées comme des garde-fous.

Toutes les UIL sont fondées comme des unions de syndicats. Leurs statuts doivent être conformes à ceux de l'UD. Ainsi, statutairement, les décisions se font au consensus et, à défaut, sur le principe « *un syndicat égale une voix* ». Cependant, ne le cachons pas, l'existence des UIL est voulue pour rapprocher les adhérents et adhérentes de la structure. Les UIL permettent une présence plus grande des militants et militantes de terrain dans les conseils des UIL, au-delà des seuls mandaté-es par leur syndicat pour cette tâche. Les décisions prises au consensus le sont sur la base de l'ensemble des personnes présentes.

L'autre garde-fou est évidemment l'UD, où la représentation des syndicats est clairement assurée par des mandaté-es. L'instance démocratique de base reste le Conseil de l'UD et non les Conseils des UIL. Dans les statuts, celles-ci sont clairement dépendantes de l'UD et leurs décisions ne peuvent aller à l'encontre de celles de l'UD. Malgré tout, toujours dans la logique de rapprocher les structures syndicales du terrain et des syndiqué-es à la base, les Conseils de l'UD ne se déroulent pas dans une ville unique mais alternent dans les locaux des différentes UIL. Les adhérents et adhérentes peuvent ainsi assister aux réunions départementales et voir le fonctionnement de la démocratie dans Solidaires. Ils et elles sont libres de s'exprimer dans le conseil mais lors des prises de décisions, la règle est cette fois très claire : une voix par syndicat dûment représenté !

Au final, le dernier garde-fou est l'attachement des camarades et syndicats Solidaires au modèle d'organisation syndicale que nous développons, un modèle qui tente de donner toute sa place au niveau interprofessionnel contrairement à ce que l'on peut observer dans certaines confédérations où ce sont les fédérations professionnelles qui priment. Dans notre département, nombre de syndi-

cats et sections sont issus d'autres organisations syndicales aux pratiques rejetées par des camarades qui ont notamment rejoint Solidaires pour le choix qui y est fait de fonctionner de manière plus horizontale. La place accordée aux UIL est un élément important pour des camarades soucieux de pratiques démocratiques interprofessionnelles.

Solidaires Pas-de-Calais a adopté un fonctionnement, qui, tout en respectant scrupuleusement le modèle innovant de Solidaires, apporte également des éléments précurseurs dans son développement en accordant une place particulière à ses UIL. D'ailleurs, la dernière AG de l'UD 62 du 14 octobre 2016 a décidé d'apporter une expérience de plus en accordant le droit de vote aux UIL. Solidaires 62 pratique désormais le principe 1 syndicat = 1 voix, 1 UIL = 1 voix. Cette décision, votée unanimement par les syndicats de Solidaires 62, est une forme de reconnaissance du travail important des syndicats, militants et militantes dans les UIL pour le développement de Solidaires dans le département. Mais c'est également une obligation pour les UIL de s'impliquer encore plus dans la construction de l'UD puisqu'elles participent désormais, même si elles restent très minoritaires par rapport aux syndicats, aux prises de décisions. Malgré tout, ce vote renforce encore le défi dans Solidaires 62 d'éviter tout détournement de la démocratie et oblige les syndicats à une formation aux valeurs de Solidaires bien plus importante pour éviter toute dérive. ■

Guy Lesniewski et Fabrice Obaton

INTERPROFESSIONNELLE À PROXIMITÉ

Développement unions locales L'EXEMPLE DE SAINT-DENIS

S'appuyer sur les luttes
victorieuses, pour
gagner ailleurs
(affiche-autocollant
de Solidaires 93).

La croissance de notre union interprofessionnelle passe, depuis une dizaine d'années, par un développement accru des interprofessionnelles territoriales. Dans Solidaires, il s'agit avant tout des unions départementales (UD) que nous nommons communément dans l'union « les Solidaires locaux ». Mais en Seine-Saint-Denis (93), les Solidaires locaux sont avant tout des unions locales.

Enseignant à Saint-Denis (93), Simon Duteil a été secrétaire fédéral de SUD étudiant avant de devenir militant de SUD Éducation. Il est aujourd'hui co-secrétaire de l'union locale SUD-Solidaires Saint-Denis.

et place des dans Solidaires



La Seine-Saint-Denis compte actuellement six unions locales (UL) à Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Grand, Saint-Denis. Chacune a ses spécificités et une histoire plus ou moins récente : Montreuil s'est développé depuis le début des années 2000 notamment autour de permanences juridiques et d'aide aux sans-papier-es ; Bondy est arrivée de la CGT après le mouvement contre les retraites de 2010 ; « Noisy-

le-Grand » est en fait une UL créée en 2014 à cheval sur deux départements (77 et 93) avec Marne-la-Vallée, formant un territoire d'action cohérent de la banlieue parisienne ; Aubervilliers s'est créée en 2015 ; Bobigny est la résultante de la mobilisation en 2016 contre la « loi travail ». Au total, ce sont des dizaines de camarades qui participent à l'échelle du département à la vie de ces UL. L'UL SUD Solidaires Saint-Denis a été sta-



Rassemblement de soutien aux salarié-es de la piscine La Baleine, en octobre 2016 (Solidaires Saint-Denis).

tutairement créée en 2012 mais elle avait déjà une existence concrète sur le terrain depuis quelques années. Elle est la conséquence de l'activité syndicale et de la participation aux luttes du mouvement social local de militant-es de l'Union, en particulier de SUD PTT depuis la fin des années 1990. Son vrai développement commence avec l'agrégation de camarades de SUD Collectivités territoriales mairie de Saint-Denis, de SUD Education et de SUD Santé social, puis de Solidaires Etudiant-es. Le catalyseur fut la lutte pour nos retraites en 2010 qui oblige alors à se doter d'un outil interprofessionnel efficace localement. Saint-Denis et le 93 c'est, à l'époque, avant tout une CGT historiquement hégémonique, qui refuse encore en 2010 à l'échelle du département de nous inviter aux intersyndicales. Un des bilans que nous tirions à Saint-Denis de la défaite de 2010, c'est que les endroits les plus combatifs, où des

assemblées générales interprofessionnelles ont réussi à exister étaient aussi les endroits, comme au Havre, où un travail unitaire intersyndical était engagé sur la durée, permettant sur les grandes luttes d'avoir un a priori de « confiance » au moment de luttes larges. Nous avons pu en 2011 et 2012 « dégeler » les relations avec la CGT et entamer des relations unitaires autour de la lutte contre la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois. Aujourd'hui les relations sont normalisées, Solidaires est reconnue dans le 93 comme à Saint-Denis.

POURQUOI CRÉER DES UNIONS LOCALES ?

Il s'agit de développer au maximum et dans la plus grande proximité possible avec les salarié-es des espaces syndicaux, donc collectifs. Cette proximité a de multiples avantages et nous a semblé primordiale, en partant d'un constat localement partagé dans nos syndicats : sans construction d'outils interprofessionnels, nos outils syndicaux catégoriels sont condamnés à une inefficacité certaine face aux politiques antisociales et anti-écologiques des capitalistes et aux

attaques réactionnaires. Surtout, l'UL est, de notre point de vue, la pierre de base de notre union pour résister et développer notre projet de transformation sociale.

En effet, une UL c'est la possibilité localement (liste non exhaustive) :

→ de rompre l'isolement des sections et parfois des camarades, ce qui implique une plus grande solidarité et entraide ;

→ d'avoir une meilleure connaissance des syndicats de l'Union, donc une meilleure connaissance des enjeux propres à chaque secteur (mais aussi des points communs), ainsi que des différences de fonctionnements (démocratie interne...) de nos structures ;

→ de donner des dimensions interprofessionnelles à nos luttes sectorielles en utilisant les points d'intersections de nos champs de syndicalisation (par exemple entre les agents des collectivités territoriales et ceux de l'éducation dans les écoles primaires) ;

→ de mettre en place des permanences d'accueil et d'orientation des travailleuses et des travailleurs, avec des constructions différentes de permanences juridiques, permanences droits des salarié-es, permanence d'entraide entre syndicats/sections, permanences spécifiques comme pour les sans-papier-es... ;

→ de créer de la visibilité syndicale régulière et des outils syndicaux au plus près des salarié-es qui n'ont pas de syndicat dans leur entreprise et ainsi de développer de nouvelles sections syndicales, en particulier dans le secteur privé ;

→ de rapprocher la formation syndicale au plus près des adhérent-es et de lutter contre les replis corporatistes ;

→ de faciliter l'existence et la participation du mouvement syndical aux luttes en lien avec les structures du mouvement social (logement, écologie, sans papier-es et migrant-es, anti patriarcat, antiracisme, antifascisme...).

Si les UL sont importantes, c'est aussi parce que c'est à l'échelle locale que les résis-

tances et contre-offensives peuvent s'organiser plus concrètement et démocratiquement, en dehors de nos secteurs : nous l'avons vu à Saint-Denis en impulsant le cadre intersyndical (AG interpro) avec la CGT et FO en mars 2016 contre la « loi travail », en y relayant l'appel des syndicalistes « On bloque tout » que l'UL avait signé, tout en participant de façon conséquente à impulser et à lancer une Nuit Debout locale. L'existence d'une UL Solidaires à Saint-Denis a été primordiale pour construire des AG interprofessionnelles souveraines, non « dirigées » par les « permanent-es syndicaux », mais aussi pour faciliter au plus grand nombre la réappropriation d'espaces collectifs. Par ailleurs l'appui logistique de notre UL a été déterminant pour lancer le mouvement.

C'est la proximité qui permet de renforcer la participation et de construire des structures les plus massives possibles, indispensables dans notre combat pour que s'organisent et agissent les exploité-es et les dominé-es dans la lutte des classes. Il y a encore beaucoup à (re)construire à ce niveau-là. Et on peut penser qu'il y a urgence.

DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'UL

Il ne s'agit pas d'être donneur de leçons : il est clair que le développement d'UL répond à plusieurs critères et possibilités qui peuvent être fluctuants suivant les régions et les départements. Surtout, la densité de population et de l'urbanisation sur un aussi petit territoire, est particulière à l'Île-de-France : la Seine-Saint-Denis est un département de plus 1,5 million d'habitant-es, étendu sur 236 km². À titre de comparaison c'est le même nombre d'habitant-es que la Gironde mais en 50 fois plus petit. Saint-Denis est une des villes les plus pauvres du département (le plus pauvre de la métropole) mais aussi la ville la plus peuplée (110 000 personnes, au cœur de la communauté d'agglomération Plaine Commune, 415 000 habitant-es, 50 km²). La concentration de population a logiquement entraîné

une forme de concentration militante. C'est ainsi que plusieurs centaines de camarades de Solidaires travaillent à Saint-Denis, plusieurs dizaines y habitent. Nous avons réussi là-dessus à créer un « noyau » militant d'une dizaine de camarades à partir de 2012. Pour autant, quelques personnes motivées d'au moins deux-trois secteurs différents peuvent largement suffire pour initier une UL.

Le développement de notre UL a reposé sur quelques principes simples : entraide au maximum sur nos luttes entre sections, réunion mensuelle décisionnelle ouverte à tous et toutes (membres de Solidaires qui habitent ou/et travaillent à Saint-Denis), participation aux luttes locales, pas d'engagement de l'UL sans dégager de consensus, position claire sur le rapport aux organisations politiques¹. Ainsi n'y a-t-il quasiment jamais de vote, à part pour les questions juridiques ou légales obligatoires. Nous avons une pratique qui n'est pas un assemblage de positions de nos sections syndicales : il existe un rapport dialectique, de va-et-vient, qui fait que l'interprofessionnelle n'est pas que l'addition de nos positions de secteur mais développe une ligne d'action et d'activité propre, même si une grande partie de notre activité reste le soutien aux luttes sectorielles. Les rencontres en UL permettent aussi de réfléchir à notre vision du territoire et des solidarités, en particulier face au développement du capitalisme immobilier dans notre ville de banlieue parisienne.

Si dans un premier temps nos statuts stipulaient l'existence d'un-e secrétaire et d'un-e secrétaire adjoint-e de l'UL, nous avons décidé en 2015 de créer un co-secrétariat, actuellement composé de trois personnes. Ce co-secrétariat répond à deux exigences : éviter une personnification de

l'interprofessionnelle vue de l'extérieur et se doter d'un exécutif mandaté sur une moyenne durée. C'est aussi la décision prise par l'union départementale durant sa dernière AG annuelle en octobre 2016. L'UL n'a pas de trésorerie, ni de cotisation propre, mais « dépend » pour le moment de l'UD. Une idée pourrait être de créer une trésorerie commune à des UL proches (par exemple avec Aubervilliers) si l'UD et les UL continuent, comme nous le souhaitons et y travaillons, à grossir.

Outre la classique « liste interne » de l'UL, nous avons développé un blog² depuis 2011, qui permet de relayer les mobilisations locales (dont celles propres à nos sections, à l'UL) mais aussi de l'UD et du « national ». Nous sommes également sur les « réseaux sociaux³ ». Ces dernières années, nous avons aussi développé la communication par l'outil vidéo pour faire des comptes-rendus des luttes mais aussi rechercher, de façons différentes, à toucher les habitant-es de la ville. En 2014, nous avons mis en place une permanence « droit du travail », le mercredi après-midi, avec plusieurs finalités : former des camarades de la fonction publique au droit privé, orienter les salarié-es en difficulté et développer des sections syndicales, ce qui est le cas, en particulier avec une section dans une supérette « Franprix » qui a mené une lutte pour les salaires et conditions de travail. D'autres sections se sont développées, en particulier dans les collectivités territoriales.

¹ Voir en annexe.

² www.solidaires-saintdenis.org

³ <https://www.facebook.com/SolidairesSaintDenis>
[@ULSolidairesStD](http://twitter.com/@ULSolidairesStD)

PROBLÈMES, SOLUTIONS, (RÉ)INVENTIONS

Le contact avec les sections de syndicats membre de Solidaires est un travail à reprendre très régulièrement. Force est de constater que ce n'est toujours pas un réflexe dans de nombreux syndicats de conseiller à une nouvelle section de contacter/participer à la vie interprofessionnelle locale (ce qui est valable pour notre UL est, hélas, également valable pour notre UD). Au-delà, quand le contact se fait, il faut

réussir à convaincre de l'intérêt de notre démarche pour que des personnes aient au minimum envie de faire le relais de nos activités dans leur secteur.

Un aspect qui nous a longuement occupés et qui continue toujours de le faire, est la question des locaux syndicaux. Nous avons jusqu'à peu un seul local de 15m², celui de l'UD, à la Bourse du travail. Nous avons réussi, à force de pressions répétées, en particulier juste avant les dernières élections municipales, à récupérer trois locaux supplémentaires soit environ 45m² de plus (une salle de tirage et de rangement, deux locaux qui servent de sièges pour les syndicats départementaux SUD Collectivités territoriales et SUD Éducation). Pour autant nous ne sommes toujours pas membre du conseil d'administration de la Bourse (blo-

Soutien à la grève du personnel de Franprix, en juin 2016
(Solidaires Saint-Denis).



RELATION AVEC LES ORGANISATIONS POLITIQUES

Texte adopté lors de l'assemblée générale annuelle de l'UL, en septembre 2013

Durant l'année qui vient de passer, la question de la relation entre l'UL et les organisations politiques s'est posée à plusieurs reprises. En cette année d'élections municipales, il nous a semblé important de prendre le temps de discuter de cette question pour arrêter une position commune.

L'Union syndicale Solidaires se revendique de la Charte d'Amiens qui, au début du XX^e siècle, considère que le syndicalisme a un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État.

Être syndicaliste n'empêche pas d'être membre d'autres organisations, en particulier politiques. C'est un choix individuel. Par contre quelqu'un-e organisé-e politiquement se doit de respecter les mandats reçus dans son syndicat (et non de remplacer son mandat par des positions de son organisation politique).

Les salarié-es, le syndicat (ou l'interprofessionnelle) ont leurs enjeux propres. Leurs calendriers (manifestations, mobilisations...) ne doivent pas être dictés par les organisations politiques : les salarié-es organisé-es syndicalement doivent être maîtres de leur rythme.

Il est possible pour les structures syndicales de travailler avec des structures politiques (collectifs, tracts...). Mais ceci doit toujours se faire en toute indépendance et en toute transparence. Un-e syndicaliste peut se présenter à une élection politique. Mais cette position ne doit pas se faire au détriment du syndicat. Dans ce cadre, nul ne doit pouvoir se prévaloir d'une position (mandat...) ou d'une structure syndicale (nom...) afin d'éviter d'entretenir toute confusion chez les salarié-es.

De même, il semble compliqué d'occuper une place de porte-parolat syndical (de forme ou de fait, tel qu'un secrétariat de syndicat) et de se présenter aux élections : il y a confusion des genres. Enfin, il est préférable de choisir dans le cadre d'une apparition publique (manif, rassemblement...) l'organisation (syndicale, associative ou politique) pour laquelle on « apparaît ».

Cela évite d'entretenir une confusion sur les liens entre organisations : nous ne voulons pas que puisse se reproduire ce qui a existé entre la CGT et le PCF durant des décennies.



En 2016, le 1^{er} mai des luttes, à Saint-Denis.

cages divers et variés); cela reste un dossier que nous allons travailler à l'échelle du département, cette année. Il est primordial pour nous, de pouvoir avoir plus d'espaces pour fonctionner, stocker, se réunir...

Notre choix de nom, UL SUD-Solidaires, peut paraître étrange, voire gêner des camarades, vu de l'extérieur. En fait, nous avons évolué sur le sujet de façon très pragmatique. Nous avons ajouté le sigle «SUD» début 2015, pour faciliter la lisibilité locale de nos actions, aussi bien dans nos secteurs professionnels que dans notre intervention en ville, auprès des habitant-es. Depuis, il y a moins d'interrogations des collègues du type «c'est quoi Solidaires?», ou «pourquoi SUD et Solidaires?»; finis, les articles dans la presse où, d'une page à l'autre, on parlait d'une grève menée par SUD Bidule-machin et d'une action à laquelle participait Solidaires, sans que le

lien entre les deux et la cohérence soit facilitée pour les non-initié-es.

Un des plus gros problèmes que rencontre l'UL, comme beaucoup d'autres et comme la plupart des UD, c'est les moyens militants et le temps de décharge syndicale disponible. Notre UL repose avant tout sur l'engagement de camarades qui n'ont aucune décharge pour faire ce travail. Si SUD Éducation avait pu, avant les dernières élections professionnelles dans ce secteur⁴, décharger un camarade quelques heures par semaine pendant une année, seul un camarade de SUD Santé Social dispose désormais d'un temps qui permet d'assurer de façon continue notre permanence du mercredi et le lien direct avec les sections en construction dans le privé. C'est une position très fragile et risquée. C'est pourquoi aujourd'hui, la question des moyens est une question politique centrale et prioritaire à traiter.

Au-delà, des réflexions sont engagées sur notre capacité de nous développer en maintenant une démocratie interne qui passe par plusieurs aspects. C'est un des aspects vivifiant de ce militantisme : il faut réguliè-

⁴ Lors des élections de 2014, la fédération SUD Éducation a perdu sa représentativité nationale et les moyens afférents en termes de décharges syndicales.

rement réinterroger l'outil dans son fonctionnement et dans ses buts, en essayant d'explicitier collectivement le plus possible les enjeux.

Tout d'abord, comment faire en sorte que des réunions permettent régulièrement d'avoir le plus de personnes et de sections/syndicats/secteurs représenté-es. Les réunions se font le soir en semaine ou le samedi matin, ce qui implique une forte volonté d'y participer, compte tenu des contraintes personnelles et domestiques des camarades. Nous allons, peut-être, ce n'est qu'une piste actuellement, essayer de réduire le nombre de réunions décisionnelles de l'UL et essayer de les faire tourner géographiquement, pour les rapprocher, à tour de rôle, du lieu de travail des camarades.

Ensuite, notre développement dans le privé implique une aide régulière, ne serait-ce que pour faciliter l'écriture des questions DP. Nous réfléchissons actuellement à la mise en place d'une réunion mensuelle du type « atelier d'écriture collaboratif » qui permettrait aux sections de s'entraider sur cette question.

Enfin, il faut aussi envisager une forme légère de discussions et de rencontres qui fasse en sorte que le syndicalisme soit aussi un outil d'émancipation pour les syndiqué-es et que les positions et le sens de notre syndicalisme puissent être maîtrisés par le plus possible de personnes, pour éviter toute dépendance à l'égard d'un nombre réduit de militant-es « spécialisé-es ».

Au-delà, nous avons déjà imaginé des outils de solidarité à développer, en nous réap-

Affiche de l'UL Saint-Denis, contre la loi des patrons
(Solidaires Saint-Denis).



propriant un espace tel que celui de la Bourse du travail, avec par exemple des gardes d'enfants pour militant-es pendant les manifs ou les réunions, de « l'alphabétisation syndicale » pour faciliter l'activité de camarades dans des boîtes... Des projets pour l'avenir, qui nécessitent du temps et des moyens que nous n'avons pas encore.

UN SYNDICALISME IMBRIQUÉ

Actuellement et de façon « statutaire », les UL sont des émanations des UD. En réalité c'est plus compliqué : des UL sont sur plusieurs départements (Noisy-Le-Grand-/Marne-la-Vallée), les UL ont leurs propres statuts qui diffèrent et elles fonctionnent parfois avec une très importante autonomie. Pour autant, il faut bien voir comme totalement lié, le développement UL/UD. En effet, sans UL, l'UD 93 n'aurait que très peu de capacité d'action : ce ne serait qu'une chambre d'enregistrement et de prises de décisions. Et sans UD, nous nous condamnerions à une vision localiste, sans capacité d'intervention coordonnée, ni capacité de créer de nouveaux syndicats à l'échelle du département ou dans des territoires isolés où nous ne sommes pas ou peu implantés... ni même de nouvelles UL.

Pour continuer de nous développer, nous essayons d'imaginer l'UD comme un espace de rencontres des UL et des syndicats départementaux. L'UD est la résultante de ces rencontres et sert, du moins théoriquement, à coordonner les actions et développer une « boussole » commune sur le département. C'est pourquoi, chaque UL et chaque syndicat peuvent, de droit, participer au bureau de l'UD. C'est le seul moyen de prendre collectivement des décisions efficaces, en phase avec nos activités et nos moyens d'action. Dans l'autre sens, il y a un effort qui doit continuer à être mené pour que les comptes-rendus d'UD soient

discutés dans les UL et syndicats départementaux ; sinon, le risque est de faire des UD « vides de sens » et sans applications concrètes.

Depuis 2013, les UL ont la même représentation démocratique dans toutes les instances de l'UD que les syndicats/sections départementales. Une idée de la démocratie qui pourrait peut-être servir à l'échelle nationale de Solidaires avec les UD ? On pourrait imaginer dans un futur pas si lointain, avec quelques autres évolutions, qu'il n'y ait, par exemple, que des comités nationaux⁵ (CN), peut-être sur trois jours, et la suppression des bureaux nationaux (BN) ou seules les structures professionnelles participent... En tout cas, il semble évident qu'il faille continuer de réfléchir à l'outil Solidaires dans son développement et ses dynamiques, pour faire en sorte de développer le syndicalisme efficace de luttes et de transformation sociale du XXI^e siècle, en phase avec les évolutions et l'éclatement du salariat. L'échelle locale est centrale aujourd'hui pour y parvenir. ■

Simon Duteil

5 Lors des CN, les UD sont représentées à égalité avec les fédérations et les syndicats nationaux.

RECOURIR AUX TRIBUNAUX POUR

En juin dernier, en plein conflit social à propos de la loi Travail, CGT et FO s'alliaient à la CFDT et la CFTC. Ensemble, les quatre confédérations syndicales allaient au tribunal pour interdire au Sindacatu di i Travagliadori Corsi (Syndicat des Travailleurs Corses - STC) de se présenter aux élections dans les Très Petites Entreprises de décembre 2016. La CGT, seule, faisait de même contre la candidature de l'Union syndicale basque Langile Abertzaleen Batzordeak (Commissions ouvrières abertzales - LAB). Aux élections prud'homales, aux élections professionnelles, aux élections TPE, le STC est la première force syndicale en Corse. Au Pays basque nord, LAB était la deuxième organisation syndicale lors des élections TPE de 2012, la troisième lors des élections prud'homales de 2008 (au sud, dans l'État espagnol, LAB représente environ 20 % lors des élections professionnelles). Le gouvernement s'est saisi de ces recours répétés pour modifier la date des élections ; ce report, au dernier moment et pour la période des fêtes de fin d'année, est de la seule responsabilité des pouvoirs publics ; il pouvait être évité. Notre propos ne porte pas sur ce point, mais sur les arguments utilisés par les confédérations qui ont intenté tous ces recours : ils risquent d'avoir de graves conséquences pour beaucoup de collectifs syndicaux, toutes organisations confondues.

Christian Mahieux reprend ici une synthèse des commentaires de l'Union syndicale Solidaires.

S'ATTAQUER AUX SYNDICATS, C'EST CRITIQUABLE

Utiliser n'importe quel argument, c'est dangereux !

Le recours à la justice pour empêcher des syndicats d'user de leurs droits et pour ôter aux salarié-es la liberté de choisir qui les représente, illustre une conception de la démocratie et du pluralisme syndical que nous ne partageons pas. Que des organisations syndicales contestent les orientations d'autres collectifs syndicaux, c'est bien normal ; mais ceci doit se faire politiquement, par les débats et les pratiques syndicales. Là, il s'agissait d'interdire à des milliers de travailleurs et de travailleuses de voter pour le syndicat de leur choix. En juin, cela pouvait apparaître comme « un recours de principe », déjà fort contestable. La répétition des procédures (tribunal d'instance, cassation, tri-

bunal d'instance, cassation) durant les six mois qui ont suivi montre un choix politique. Mais le pire est contenu dans les arguments utilisés devant les différents tribunaux.

Pour appuyer leurs demandes de censure envers le STC et LAB, les quatre confédérations mettent en avant des jugements antérieurs contre de pseudo-syndicats Front national. Malheureusement, nous connaissons bien cette méthode : les mêmes l'ont utilisée des centaines de fois contre des syndicats Solidaires, notamment entre 1996 et 2008 pour tenter de leur interdire d'exister ! Les statuts de LAB indiquent que cette organisation « a pour but de regrouper sans distinction d'opinion politique, philosophique, religieuse





5 mars 1976, manifestation
à Montpellier : « Volem viure al pais. »

ou d'origine ethnique tous les syndicats qui veulent mener une lutte résolue contre toutes formes d'exploitation des travailleur-se-s du public comme du privé, avec ou sans emploi ». Quant au STC, il « a pour but de regrouper sans distinction d'opinions politique, philosophique et religieuse ou d'origine ethnique, les salariés, les fonctionnaires, et autres personnels, qui veulent mener une lutte résolue contre les différentes formes d'exploitation, privées ou d'Etat, liées à la domination de type colonial subie par la Corse et au mode de production capitaliste. Le STC a pour mission la défense de tous ceux qui vivent de leur travail contre un salaire, un traitement, sans exploiter autrui, quelle que soit la fonction qu'ils occupent. Leur place dans la production déterminant une situation concrète caractérisée par un ensemble d'intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels irréductibles à ceux du patronat, le STC affirme sa vocation à défendre exclusivement leur intérêt : en ce sens il est un syndicat de classe ».

Ne faisons aucune concession sur le terrain de l'antifascisme, de la lutte contre le Front national et l'extrême droit en général. Nous

refusons toute collusion avec quiconque se revendique de ces idéologies. Mais comparer les revendications du type « vivre et travailler au pays » à la politique de « préférence nationale » qui suppose le rejet, voire la haine, des « autres », n'aide pas dans ce combat. C'est ce qui a été développé devant la Cour de cassation par les confédérations syndicales citées. Pourtant, ils sont nombreux les syndicats CFDT ou CGT¹, et dans plusieurs régions, à revendiquer depuis très longtemps une priorité aux embauches locales par rapport aux mutations. Il n'est pas sain d'assimiler cela à de la discrimination nationale, voire raciale.

UNE TRÈS DANGEREUSE UTILISATION DES « VALEURS RÉPUBLICAINES »

Dans une parfaite similitude, à la virgule près, CGT, FO, CFDT et CFTC affirment « saisir le tribunal afin d'obtenir l'annulation de la candidature du STC aux motifs qu'elles considèrent que l'objet de ce syndicat est politique et contraire aux valeurs républicaines ». Ainsi, parce qu'ils contestent certaines décisions ou l'organisation de la société, l'objet du STC et de LAB serait « contraire aux valeurs républicaines ». Voilà qui est porteur de grands dangers ! Que diront CGT et FO quand d'autres reprendront leur argumentation pour leur dénier les droits d'une organisation syndicale au motif, par exemple, que s'opposer à une loi votée serait « politique » et « contraire aux valeurs républicaines » ? Plus grave encore, la CGT a demandé à la Cour de cassation de revenir sur un point fondamental à propos des libertés syndicales. Cela concerne la charge de la preuve. On peut contester la pertinence du critère portant sur des « valeurs républicaines » ; dès l'adoption de la loi en août 2008, nombre de syndicalistes avaient exprimé leurs craintes quant à l'utilisation possible de ce concept, repris du texte commun Me-

¹ Et bien d'autres, dont Solidaires...

def/CGT/CFDT. Toujours est-il que cette notion a été introduite dans la loi. Le patronat n'a pas mis très longtemps à s'en saisir ; il a testé l'affaire contre la CNT, mettant en avant un des objectifs statutaires de cette organisation, la destruction de l'État. La jurisprudence établie limite les effets pervers de la loi : exprimer des opinions ou afficher des intentions, ne peut suffire à caractériser le non-respect des « valeurs républicaines », il faut des actes précis. La CGT a demandé à la Cour de cassation de juger que l'intention suffisait ! Une telle doctrine, si elle devenait la loi, permettrait de retirer les droits de tout syndicat se disant anticapitaliste, pour l'abolition du salariat, révolutionnaire, etc. Autant de valeurs qui remettent en cause les « valeurs républicaines » aux yeux de celles et ceux qui ont en charge de faire respecter l'ordre de la société actuelle. Mais il y a pire encore : dans les attaques centrées sur la remise en cause des « valeurs républicaines », la charge de la preuve incombe à la partie requérante ; la confédération CGT a demandé à la Cour de cassation d'inverser les rôles ! C'est la porte ouverte à d'innombrables procès contre des syndicats – y compris CGT – qui devront alors dépenser du temps, de l'argent, de l'énergie à prouver que les accusations ne sont pas fondées.

Le STC se présente sur l'ensemble du territoire et non sur la seule région Corse. Il y a là un choix surprenant, mais qui appartient à l'organisation syndicale corse. Les quatre confédérations ont mis ce point en avant pour tenter d'obtenir l'invalidation de la candidature. Plusieurs expressions publiques de la CGT laissaient entendre que c'était la cause principale de son recours. Or, la CGT est allée au tribunal, avec le même acharnement, contre LAB qui ne se présente que sur la région qui englobe le Pays basque !

La CGT demande au tribunal d'interdire la candidature du syndicat basque parce que celui-ci « se présente à des élections au niveau régional, tout en dénigrant le principe même de ces élections », LAB ayant fait part publiquement de son désaccord avec le contour des régions mises en place depuis le 1^{er} janvier 2016. Faut-il interdire d'élections TPE toutes les organisations syndicales qui ont combattu ou dénoncé ces méga-régions ?

Dans ses conclusions déposées au tribunal, la CGT revendique le fait que « l'action des syndicats doit comporter des objectifs professionnels et ne peut poursuivre des objectifs essentiellement politiques ». La Charte d'Amiens est même mise à contribution pour appuyer cette exigence d'un syndicalisme qui ne fait pas de politique ! Elle en est pourtant l'exact



Action de LAB contre la discrimination syndicale en octobre 2016 (DR).



Gare de Bayonne,
le 2 décembre 2016 (DR).

opposé, puisqu'elle affirme la « double besogne » du syndicalisme : défense des revendications immédiates et transformation sociale passant par la fin du système capitaliste. Que la CFDT ou la CFTC revendique un syndicalisme dit « apolitique » (c'est-à-dire acceptant le capitalisme comme seul système politique et économique possible) est normal ; comment la CGT peut-elle souscrire à cela ? Cela va à l'encontre des combats menés par des centaines de milliers de militants et militantes depuis des générations.

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES EST DÉNONCÉ

Dans sa requête contre LAB, la CGT écrit : « Sa revendication de la reconnaissance du peuple basque et de son droit à l'autodétermination, révèle un objet et un projet incompatibles avec les principes essentiels de la République. » C'est la négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et même de leur droit à seulement le revendiquer ! Dans la même logique, la CGT affirme que « la quasi obligation faite au bilinguisme dans les statuts de l'organisation pour se syndiquer au LAB relève, là aussi, d'une distinction entre salariés d'origine

et non d'origine, quand bien même ils résideraient au pays basque. Il n'est pas question pour la CGT de remettre en cause la légitimité de la pratique des langues régionales ou de leur enseignement, leur reconnaissance leur est acquise. Mais dès lors qu'une organisation fait du bilinguisme la règle de fonctionnement de base, alors elle procède à l'exclusion de ceux qui ne la maîtrisent pas ». Alors que la définition même du bilinguisme est d'ouvrir la possibilité pour un peuple d'utiliser deux langues, la CGT affirme dans ses écrits que cela revient à exclure celles et ceux qui ne parlent que le français ! Le dossier remis au tribunal met en avant le site Internet et des tracts de LAB rédigés en deux langues et qui, de ce fait, constitueraient un « non-respect des valeurs républicaines ». Là encore, que diront les générations de militants et militantes qui ont, fort justement, confectionné et diffusé des tracts syndicaux français/arabe, français/portugais, français/espagnol, français/turc, etc.² ? Que penser de l'appel aux conventions de l'Organisation internationale du travail pour tenter de bâillonner STC et LAB, alors que ces textes prétendent au contraire défendre les libertés syndicales ? Quelle incongruité que de les brandir ainsi dans une visée antisyndicale, alors que la confédération CGT, fort justement, les utilise dans le même temps contre le gouvernement français à propos de la loi Travail...

² La liste est longue et tout à leur honneur.

³ Si les prises de positions publiques d'organisations de la CGT furent assez peu nombreuses, mais toutefois notables au Pays basque, plusieurs voix se sont toutefois élevées en interne à la confédération pour expliquer les dangers de la stratégie choisie. En vain...

LA SOLIDARITÉ SYNDICALE

CONTRE LA RÉPRESSION : UNE FAUTE ?

Dans les pièces à charge, la CGT mentionne un communiqué de LAB qui dénonce l'emprisonnement par l'État espagnol de son ex-secrétaire général, Rafael Diez ! De même, sont cités des extraits de la Plate-forme des Syndicats des nations sans État (dont STC et LAB font partie, comme l'UGTG de Guadeloupe, l'USTKE de Kanaky, l'UTG de Guyane, l'UGTM de Martinique, l'Inter-sindical CSC des Pays catalans, etc.). À charge aussi une déclaration de ce collectif d'organisations syndicales soutenant le processus de paix au Pays basque et notamment « la déclaration d'Aiete de 2011 »... signée aussi par CGT et CFDT (et bien d'autres) !

HYPOCRISIE GÉNÉRALE !

CGT, FO, CFDT et CFTC accusent le STC de « porter atteinte à l'indépendance des conseillers prud'homaux » parce que statutairement ceux-ci « sont tenus d'assister aux réunions de l'Union Locale... et prévoir la tenue de réunions régulières avec les permanents plus particulièrement chargés du suivi et du traitement des dossiers prud'homaux ». Il est consternant, de voir ainsi des confédérations syndicales dénoncer le fait qu'un syndicat organise le lien entre ses mandaté-es et l'organisation ! Qui plus est, comme si elles-mêmes ne le faisaient pas !

Y a-t-il un bon et un mauvais bilinguisme ?

Deux publications, parmi d'autres, de la CGT Haute-Corse.



ÉPILOGUE

Dans toutes nos organisations syndicales, il est nécessaire de mener le débat sur la réalité du caractère colonial de l'État français. Les appréciations peuvent être différentes ; pour celles et ceux qui pensent qu'il existe et doit être combattu, les réponses peuvent être diverses. En aucun cas, elles ne justifient le recours aux tribunaux pour s'attaquer aux droits de certains syndicats. Mais le problème posé par ces recours va au-delà de ça : par l'argumentation développée, ils contribuent à renforcer l'arsenal antisindical à disposition du patronat et du gouvernement, au « mieux » en préparant des arguments que les adversaires du syndicalisme de transformation sociale reprendront, au pire en créant une jurisprudence catastrophique pour de nombreux syndicats (LAB ou STC, mais aussi Solidaires, CNT-SO, CNT... et CGT !).

Comme en septembre et octobre, le 12 décembre la Cour de cassation a refusé d'invalider les candidatures du STC et de LAB. Le pire a été évité ; pour ces deux organisations, mais surtout pour l'ensemble du mouvement syndical. Les arguments mis en avant ne feront pas jurisprudence. C'est une excellente chose. Pour autant, ils ne manqueront pas d'être réutilisés par le patronat et les gouvernements. L'entêtement de la confédération CGT, malgré les alertes données³, n'est pas compréhensible. Il aura des conséquences pour l'ensemble du mouvement syndical. ■

Christian Mahieux



L'ARMÉE FRANÇAISE en Afrique

Peu connue, la présence militaire de la France en Afrique constitue depuis plus de 50 ans un des piliers de sa politique d'ingérence. Alors qu'elle est présentée comme un gage de sécurité et de stabilité, que fait réellement l'armée française en Afrique ?

Survie est une association loi 1901 créée en 1984 qui dénonce toutes les formes d'intervention néocoloniale française en Afrique et milite pour une refonte réelle de la politique étrangère de la France en Afrique. Survie propose une analyse critique et des modalités d'actions encourageant chacun à exiger un contrôle réel sur les choix politiques faits en son nom. Elle rassemble les citoyens et citoyennes qui désirent s'informer, se mobiliser et agir. Survie, via ses groupes de recherche, produit une analyse régulière de la politique française en Afrique et publie des brochures et des livres.



Héritage d'un passé colonial proche, la France joue encore aujourd'hui un rôle de puissance militaire en Afrique. Elle a d'ailleurs été longtemps la seule puissance à maintenir des troupes sur le continent. La France est en effet liée avec plusieurs États africains par des accords de coopération militaire ou de défense, ces derniers étant censés justifier au plan juridique l'ingérence militaire de la France dans ses anciennes colonies.

L'ARMÉE, PILIER DU NÉOCOLONIALISME FRANÇAIS EN AFRIQUE

Cette « spécificité française » constitue l'une des facettes de la politique mise en place lors des indépendances africaines autour de 1960, visant à maintenir les pays nouvellement indépendants dans le giron de la France. L'objectif était de préserver les intérêts économiques de l'ancienne métropole (pétrole, uranium, bois, etc.), de permettre à celle-ci de conserver un rang de puissance mondiale tout en maintenant les pays africains dans la sphère d'influence occidentale dans un contexte de Guerre froide¹. À cette stratégie, il faut ajouter une forte tradition coloniale de l'armée et d'une partie de la classe politique française, soucieuses de défendre l'« Empire », teintée d'idéologie au mieux paternaliste, au pire raciste.

La France a ainsi pris pour habitude d'intervenir militairement dans des conflits internes et lorsque ses intérêts sont menacés (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Comores, ex-Zaïre, Côte d'Ivoire...), d'encadrer et d'équiper des armées et gardes présidentielles au seul service de dictateurs corrom-

1 Expression utilisée initialement par l'écrivain britannique Georges Orwell et tombée ensuite dans le langage; elle désigne la période qui va de l'après-seconde guerre mondiale aux débuts des années 1990, marquée par les fortes tensions entre les États-Unis et l'URSS, plus largement entre « le Bloc de l'Ouest » et « le Bloc de l'Est ».

pus mais fidèles aux intérêts français, allant jusqu'à se rendre complice de crimes contre l'humanité, comme au Congo Brazzaville en 1997-1999, voire de génocide comme au Rwanda en 1994.

DE LA GUERRE FROIDE À LA « GUERRE CONTRE LE TERRORISME »

Après avoir tenté de légitimer le maintien de sa présence militaire en Afrique par une « nouvelle doctrine² » à la fin des années 1990, la France utilise aujourd'hui la rhétorique de la « guerre contre le terrorisme », empruntée aux néoconservateurs américains, pour la justifier.

L'opération Serval, lancée au Mali en janvier 2013 a été officiellement déclenchée pour empêcher les mouvements salafistes armés qui occupaient le Nord du Mali de s'emparer de la capitale, Bamako. On a eu depuis confirmation que loin d'avoir été improvisée dans l'urgence, l'opération Serval a été mûrement préparée et accompagnée de relations troubles entre les services secrets français et le mouvement autonome touareg du MNLA. Les discours triomphalistes des autorités françaises n'ont pas masqué longtemps la réalité : ni la question territoriale ni la question sécuritaire ne sont aujourd'hui réglées au nord du Mali. Avec la dispersion des groupes armés et la déstabilisation de la Libye depuis l'intervention occidentale de 2011, c'est même toute la région qui paraît fragilisée.

Prétendant régler le problème par une ingérence militaire accrue, la France a réorganisé tout son dispositif militaire avec la création de l'opération Barkhane : 3 500 hommes quadrillent la zone sahélo-saharienne. Cette recolonisation militaire est officiellement avalisée dans la loi de programmation militaire 2014-2019 aux forts accents françafricains³, qui réaffirme dangereusement les visées néocoloniales de la politique étrangère française, en particulier à l'encontre des pays d'Afrique subsaharienne.

Cette politique passe sous silence l'aspect dictatorial de certains alliés (Tchad, Came-

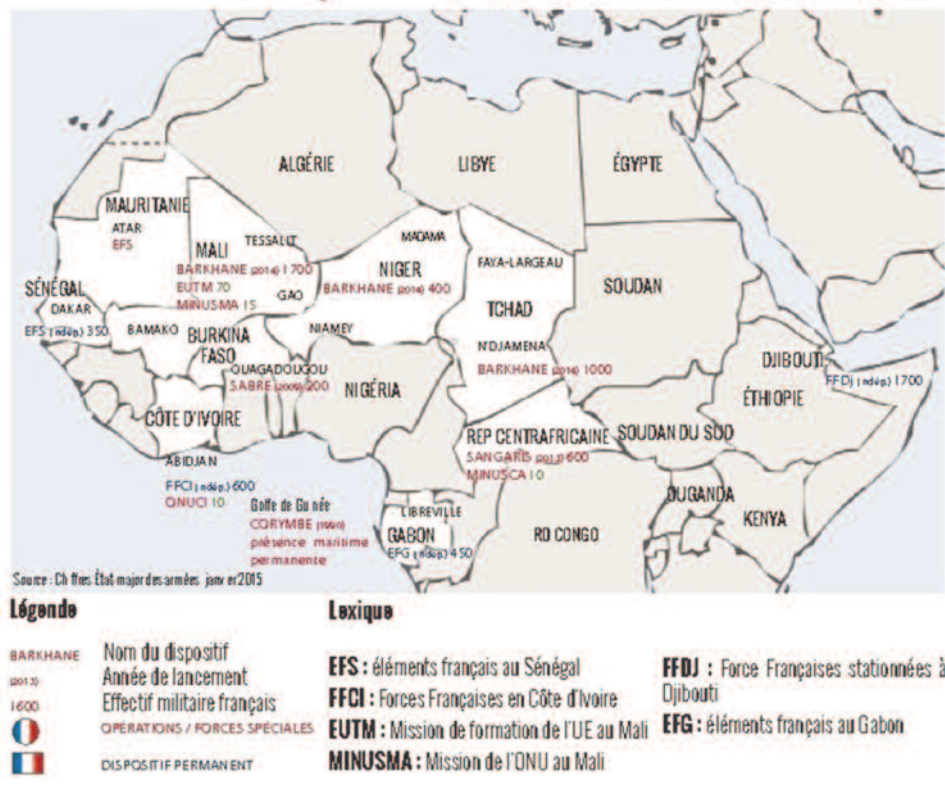
roun, Mauritanie...), encourage les dérives sécuritaires des autres, au nom de la lutte contre le terrorisme, et ne règle aucun des problèmes politiques et sociaux qui permettent aux groupes armés de prospérer. En Françafrique, ces dernières considérations n'ont jamais été prioritaires...

LES ACCORDS DE COOPÉRATION MILITAIRE ET DE DÉFENSE

En vertu d'accords d'assistance technique et de coopération militaire, la France a formé, encadré et équipé en armes et matériels militaires bon nombre d'armées africaines. Ses conseillers militaires font encore parfois office de chefs d'état-major officiels. Cette coopération peut également s'étendre à la coopération policière et au maintien de l'ordre. L'opacité prévaut largement dans ce domaine. Il existait jusqu'à récemment 8 accords de défense incluant des clauses secrètes : protection des régimes signataires y compris contre des menaces intérieures (mobilisations populaires contre une dictature, par exemple...), en échange d'un droit « d'approvisionnement préférentiel » pour la France concernant les matières « stratégiques » (pétrole, uranium...). Une renégociation de ces accords a eu lieu avec Nicolas Sarkozy mais la suppression de ces clauses sur le papier n'a pas changé la solide tradition d'ingérence et de pillage des ressources...

Les nouveaux accords partiellement secrets négociés sous François Hollande dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » avec le Burkina-Faso, le Mali, la Mauritanie et le Tchad permettent aux soldats de l'opération Barkhane de mener des interventions en se jouant des frontières et sans rendre de comptes aux autorités des pays concernés.

Présences militaires françaises en Afrique



LES BASES MILITAIRES

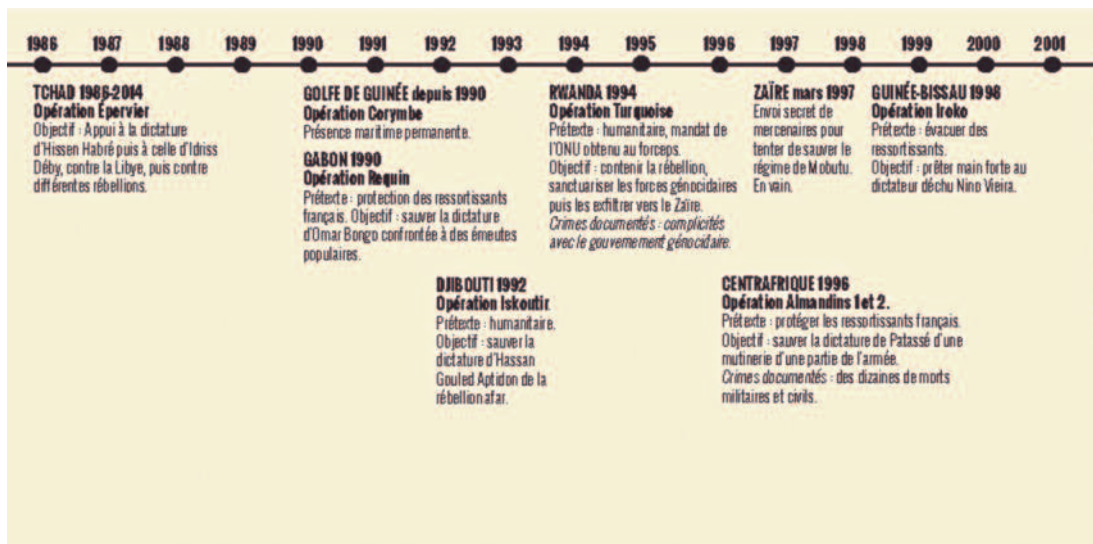
Le dispositif militaire français en Afrique est aujourd'hui officiellement constitué de 2 importantes bases « opérationnelles » : à Djibouti (1 700 hommes) et en Côte d'Ivoire (600 hommes). Les bases du Sénégal et du Gabon ont été réduites à plusieurs centaines d'hommes. Ce dispositif est complété par une base à la Réunion et à Mayotte (officiellement en France, donc). Mais surtout, certaines opérations extérieures (Opex) en

principe provisoires assurent en réalité une présence permanente. C'est le cas de l'opération maritime Corymbe dans le Golfe de Guinée ou encore de l'opération antiterroriste Barkhane qui a remplacé en juillet 2013 les opérations Serval au Mali et Épervier au Tchad (cette dernière durait depuis 1986). Des contingents importants restent positionnés dans ces deux pays, mais surtout des bases plus restreintes de forces spéciales ou conventionnelles se sont multipliées pour quadriller la zone sahélo-saharienne. Le Niger accueille ainsi une base dédiée au renseignement aérien, hébergeant notamment les drones français opérant dans la zone.

Si le nombre de soldats français présents de manière permanente sur le sol africain

² Voir plus loin, le chapitre « Un multilatéralisme de façade ».

³ Françafrique est le terme utilisé pour dénoncer la politique néo-coloniale de la France en Afrique, depuis plus de 50 ans, marquée par d'innombrables trafics d'influence, scandales financiers, opérations militaires, etc.



a fortement diminué depuis les années 1960, cette réduction s'est accompagnée d'un dispositif privilégiant des moyens de projection importants depuis la métropole, des implantations plus légères sur place et le renforcement des forces spéciales, il s'agit de « diminuer nos effectifs en augmentant notre présence », dixit le ministre de la Défense de François Hollande, Jean-Yves Le Drian.

LES INTERVENTIONS MILITAIRES

OFFICIELLES ET OFFICIEUSES

Depuis 1960, la France a officiellement effectué plus d'une soixantaine d'interventions militaires en Afrique, auxquelles il faut ajouter les interventions officieuses, sous-traitées à des mercenaires (dont les plus connus sont Bob Denard et Paul Barril⁴) et les interventions secrètes (menées par les forces spéciales) ou clandestines (menées par le service Action de la DGSE⁵). Sous prétexte de protection des populations ou sous couvert d'évacuation de ses ressortissants, et en vertu – ou non, selon son intérêt du

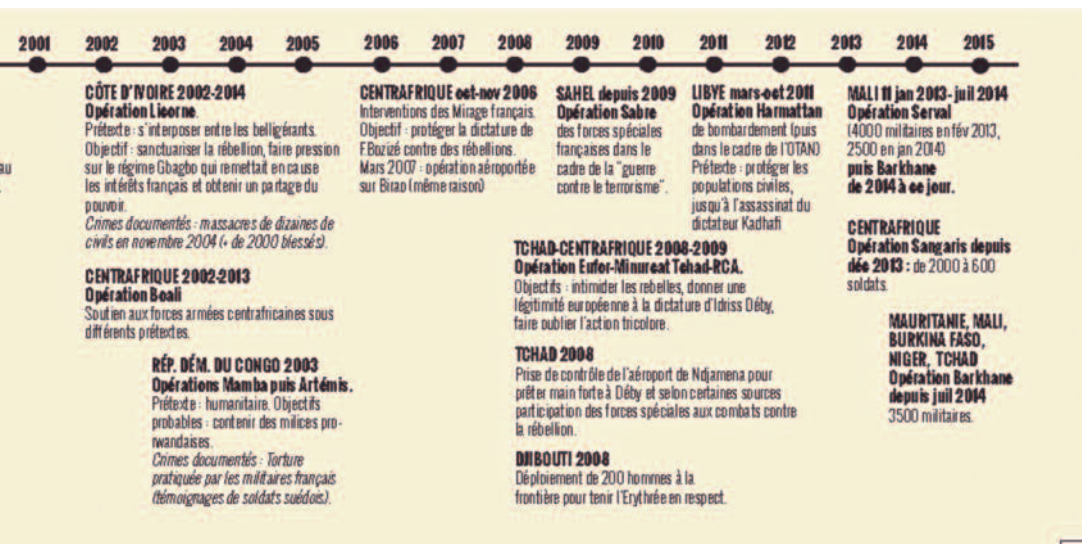
moment – d'accords avec les régimes concernés, il s'agit en réalité de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays (protection ou destitution d'un chef d'État) ou de protéger les intérêts français.

LES VENTES D'ARMES

La vente d'armes constitue officiellement une « priorité nationale » de la France, qui se place selon les années entre la 3^e et la 5^e place mondiale en matière d'exportation d'armements. L'Afrique subsaharienne représente une faible part dans ces ventes, elles ont toutefois fortement augmenté ces dernières années. Plusieurs révoltes populaires ont ainsi pu être réprimées dans le sang avec du matériel sécuritaire français. Mais surtout, les interventions militaires françaises en Afrique constituent le meilleur moyen de faire la promotion du matériel français. Ainsi l'avion Rafale n'aurait sans doute pas pu être vendu en 2015 à l'Égypte puis à l'Inde et au Qatar sans les interventions en Libye (2011) et au Mali (depuis 2013)

⁴ Voir www.survie.org/mot/bob-denard et www.survie.org/mot/paul-barril

⁵ Direction générale de la sécurité extérieure.



LES CRIMES NÉOCOLONIAUX DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN AFRIQUE

La liste des crimes coloniaux et néocoloniaux de l'armée française en Afrique est malheureusement très longue. Parmi les plus récents, il faut noter la complicité dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, la complicité dans les crimes contre l'humanité commis au Congo Brazzaville entre 1997 et 1999, les massacres de civils ivoiriens en novembre 2004 ou encore le soutien massif et continu de l'armée française aux armées de régimes autoritaires malgré les crimes qu'elles commettent régulièrement contre leur propre population.

UN MULTILATÉRALISME DE FAÇADE

À partir de la fin des années 1990, la France a élaboré une « nouvelle doctrine » pour tenter de conforter la légitimité de sa présence militaire en Afrique... et partager les coûts : multilatéralisme, respect du droit international (ONU) et dispositif de renforcement des capacités des armées africaines dit « Recamp ». Elle a, avec des succès divers, initié plusieurs opérations militaires avec des partenaires européens ou africains.

Mais en parallèle, elle n'a jamais cessé de mener des opérations unilatérales quand elle l'estimait nécessaire.

Elle s'est aussi efforcée de placer ses interventions dans le cadre de mandats de l'ONU (parfois obtenus au forceps ou a posteriori), sans en perdre le contrôle. Cela n'a jamais empêché, comme en Côte-d'Ivoire avec l'opération Licorne, opération française mais menée dans le cadre d'une résolution de l'ONU, la poursuite de coups tordus, de diplomatie parallèle ou de crimes de guerre. À noter également, qu'outre son poids prépondérant au sein du Conseil de sécurité, la France a obtenu pendant quatre mandats successifs à partir de 1997 la responsabilité du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces principes ont été relativisés depuis la priorité donnée à la « guerre contre le terrorisme » avec l'opération unilatérale Serval au Mali qui a relégué au second plan les préoccupations en matière d'image, de « normalisation » et de conformité au droit international



Fin des années 1990, la France a élaboré une « nouvelle doctrine » : multilatéralisme, respect du droit international (ONU) et dispositif de renforcement des capacités des armées africaines dit « Recamp ».

UN CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DE FORME

La politique militaire de la France continue à être décidée à l'Élysée. Depuis les amendements constitutionnels faits sous Nicolas Sarkozy en juillet 2008, le gouvernement est tenu d'informer le Parlement dans les trois jours qui suivent une intervention militaire, et de solliciter son accord pour la prolongation des opérations au-delà de 4 mois. Même si cela représente une avancée, le contrôle parlementaire ne s'exerce qu'a posteriori et uniquement sur les interventions les plus longues. Il s'agit d'obtenir un chèque en blanc que d'associer les parlementaires à la politique militaire de la France. Dans la pratique, sont exclues de ces dispositions les interventions secrètes ou clandestines des forces spéciales, véritables gardes prétoriennes à la discrétion de l'Élysée. Par ailleurs, la réforme constitutionnelle est loin d'être appliquée strictement : plus d'un an après son déclenchement, l'opération Barkhane n'avait toujours pas fait l'objet d'un vote.

MILITAIRES FRANÇAIS EN OPÉRATION :

LA JUSTICE AU BON VOULOIR DU POUVOIR

La loi de programmation militaire 2014-2019 renforce « l'excuse pénale pour usage de la force » introduite en 2005, ce qui assure une plus grande impunité aux militaires français en opérations extérieures. De plus, les victimes et associations de défense des droits humains ne peuvent plus déclencher d'enquête par constitution de partie civile en cas de crime commis par des militaires français en opération. Le parquet – dépendant de l'exécutif – a désormais le monopole des poursuites. Le principe de séparation des pouvoirs a ainsi volé en éclats concernant les crimes commis par les militaires français en opération. Ainsi, dans le scandale des viols commis par des militaires français en Centrafrique en 2014 il aurait été possible à l'exécutif d'empêcher toute procédure judiciaire, puisque ni les victimes ni les associations n'avaient le pouvoir d'en déclencher une.

AIDE MILITAIRE AU DÉVELOPPEMENT

ET SANCTUARISATION DU BUDGET DE L'ARMÉE

Faute d'avoir réussi à faire financer ses opérations extérieures (Opex) au Mali et en Centrafrique par l'Union européenne et à exclure le coût des Opex du calcul des déficits publics, la France fait pression au niveau européen pour une modification des

règles qui lui permettrait d'inclure une partie du coût de ses expéditions militaires dans le calcul du grand fourre-tout qu'est l'Aide publique au développement (APD) pour en gonfler artificiellement le montant. Le budget des Opex est par ailleurs sciemment sous-évalué, afin d'éviter le vote d'une augmentation de budget militaire au Parlement, et de permettre que le surcoût des opérations militaires extérieures (qui est en 2014 de 665 millions d'euros sur un total de 1,115 milliard d'euros !) soit épongé par un transfert de budget venant d'autres ministères. Ainsi en 2014, l'Éducation nationale, dont le budget a baissé au nom de l'austérité, a contribué à hauteur de 93 millions d'euros au financement des Opex.

POUR FAIRE CESSER L'IMPÉRIALISME MILITAIRE FRANÇAIS EN AFRIQUE ET AILLEURS

- Fermeture des bases et retrait de l'armée française d'Afrique.
- Arrêt des interventions militaires (sous commandement français) en Afrique et de toute intervention dans ses anciennes colonies.
- Arrêt des ventes d'armes et de la coopération militaire avec des régimes répressifs.
- Pour obtenir la vérité et mettre fin à l'impunité.
- Fin du monopole des poursuites par le parquet et réintroduction de la possibilité pour les victimes de déclencher une enquête en déposant une plainte avec constitution de partie civile contre des militaires français en opération extérieure.
- Levée automatique du « secret-défense » en cas de procédure judiciaire (Rwanda, Côte d'Ivoire, Djibouti, Centrafrique, etc.).
- Reconnaissance officielle des crimes coloniaux et néocoloniaux de l'État français.

RÉDUIRE LE POUVOIR DE L'EXÉCUTIF

ÉTABLIR UN CONTRÔLE PARLEMENTAIRE EFFECTIF

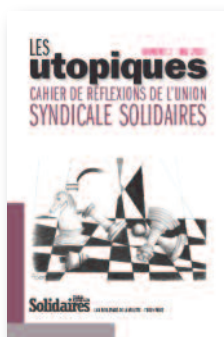
- Inscription dans la Constitution de l'obligation d'un vote au Parlement pour tous les accords de défense et de coopération militaire.
- Inscription dans la Constitution d'un vote des parlementaires préalable à toute intervention militaire à l'étranger et vote annuel sur la poursuite de l'intervention, avec création de moyens de contrôle.
- Instauration d'un réel contrôle parlementaire sur les services secrets et sur les interventions militaires à l'étranger, doté de moyens adéquats. ■

Survie (www.survie.org)



SOMMAIRES

DES PRÉCÉDENTS NUMÉROS



LES UTOPIQUES NUMÉRO 1, MAI 2015

NOTRE SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE, ANTICAPITALISTE, INTERNATIONALISTE

Cet interview a été réalisé pour la revue de Solidaires Gard, Solidaritat. C'est une description de ce qu'est aujourd'hui Solidaires aux yeux de deux de ses responsables nationaux, Annick Coupé et Christian Mahieux, membres du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires jusqu'en juin 2014.

DÉMOCRATIE ET FINANCE

Comment la finance a progressivement mis les États à son service ? Comment une minorité accapare et colonise les différents leviers et outils des démocraties pour les mettre à son service ? Comment le 1 % commande aux 99 % ? Gérard Gourguechon nous explique comment celles et ceux qui dirigent aujourd'hui nos « systèmes démocratiques » n'ont que faire de la démocratie et la combattent vivement, dans le seul intérêt de la classe qui est au pouvoir et entend le rester pour perpétuer ses avantages et privilèges...

Gérard Gourguechon, ex-secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts (SNUI, aujourd'hui Solidaires Finances publiques), a été porte-parole de l'Union syndicale Solidaires jusqu'à son départ en retraite, en 2001. Il est aujourd'hui responsable de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités Solidaires (UNIRS).

LE SYNDICALISME CONTRE LE FASCISME

Retour sur la « dédramatisation », la porosité grandissante entre « droite » et « extrême-droite », les ripostes unitaires, le travail antifasciste de l'Union syndicale Solidaires... à partir d'analyses et pratiques syndicales.

Ce texte a été rédigé par la commission antifasciste de l'Union syndicale Solidaires, en mars 2015. Environ deux fois par mois, l'Union syndicale Solidaires publie une lettre d'échanges d'informations entre les organisations ayant signé l'appel de juin 2013, suite à l'assassinat de Clément Méric. Cette publication, intitulée *Le fascisme tue. Ensemble combattons-le*, est diffusée notamment à travers les notes journalières et hebdomadaires destinées à chaque militant-e Solidaires.

ALLEMAGNE : À PROPOS DE PEGIDA

Dans ce texte, Willi Hajek retrace les raisons de l'arrivée sur la scène médiatique du mouvement Pegida, à Dresde puis au-delà, et mentionne les pistes qui permettent de s'y opposer.

Willi Hajek est un des animateurs de Transnationals Information Exchange, organisation qui rassemble une partie de la « gauche syndicale » allemande et développe un important travail de solidarité internationale. TIE est actif en tant que courant syndical dans le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, mène des actions dans la durée avec des syndicats de plusieurs pays dans le monde (Sri-Lanka, Inde, Turquie...), participe au Réseau Rail Sans Frontière, organise chaque année des rencontres entre syndicalistes d'Allemagne et de France...

FEMMES ET EXTRÊME-DROITE

Le Front National, et particulièrement sa présidente, se revendique du « féminisme »... Mais d'un féminisme bien particulier, ignorant les luttes sociales, syndicales et politiques qui ont permis des avancées en ce domaine, présentant celles-ci comme des phénomènes quasi-naturels liés aux valeurs de notre supposée société chrétienne (!)... Un féminisme qui nage dans les eaux troubles du confusionnisme qu'entretient le Front national. Ce texte est un extrait revu et corrigé du chapitre 5 de l'ouvrage : *Enquête au cœur du nouveau Front national*, S. Crepon, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012. Il a été présenté par Sylvain Crepon lors des journées intersyndicales Femmes en mars 2012.

Sylvain Crepon est sociologue, à l'université de Paris-Ouest-Nanterre.

LES NOUVEAUX ANTISÉMITES

Il s'agit là de la reprise d'un dossier publié en décembre 2008 dans le n° 18 du fanzine *Barricata*, qui a connu 21 numéros, entre 1999 et 2010. Malgré son ancienneté, il nous a paru intéressant de le reprendre ici pour au moins deux raisons : l'intérêt des informations déliivrées, le fait que Dieudonné, Soral et toute leur mouvance ne sont pas des nouveautés et qu'il nous faut combattre leur propagande.

FASCISME ET GRAND CAPITAL

Nous reprenons ici un court extrait de son œuvre *Fascisme et grand capital*, publiée en 1936, assortie de la présentation de deux éditeurs récents : Libertalia et Syllepse.

Du syndicalisme d'action directe au communisme libertaire, en passant par l'anticolonialisme et la libération sexuelle, Daniel Guérin (1904-1988) a été, dès le début des années 1930, de tous les combats de la gauche révolutionnaire. À la fois militant, essayiste et historien, il est l'auteur d'une vingtaine de livres, en particulier *Bourgeois et bras-nus*, *Front populaire révolution manquée*, *Ni dieu ni maître*.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ EN QUESTION

Nationalisation, privatisation, socialisation, autogestion... Autant de termes sur lesquels il convient de revenir et qui mettent en évidence un point essentiel : dans notre lutte pour une société émancipatrice, le droit de propriété doit être remis en question. C'est

un élément inhérent au système de domination capitaliste. Ce texte s'attache à rappeler que la gestion des outils de production directement par celles et ceux qui travaillent est possible. L'autogestion ! Si nous ne voulons pas que cela ne demeure qu'« une belle idée », il faut travailler à sa réalisation, tirer du passé les bilans nécessaires, réfléchir aux questions contemporaines, créer le rapport de forces permettant une profonde transformation sociale, inventer l'avenir...

Ce texte a initialement été rédigé pour *Les cahiers d'alter* en 2013, par Catherine Lebrun et Christian Mahieux, membres du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

L'ANTHROPOCÈNE ET SES LECTURES POLITIQUES

Les manuels scolaires de notre enfance sur les différentes ères géologiques et leur iconographie désuète sont des reliques loin d'une analyse critique de l'évolution historique du modèle de développement dominant et de ses effets sur le devenir de la Terre. Christophe Bonneuil présente dans cet article les débats et les réponses autour du concept partagé d'Anthropocène, définissant une ère nouvelle où les activités humaines sont la principale force agissante du devenir géologique de la Terre.

Christophe Bonneuil est historien des sciences, chargé de recherches au Centre national des recherches scientifiques (CNRS).

UNE HISTOIRE SYNDICALE DE L'ENVIRONNEMENT

En quoi les revendications environnementales sont-elles syndicales et réciproquement ? L'environnement n'est pas un sujet neutre, il est un des terrains où s'affrontent des classes sociales aux intérêts différents. C'est pour cela que les organisations syndicales ne doivent pas s'en remettre, sur ces questions non plus, à des éléments extérieurs pour penser et définir leurs orientations, leurs revendications, leurs actions. D'ailleurs, même si ce ne fut pas sans difficulté et parfois avec retard, celles-ci ne découvrent pas le sujet ; l'histoire nous le rappelle.

Renaud Bécot, ancien secrétaire fédéral de SUD Etudiant-es, est doctorant en histoire.

LA DÉMOCRATIE EST-ELLE SOLUBLE TOTALEMENT DANS LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE ISSUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Thierry Renard développe quelques considérations, à propos d'un arrêt de la Cour de cassation du 27 janvier 2015 qui s'inscrit dans l'offensive continue pour donner aux accords conclus une valeur quasi législative, permettant de déroger aux normes minimales prévues par la loi.

Thierry Renard est avocat. Auparavant militant syndical à La poste, il a notamment été responsable des questions juridiques de la fédération SUD PTT durant une vingtaine d'années, ainsi que de l'Union syndicale Solidaires.

LES ALÉAS DU DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est consacré par le septième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946. Depuis 1979, il est mobilisé par le Conseil constitutionnel pour contrôler des lois intervenues dans de nombreux domaines : l'audiovisuel, les transports ou l'enseignement. En dépit de cette consécration textuelle et jurisprudentielle, le droit de grève demeure un droit relativement peu protégé par la Constitution. Cette faiblesse du niveau de protection se manifeste dans deux domaines de la jurisprudence du Conseil constitutionnel : le contentieux du partage des compétences et le contentieux relatif au régime juridique de la grève.

Pierre-Yves Gahdoun est professeur à l'université Montpellier I – CERCOP. Cet article est issu de la revue *Droit social*. Nous remercions l'auteur et la revue pour l'autorisation donnée à sa publication dans *Les Utopiques*.

LE DÉTACHEMENT DES SALARIÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE

De la directive sur le détachement des travailleurs de 1996 à celle de 2012, en passant la fameuse « directive Bolkestein » de 2005 et plusieurs arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, les institutions européennes n'ont eu de cesse de rechercher comment accentuer toujours plus le dumping social. C'est ce que retrace ici Raoul-Marc Jennar, essayiste, docteur en sciences politiques.

Ce texte a été initialement publié dans le deuxième numéro de la revue *Les Possibles*, éditée à l'initiative du Conseil scientifique d'ATTAC-France.

INTERNET ET DÉMOCRATIE

Dans ce court texte, Christophe Aguiton évoque les rapports entre Internet et démocratie, notamment sous l'aspect des modifications que cela induit dans nos rapports à ce que nous nommons « démocratie ».

Christophe Aguiton est chercheur à Orange Labs ; il dirige un séminaire sur « Internet, communication et société » à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, dans le cadre du master en Communication politique et sociale et est également enseignant en sociologie du Web au sein du master Cultures et Métiers du Web de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Militant syndical à France Télécom, il a été responsable de SUD PTI, d'AC ! et milite toujours à ATTAC.

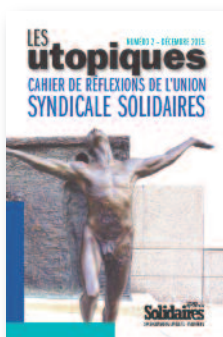
LA LOI SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES ; PREMIER BILAN

Cinq ans après la promulgation de la loi du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale, le gouvernement proposait de faire un bilan de cette loi et du cycle électoral ouvert en août 2008. Ces travaux ont notamment lieu dans le cadre du Haut Conseil du dialogue social, dont nous ne sommes pas membres. Invitée à faire parvenir une contribution, l'Union syndicale Solidaires a rédigé ce document.

ÉLOGE DES SYNDICATS

Avec l'autorisation de l'auteur et du journal, nous reprenons ici en billet paru dans le numéro d'avril 2015 du *Monde diplomatique*. En quelque sorte, une autre version de « nos reculs sont faits de leurs victoires » ou « la lutte des classes existe, les patrons y excellent »...

Serge Halimi est directeur du mensuel *Le Monde diplomatique*.



LES UTOPIQUES NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015

DES AMBITIONS PARTICULIÈRES

Suffit-il de se proclamer force de transformation sociale pour l'être effectivement? Suffit-il de l'écrire à longueur de pages pour emporter l'adhésion du plus grand nombre? Ces deux questions interrogent le contenu et la stratégie pour gagner l'hégémonie des idées et préparer les affrontements de classes. Il n'y a que les radicaux de pacotille pour croire qu'il suffit de slogans, de propagande abstraite et de posture de pseudo avant-garde pour faire émerger une conscience collective révolutionnaire... C'est aujourd'hui et maintenant que les choses se conçoivent et se construisent pour préparer les conditions du changement.

Catherine Lebrun est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

La Charte d'Amiens a presque 110 ans; comme bien d'autres références, certaines plus anciennes, cela ne signifie nullement que nous devons l'abandonner. Il nous incombe d'en traduire la signification concrète en ce début de XXI^e siècle, sauf à nous contenter de nous y référer de congrès en congrès, sans prendre les moyens de la mettre réellement en œuvre. Nous avons à « défendre les intérêts matériels et moraux de nos membres ». La défense des intérêts matériels commence notamment par la défense des salaires et du pouvoir d'achat. Dans une société capitaliste, ceci doit amener le mouvement syndical à contester un système juridique et global qui permet que les travailleurs et les travailleuses soient exclus d'une partie des richesses qu'ils ont contribué à créer. La réflexion sur le droit de propriété est du ressort du mouvement syndical, de même que celle sur la démocratie dans l'entreprise. Cette « besogne », nous devons la mener en toute indépendance, notamment par rapport aux partis politiques. Ceci implique que nous soyons nous-mêmes très « politiques », c'est-à-dire que nous débattions entre nous, à l'intérieur de l'organisation syndicale, et démocratiquement, de toutes les questions auxquelles nous sommes confrontées.

Gérard Gourguechon anime l'Union nationale interprofessionnelle des retraités-es Solidaires (UNIRS), après avoir été notamment porte-parole de l'Union syndicale Solidaires et auparavant secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts (SNUI).

DOSSIER: UN AUTRE FOOT EST POSSIBLE !

Le football n'a pas toujours eu bonne presse dans les sphères progressistes. Les images de violence, de racisme, d'homophobie ou de sexisme couplées avec le culte de la personnalité, de la réussite et du bling bling ont largement contribué à la construction d'une représentation négative, le football renvoyant alors à des expressions primaires et agissant comme un excellent opiacé populaire. Difficile alors de justifier un dossier football dans une revue syndicale... mais pas impossible pour autant! Derrière cette image peu ragoûtante, existe un autre football, un football populaire, anti-sexiste et intrinsèquement anticapitaliste. Ces quelques lignes sont destinées à ouvrir la réflexion autour d'un football renouant avec les pratiques du sport ouvrier. Ce dossier comprend quatre textes :

Football populaire VS football business,

de Nicolas Guez (Sud santé sociaux 93)

Pour un football militant et de transformation sociale,

de Martial Chappet (Sud PTT 75)

Love football,

de Maud Valegeas (Sud éducation Créteil) et Aurelie Edet (Sud santé sociaux 93)

Une interview d'un membre du groupe « les Bunkaneros » de Madrid,

par Aurélien Boudon (Sud éducation Créteil) et Jérémie Berthuin (Sud éducation 30)

DE L'INTERNATIONALISATION À LA TRANSNATIONALISATION.

Pour la formation syndicale Solidaires Les utopiques de mai 2015, Alain Bihr avait présenté une contribution intitulée « la phase actuelle du devenir-monde du capitalisme : la transnationalisation ». Pour notre revue, il a bien voulu retravailler une version plus courte, issue de l'article « Mondialisation », paru dans La novlangue libérale [Éditions Page 2, Lausanne, 2007].

Alain Bihr, professeur honoraire de sociologie, a été l'un des membres fondateurs et des rédacteurs de la revue A Contre-Courant. Auteur de nombreux ouvrages sur le socialisme, le mouvement ouvrier, la dynamique des inégalités et l'extrême droite, il a notamment publié : La préhistoire du capital (2006), La novlangue néolibérale (2007), La logique méconnue du Capital (2010) et Les rapports sociaux de classe (2012), tous parus aux Éditions Page 2 (Lausanne).

ÉCOLOGIE: SOUS LA TRANSITION, LA DÉ-PRIVATISATION

Ce texte a été rédigé pour la formation syndicale Solidaires Les utopiques, en mai 2015.

Jade Lindgaard est journaliste à Mediapart où elle suit les questions environnementales. Elle est l'auteure notamment de Je crise climatique, la planète, ma chaudière et moi (La Découverte, 2014) et de La France invisible (sous la dir. de Stéphane Beaud et Joseph Confavreux), La Découverte, 2006.

DÉFENSE DES HORS-STATUT ET DÉFENSE DU STATUT :**UN RAPPORT DIALECTIQUE ; L'EXEMPLE DU SECTEUR FERROVIAIRE**

Syndicalisme de métiers, d'entreprises ou de branches : le débat sur l'organisation du mouvement syndical traverse son histoire. Il est toujours d'actualité et même incontournable dans une période où le patronat a réussi à diviser les travailleurs et les travailleuses, à travers une multitude de statuts. À partir de l'exemple du secteur ferroviaire, il s'agit ici de réfléchir sur la situation actuelle.

Cheminot à la gare de Lyon, à partir de 1976, Christian Mahieux a été militant de la CFDT-Cheminots jusqu'en janvier 1996, puis de SUD-Rail, dont il a notamment été secrétaire fédéral de 1999 à 2009.

LA JOURNÉE DE LA CHEMISE !

L'affaire de la « chemise du DRH d'Air France » a fait couler beaucoup d'encre cet automne ; ce fut aussi le prétexte à une campagne de dénigrement du syndicalisme, plus précisément du syndicalisme qui soutient sans réserve les luttes des salariés, de la part de la direction d'Air France et du gouvernement. Cet article rappelle quelques vérités sur le contexte actuel, mentionne des luttes passées et pointe la violence permanente du pouvoir patronal pour qui les effectifs salariés sont devenus définitivement la seule variable d'ajustement pour augmenter la profitabilité.

Salariés d'Air-France, Pierre « Buenaventura » Contesenne et Léon « Davidovitch » Crémieux ont participé à la création de Sud Aérien en 1996, puis à l'animation du syndicat national jusqu'en 2015.

UNE COMPAGNIE INTERNATIONALISTE

La Compagnie Jolie Môme est une troupe qui joue ses propres créations et des œuvres comme celles de Brecht, de Prévert. Elle chante et joue dans la rue et sur scène. Elle lutte pour les droits des intermittents du spectacle et soutient les combats de tous les travailleurs-euses.

LE CLIC-P, L'INTERSYNDICALE QUI FAIT PEUR AUX PATRONS

Pour Brecht : « Dans toute idée, il faut chercher à qui elle va et de qui elle vient ; alors seulement on comprend son efficacité. » Quel lien peut donc unir des dispositions aussi diverses que l'extension du travail du dimanche et de nuit, l'abaissement des moyens de défense des travailleurs, la marchandisation du sang, des privatisations d'aéroports et l'octroi d'actions gratuites contenues dans la loi Macron ? Satisfaire les injonctions de la commission européenne, pour qui la France doit rattraper son retard en matière de réformes structurelles, et accentuer la politique pro-business menée par le gouvernement, à l'œuvre depuis 2013 via l'ANI et le pacte de compétitivité.

Laurent Degoussée est secrétaire de la fédération Sud Commerce.

FACE À LA CRISE GLOBALE DU CAPITALISME GLOBAL, LA DÉCROISSANCE EST-ELLE UNE VOIE SOUTENABLE ?

La croissance indéfinie est impossible. Mais que recouvre la décroissance ? Et si le débat croissance-décroissance cachait celui sur la richesse et la valeur ?

Jean-Marie Harribey, professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la retraite, a coprésidé ATTAC de 2006 à 2009 ; il en coprécide aujourd'hui le conseil scientifique. Membre de Sud Éducation, il était secrétaire général de l'union départementale CFDT de la Gironde en 1976, lors de la suspension de celle-ci par sa confédération.

LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DE LA POSTE DANS L'EXERCICE DE LEURS MANDATS DE REPRÉSENTATION

Dans le numéro 6 de *Droit social*, en juin 2001, Jean-Marie Verdier, président honoraire de l'Université Paris X (Nanterre) rédigeait un article fondamental : « *La protection des représentants des salariés dans l'entreprise : une logique du statut.* » C'est dans la suite du chemin ainsi ouvert que se situe cette contribution centrée sur la situation à La Poste.

Thierry Renard est avocat. Il a été responsable des questions juridiques pendant vingt ans pour le syndicat SUD PTT dont il est un des fondateurs, puis pour l'Union syndicale Solidaires.

RETOUR VERS LE FUTUR

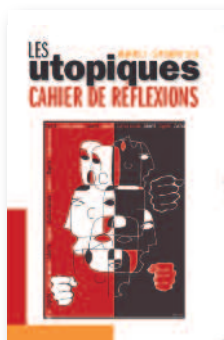
Ce texte a paru dans *Solidaritat*, revue de l'union départementale Solidaires Gard. C'est une contribution au débat, pour l'unité d'action du syndicalisme de lutte. Il est signé, et là réside aussi son intérêt, à titre individuel, mais par quatre animateurs syndicaux gardois issus de Solidaires, la CGT, la CNT et la FSU. Il ouvre des perspectives et des pistes de réflexion qui invite à la poursuite du débat dans les prochains numéros de notre revue.

Les signataires sont Jérémie Berthuin de Solidaires 30, Niko Sallaberry de la CNT 30, Thomas Sattucci de la FSU 30 et Bernard Vire de l'UL CGT Alès.

DU PASSÉ, NE FAISONS PAS TOUJOURS TABLE RASE...

« Avant, c'était plus facile », « dans le temps, on mobilisait plus facilement ». Vraiment ? La référence à un passé mythifié nous sert trop souvent à dissimuler nos faiblesses présentes. Le texte dont nous vous proposons quelques extraits a été écrit en... 1947. Si quelques références sont datées, 68 ans après, l'ensemble est très actuel ! Cette « Deuxième lettre d'un Ancien à quelques syndiqués sans galons », parue dans *La Révolution prolétarienne* d'avril 1947. Elle figure dans ce qui fut le dernier ouvrage de Pierre Monatte, *Trois scissions syndicales*.

Pierre Monatte (1881-1960) était correcteur d'imprimerie. Syndicaliste révolutionnaire, il est notamment fondateur de *La Vie ouvrière*, en 1909, puis de *La Révolution prolétarienne*, en 1925.



LES UTOPIQUES NUMÉRO 3 - SEPTEMBRE 2016

LE TEMPS DE TRAVAIL, UN MARQUEUR DU RAPPORT DE FORCE

ENTRE CAPITAL ET TRAVAIL

La durée du temps de travail est au cœur des oppositions d'intérêts entre le patronat d'une part, les travailleurs et travailleuses d'autre part. Retour sur deux siècles d'évolutions, de contradictions, de luttes...

Bernard Gibert est un des animateurs du syndicat Sud Éducation Haute-Normandie.

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ, CHEVAUX DE TROIE DES ATTAQUES CONTRE L'ASSURANCE MALADIE ...?

La commission protection sociale de Solidaires présente ses réflexions, après plusieurs débats organisés avec des économistes, des historiens et des historiennes de la sécurité sociale, des acteurs et des actrices du secteur de la mutualité. Dans cet article, elle se penche sur l'évolution du secteur de l'assurance maladie sous l'impact de l'arrivée massive des « complémentaires santé ».

LA PROTECTION SOCIALE À L'ÉPREUVE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Notre système de protection sociale s'est construit sur le statut de travailleur et sur la base du modèle de famille patriarcale, avec l'homme « gagne-pain » et la femme qui assure la gestion de la famille. L'homme, travailleur, émancipé, a des « droits propres », directs, à la protection sociale. La femme bénéficie de « droits dérivés » ouverts par le statut d'épouse et/ou de mère. C'est une logique de dépendance. Même si le système de protection sociale a évolué au fil du temps, il reste inadapté, de diverses manières, au regard des mutations de la société, en particulier des modes de vie. Il doit se transformer de manière à associer étroitement les principes de solidarité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Christiane Marty est membre du conseil scientifique d'ATTAC et de la fondation Copernic.

UN TOIT C'EST UN DROIT !

La question du logement, comme droit fondamental, est un sujet qui doit être un objectif revendicatif du syndicalisme. La réflexion et l'action avec les mouvements sociaux, en France comme à l'international, sont des enjeux pour l'Union syndicale Solidaires. En collaboration avec le Droit au logement (DAL), les articles proposés ici abordent à la fois, les luttes du logement en France, les actions du réseau européen regroupant des mouvements sociaux de 18 pays, contre Le Marché international de la promotion immobilière (MIPIM), la question stratégique face au droit de propriété foncière urbaine en France et enfin la question foncière en Afrique.

Jean-Baptiste Eyraud a fondé et anime l'association Droit au logement (DAL - www.droitaulogement.org). Jean-François Trébillon, urbaniste, membre de l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC - www.aitec.reseau-ipam.org), a notamment publié *L'urbanisme* (La Découverte, 2009). Annie Pourre, militante du DAL, anime le réseau international No Vox (www.no-vox.org)

L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES : UNE EXPÉRIMENTATION SOCIALE ?

Ce texte a été écrit à partir de données quantitatives et qualitatives issues d'une recherche collective menée sur Solidaires (Bérout & al. 2011).

Jean-Michel Denis est professeur de sociologie à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Son champ de recherche est celui des relations professionnelles. Ses travaux portent sur le syndicalisme (recomposition syndicale, syndicalisme en milieu précaire, nouveaux acteurs syndicaux, discrimination syndicale, etc.) et l'action collective (mobilisations collectives, conflits du travail, etc.). Il mène depuis 1998 une recherche au long cours sur l'Union syndicale Solidaires (depuis la fin des années 2000 avec Sophie Bérout et Martin Thibault).

1986-2016, LES GRÈVES DES CHEMINOTS ET CHEMINOTES

1986-2016, l'actualité sociale est l'occasion de faire le lien entre ce qui reste la plus longue grève nationale des cheminots et cheminotes en France, en décembre 1986/janvier 1987) et le récent mouvement reconductible du printemps 2016. Si la place des travailleurs et travailleuses du rail dans la lutte interprofessionnelle de 1995 est bien connue, la grève SNCF de 86/87 l'est moins ; fruit d'années de construction par des équipes militantes CFDT et parfois CGT, elle marque un tournant important en termes de démocratie dans la lutte, de démocratie syndicale, par la place conquise par les assemblées générales. C'est aussi une rupture avec la litanie des grèves carrées sans perspective, un retour à l'action directe par l'occupation des voies et des locaux de travail, l'instauration d'un contrôle de la base sur les négociations, la naissance des coordinations, etc. Jacques Hais revient sur l'exemple de Rouen, Christian Mahieux livre des extraits du bilan tiré en janvier 1987 par la section CFDT de Paris-Gare de Lyon (qui deviendra la section syndicale SUD-Rail en janvier 1996). 30 ans plus tard, les grèves de mars à juin 2016, sont l'occasion d'un bilan, cosigné avec trois animateurs de syndicats SUD-Rail, Mathieu Borie, Frédéric Michel et Julien Troccaz. Ce texte ne remplace nullement les bilans des structures SUD-Rail, fédération et syndicats.

Cheminot en gare de Rouen et Sotteville-lès-Rouen de 1976 à 2001, puis sur la région de Paris-Saint-Lazare de 2001 à 2011, Jacques Hais a été militant de la CFDT-cheminots jusqu'en février 1996, puis de SUD-Rail, dont il a notamment été secrétaire du syndicat régional de Normandie de 1996 à 2001. Aujourd'hui il est membre du bureau de l'UNIRS Haute-Normandie. Christian Mahieux, cheminot en gare de Lyon de 1976 à 2013, était secrétaire du syndicat régional CFDT puis SUD Rail. Il a notamment été membre du bureau fédéral SUD Rail et du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires. Mathieu Borie, Frédéric Michel et Julien Troccaz, respectivement embauchés à la SNCF en 2001, 1995 et 2004, font partie des délégués nationaux SUD Rail et coaniment les syndicats régionaux Paris-Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chambéry.

LE DÉSIR DE VACANCES ET DE VOYAGES RESTE INTACT

Construire les « jours heureux » passe aussi par les congés payés. Le 80^e anniversaire de leur conquête en juin 1936 est l'occasion de revenir sur cet acquis social ainsi que sur l'utilisation qui en est faite aujourd'hui par les différents acteurs du secteur.

Gilles Caire est maître de conférences d'économie à l'université de Poitiers, spécialiste en socio-économie du tourisme, et responsable du master professionnel Droit et Développement de l'économie sociale et solidaire. Il interviendra lors des rencontres Solidaires en CE/DUP de novembre prochain.

MAI-JUIN 1936, LES FRONTS POPULAIRES...

80 ans après le Front populaire, il n'est pas inutile de revenir sur ce moment d'histoire. Dans *Front populaire, révolution manquée* ? Daniel Guérin répondait à cette question, à travers le titre, affirmatif, de son livre publié pour la première fois en 1963. Son témoignage militant est une des références sur cette période. Il fait clairement apparaître deux formes et deux conceptions du Front populaire : d'une part une alliance électorale entre « sociaux-démocrates, stalinien et radical-libéralisme bourgeois », d'autre part un mouvement puissant, extra-parlementaire, à l'initiative de la classe ouvrière, « le Front populaire des rues et des usines ». Un des livres les plus complets est sans doute celui de Jacques Kergoat : *La France du Front populaire*. Nous en reprenons quelques extraits, qui rappellent que ce sont les luttes syndicales, le puissant mouvement social, la grève et les occupations d'entreprise, qui sont à l'origine des acquis sociaux : congés payés, réduction du temps de travail, généralisation des conventions collectives, fortes augmentations de salaires, délégués du personnel, etc. À la suite, un poème de Jacques Prévert...

BULLETIN D'ABONNEMENT

**Les
utopiques**
CAHIER DE RÉFLEXIONS
DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

→  **2** ANS / **4** NUMÉROS = **20€**



NOM /

PRÉNOM /

ORGANISATION / (*facultatif*)

ADRESSE /

CP /

VILLE /

TÉL /

COURRIEL /

Nombre d'abonnements : **x 20€ soit la somme de :** **€**

Règlement par chèque à l'ordre de Union syndicale Solidaires
Les utopiques - 144, boulevard de la Villette - 75019 PARIS

**Les
utopiques**

Solidaires
Union
syndicale

